

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉGUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

M. Senart président du Comité de l'Asie française..	57
Liste des souscripteurs.....	58
Le Comité. — Réception de S. M. le roi d'Afghanistan. — Réunion du jeudi 12 janvier 1928.....	58
La politique du Mandat français : Irak et Syrie. par	60
Le voyage du roi Aman Ullah, par le capitaine F. TAILLARDAT.....	67
Le discours de M. Alexandre Varenne au Conseil du Gouvernement.....	69
Les élections japonaises au suffrage universel et les partis politiques et sociaux, par Albert MAYBON...	75
Variétés. — Un grand Arabisant : le P. Louis Cheikho, par Gabriel LEVENQ.....	79
Généralités. — Les Conférences du Musée Guimet en 1928.....	81
Indochine. — L'intérim du Gouvernement général. — La Haute Commission du Mékong. — Le mouve- ment de la Navigation en 1926. — La météorologie agricole. — Organisation judiciaire infantile. — Le Japon à la foire de Saïgon. — Vers le déblocage du Laos. — La défense contre les inondations. — Attaque de pirates chinois sur la frontière.....	81
Etablissements français de l'Inde. — Les travaux publics en 1926 et 1927.....	85
Levant. — La démission du chef de l'Etat du Liban. — Le chemin de fer de Tripoli à Caïffa. — A Damas : proclamation et arrêtés du Haut Commissaire. — La lutte contre les parasites de l'agriculture. — Raids en territoire iraki. — Organisation administrative des îles d'Imbros et de Ténédos. — Stabilisation de la monnaie turque. — Une mission militaire turque en Italie. — Un port franc à Stamboul. — Au Collège américain de Brousse — Un pendant de l'affaire du Lotus. — Les aspirations grecques du Dodéca- nèse. — A propos de la Mer Rouge.....	85
Extrême-Orient. — Chine. — La situation militaire. — Le Gouvernement de Nankin. — Les massacres de Kouangtong. — Les revenus des douanes.....	91
Japon. — Le voyage du vicomte Goto en Russie. — La situation économique. — Les îles sous mandat..	94
Bibliographie.....	95

M. ÉMILE SENART

PRÉSIDENT

DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

La mise en page de ce numéro était terminée quand nous est parvenue la triste nouvelle de la mort du président du Comité de l'Asie française, M. Emile Senart.

Parmi les membres de notre Comité, comme parmi ses confrères de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de la Société Asiatique et de tous les groupements qu'il présidait, M. Senart ne comptait que des amis. Chacun l'aimait et le vénérail, et se plaisait à rendre hommage aux qualités de l'homme comme à la valeur d'un savant dont l'autorité était reconnue en dehors de nos frontières comme en France même. Dans toutes les sociétés dont il était la tête et qu'il dirigeait avec tant de dévouement, de compétence et de délicatesse à la fois, sa mort sera douloureusement ressentie ; elle l'est tout particulièrement par le Comité de l'Asie française.

Celui-ci ne tardera pas à rendre à son président l'hommage qu'il lui doit. Il ne peut aujourd'hui qu'enregistrer avec une douloureuse émotion le coup qui vient de le frapper, et exprimer à la famille de M. Emile Senart la grande part qu'il prend à son deuil.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

MOIS DE JANVIER

M. Yver-Bapterosses, à Briare.....Fr.	150
*Association des Commerçants et industriels français du Levant, à Beyrouth; J. Ricome, à Alger; chacun 100 fr.	200
Société des Etains de Kinta, à Paris, 60 fr.....	60
Ed. Cambuzat, à Paris; Albert Bodard, consul à Batavia; G. Teissier, à Paris; Wehrung, à Paris; Salles, à Paris; Baron L. de Contenson, à Paris; Lieutenant Darcy, à Kénitra; Maréchal Franchet d'Espérey, à Paris; Brylinski, à Paris; Alby, à Paris; de Sambucy, à Saint-Etienne-du-Grès; chacun 50 fr.....	550
Ministère des Colonies, à Paris, 7 cotisations; Réunion des Officiers de Philippeville; Bibliothèque des Officiers de Meknès; Cercle des Officiers de Dunkerque; Le Directeur du cours des Affaires indigènes, à Babat; Bibliothèque du Ministère des Affaires Etrangères; Le Directeur du Contrôle financier, à Tananarive, 2 cotisations; Le Cabinet civil du Gouvernement général de Madagascar; *Bibliothèque des Officiers de Soueïda; Bibliothèque de l'Université, à Alger; Bibliothèque de l'Ecole supérieure de guerre, à Paris; Automobile-Club de France, à Paris; Cercle de Phnom-Penh; Médecin major Picqué, à Taza; Bibliothèque du bureau de la documentation, à Tananarive; Bibliothèque des Officiers du 23 ^e R.T.C., à Paris; Docteur Think, à Saïgon; Bibliothèque municipale d'Angers; Cercle de l'Union, à Hanoï; Cercle des Officiers de Deir ez Zor; Bibliothèque des Officiers du 3 ^e R.T.T., à Nam-Dinh; Contre-Amiral Huguet, à Paris; Ecole vétérinaire d'Alfort; *Bibliothèque de Deraa; Etat-major de la Marine, à Paris; *Service hydrographique, à Paris; Université de Nancy, Faculté des Lettres; Bibliothèque de l'Université à Aix; Centre de la documentation, à Boulogne-sur-Seine; Le Sous-Directeur d'Asie, au Ministère des Affaires Etrangères; Bibliothèque des Officiers du 4 ^e Tonkinois, à Nam-Dinh; *Launay, à Saint-Georges-Motel; Ecole militaire d'Infanterie et de Chars de combat, à Saint-Maixent; Dufoureq, à Paris; Secrétaire général du Protectorat, à Rabat; Bibliothèque des Officiers, à Rabat; Le Commissaire de la République au Cameroun, à Yaoundé; Direction des douanes et régies, à Hanoï; Cours préparatoire des Affaires indigènes, à Alger; *Bibliothèque de garnison, à Lattaquié; chacun 45 fr.....	2.115
Marquis, à Paris; Lieutenant Bodin-Hullin, à Paris; Chambre de commerce de Montpellier; Pertinant, à Pontanevaux; Lieutenant-Colonel de Malessye-Melun, à Paris; Petiteol, à Mont-de-Marsan; Gréa, à Rotalier; Commandant de Noé, à Tiaret; Deguy, à Montgeron; Dedin-Laporte, à Bergerac; Regelsperger, à Rochefort; Capitaine Taillardat, à Paris; Comte L. de Sayve, à Paris; Charles Georges-Picot, à Paris; chacun 40 fr.....	560
Général Sucillon, à Salles en Beaujolais; Bibliothèque du Gouvernement, à Saïgon; Le Gouverneur de la Cochinchine, à Saïgon; Le secrétaire du Conseil colonial, à Saïgon; Commandant Besnier, à Paris; Aymonier, à Paris; Général Brémond, à Toulouse; *Lieutenant Landouzy, à Tien-Tsin;	

A reporter..... 3.635

Report..... 3.635

Docteur Boucher, à Grenoble; Général Normand, au Ministère de la guerre; Carré, à Paris; Capus, à Boulogne-sur-Seine; Lieutenant Zigmann, à Bizerte; Capitaine Colonna de Giovanelli, à Versailles; chacun 35 fr.	490
Paul Labbé, à Paris; Bergeron, à Paris; Courant, à Lyon; Chanoine Panier, à Besançon; Cte de Chasteigner, à Rouillon; Rainaud, à Caen; Société de géographie commerciale, à Nantes; Pardailhé-Galabrun, à Paris; Colonel Morel, à Bourg; Capitaine Hayaert, à Cherbourg; Colonel Bonneau, à Laval; de Puybaudet, à Beaune; ensemble	330
Total	Fr. 4.455

Nota: Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

LE COMITÉ

Réception de S. M. le roi d'Afghanistan
par le Comité de l'Asie française

Le dimanche 29 janvier, le roi et la reine d'Afghanistan ont été reçus au Musée Guimet par le Comité de l'Asie française, de concert avec la direction des Musées nationaux et celle du Musée Guimet. Les souverains étaient accompagnés par un des membres de notre Comité, M. le ministre C.-E. Bonin; celui-ci leur a présenté MM. Robert de Caix et Henri Froidevaux, par qui ils ont été reçus en l'absence du président du Comité, M. Emile Senart, de l'Institut, retenu à la chambre par une indisposition, en même temps que par la direction des Musées Nationaux et par celle du Musée Guimet.

A côté de M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, de M. Henri Verne, directeur des Musées Nationaux, de M. Hackin, conservateur du musée Guimet, et de M. Moret, de l'Institut, directeur honoraire du même musée, on remarquait nombre de membres de notre Comité, Mme Massien, le Baron L. de Contenson, MM. Charles Georges-Picot, le Gouverneur général Roume, L. Pellet, de l'Institut, etc.

Sous la conduite des membres de la délégation française d'Afghanistan, M. Foucher, chef de la délégation, M. Hackin, M. et Mme Godard, les souverains ont visité avec le plus vif intérêt la salle d'Afghanistan et rapidement parcouru les autres salles du Musée Guimet. Puis un thé leur a été offert dans la bibliothèque.

Vers 5 heures, le roi et la reine d'Afghanistan ont quitté le Musée Guimet, où ils avaient passé près d'une heure et demie.

**

Réunion du Comité du jeudi 12 janvier 1928

Le 12 janvier 1928, à 5 heures de l'après-midi, les membres du Comité de l'Asie française se sont réunis sous la présidence de M. Emile Senart, de l'Institut, pour entendre une conférence de M. Casnave, ministre plénipotentiaire, sur la Situation présente en Extrême-Orient.

Etaient présents autour de M. Emile Senart, pré

sident du Comité, MM. Robert de Caix, Charles Georges-Picot et de Contenson, vice-président, trésorier et secrétaire général du Comité, et MM. Jacques Baudt, l'ambassadeur Bapst, C.-E. Bonin, André Duboscq, A. Gérard, le général Gouraud, le comte d'Harcourt, sénateur, le R. P. Jalabert, Fernand Laudet, C. Madrolle, A. de Mandat-Grancey, D^r Matignon, Martial Merlin, amiral Moreau, René Pinon, Raiberti, sénateur, A. Salles, Laurent de Sercey, Stan, Simon, Henri Froidevaux.

S'étaient excusés MM. Paul Doumer, G. Leygues et le prince d'Hénin, sénateurs ;

En ouvrant la séance, le président du Comité dit combien celui-ci est heureux de pouvoir entendre un de ses propres membres l'entretenir de la situation présente de l'Extrême-Orient au retour du voyage d'études qu'il vient d'y accomplir. Il souhaite la bienvenue à M. Casenave et lui donne aussitôt la parole.

M. Casenave résume alors les observations qu'il a pu faire au cours d'un voyage commencé en 1926 et terminé depuis quelques semaines seulement et qui l'a conduit au Japon, en Corée et en Chine, enfin en Indochine. Il y aurait beaucoup à dire sur chacun de ces pays ; mais il convient d'insister particulièrement sur la Chine, car les Chinois sont répandus en grand nombre par tout l'Extrême-Orient, y forment des colonies considérables qui demeurent toujours en relations avec la mère-patrie, et reçoivent enfin leur mot d'ordre des Soviets.

En Chine, aujourd'hui, complète est l'anarchie. C'est un oubli complet de l'ancienne morale chinoise ; brigandage et pillage sont continus ; il est impossible de compter sur les moyens de transport, impossible de télégraphier ; la désorganisation est générale. Le peuple chinois souffre profondément de cet état ; il ressent le désir inavoué d'une intervention européenne qui rétablirait l'ordre dans le pays. Mais, de cette intervention, ni les étudiants ni les politiciens ne veulent ; or, ils sont les détenteurs du pouvoir, et, oublieux de l'ancienne situation de leur pays, oublieux aussi du fait qu'eux-mêmes ont naguère imposé les conditions contre lesquelles ils protestent maintenant, ils mènent une campagne de revendications contre l'Europe, en particulier contre les « traités inégaux ». Ils protestent contre ces « concessions » où ils entendaient parquer les étrangers comme dans des ghettos ; ils protestent contre les *likins*, contre ce contrôle des revenus qu'ils ont donné en garantie d'emprunts conclus à des taux que, sans de tels gagés, la Chine n'aurait jamais obtenus.

Politiciens et étudiants sont entretenus dans cet état d'esprit hostile à l'Europe par certains étrangers, en particulier par les Américains, qui prétendent se baser sur les faits et qui n'en tiennent en réalité aucun compte, et dont les missionnaires, par leur idéologie, ont contribué, avec la campagne des étudiants, à susciter en Chine un mouvement anti-étranger aussi violent que celui de 1900.

Les bolchevicks ont tenté de profiter de cette haine des Chinois contre les étrangers ; leur politique en effet, sous une autre étiquette, est, en réalité, toujours la même que celle des Tzars, surtout en Extrême-Orient, et ils ont conçu l'idée de convertir l'Asie à leurs doctrines par l'intermédiaire de la Chine. Mais ils n'ont pas tardé à reconnaître que la Chine est impropre aux doctrines collectivistes. Le Chinois n'est pas communiste ; il est individualiste, et le communisme est intolérable pour lui ; aussi

le jour où les Russes ont cessé de donner de l'argent, ils ont été expulsés, car ils étaient tenus pour dangereux dans le Nord et pour ennuyeux dans le Sud.

Si les Chinois en sont las, et si les papiers découverts ici et là leur ont bien montré que les Russes voulaient organiser une république soviétique dans leur propre pays, il ne faut pas croire que les bolchevicks s'en iront d'eux-mêmes. De tous côtés, ils veulent organiser en Extrême-Orient et ils rêvent de réaliser ensuite le grand bouleversement de la situation actuelle. Ils l'ont bien prouvé dans les Indes Néerlandaises, où le mouvement qu'ils ont organisé a été très important, surtout à Soerabaya et à Batavia, où il a fallu combattre de véritables troupes armées de bolchevicks, presque tous chinois, où quelque 20.000 insurgés ont été mitraillés... La sensation a été profonde au Japon et par tout l'Extrême-Orient.

De cette collaboration entre les militaires qui pillent, les étudiants ameutés et les bolchevicks, le résultat est la suppression des voies de communication et des moyens de relations. Les bolchevicks se montrent très durs sur le chemin de fer de l'Est chinois ; partout, c'est la désorganisation, si bien que la seule voie ferrée qui fonctionne est celle de Pékin à Moukden, gardée d'abord par les internationaux, puis par les Japonais... La gabelle est complètement désorganisée et les caisses d'épargne postale ont été mises au pillage ; mais les douanes subsistent encore, car les Chinois ont encore conservé un certain espoir d'obtenir quelque argent de l'étranger, et verraient dans les douanes le moyen d'en emprunter.

Par contre, ils veulent se débarrasser par tous les moyens de leurs conseillers étrangers, que d'ailleurs ils ne paient plus. D'autre part, on constate une recrudescence de l'esprit anti-chrétien, et non pas seulement anti-catholique ; les méthodistes reconnaissent eux-mêmes la déplorable faillite de leur œuvre ; aujourd'hui c'est table rase. La Grande Guerre a d'ailleurs contribué pour une part à ce résultat ; elle a produit en Chine une sensation dont on ne se rend pas compte en Occident. On y accuse la civilisation chrétienne d'avoir mené l'Europe à la guerre ; c'est là un vrai refrain des journaux chinois, et un grief qui porte... Il faut encore tenir compte de la façon dont les Européens se sont naguère comportés vis-à-vis de la Chine ; ceux-ci ont beaucoup à se reprocher depuis la fin du XIX^e siècle : les promesses faites par eux aux Chinois pendant la guerre, les concessions consenties par les Allemands et par les Autrichiens, l'établissement de la juridiction chinoise sur ces Occidentaux, celui de tarifs douaniers non équitables, etc., etc., voilà autant de fautes dont les Chinois se sont très habilement servis contre l'Europe aux Etats-Unis et ailleurs.

Pour remédier à cette déplorable situation des Alliés en Chine, comment agir ? Il faudrait opposer à la Chine un front uni des puissances étrangères. C'est là un moyen d'agir sur la Chine ; mais comment pouvoir en obtenir la réalisation ? On ne peut rien attendre de l'Amérique, qui est un véritable agent de désorganisation dans ce malheureux pays.

Restent donc, pour y intervenir, le Japon, la France et l'Angleterre, puisqu'aussi bien la Russie bolcheviste est hors de cause.

Or le Japon, dont la situation économique générale est déplorable, est de plus en plus pacifique ; l'an dernier, on n'y a plus trouvé le nombre de candidats nécessaires pour l'admission à ses écoles mili-

taires. Les fils de ses anciens Samourai voient en effet que la guerre n'est pas productive et ils se tournent vers les carrières industrielles et commerciales. Il n'existe donc aucun danger de guerre entre Chine et Japon.

La Russie, d'autre part, ne peut pas s'entendre avec le Japon, qui a besoin de la Corée et de la Mandchourie, où il a réalisé une œuvre coloniale de premier ordre. En outre, ce dernier pays est complètement anglo-saxonisé ; toutes ses aspirations se tournent vers l'Angleterre, malgré l'amertume qu'il ressent à l'égard de cette puissance, lui qui sait ne devoir jamais s'entendre avec les Etats-Unis. Il est juste d'ajouter que les Anglais eux-mêmes reconnaissent tous, — et jusqu'aux Australiens — avoir commis une erreur en dissociant l'alliance anglo-japonaise ; il conviendrait, selon eux, qu'Angleterre et Japon exerçassent en Chine une action commune.

En dépit de tant d'obstacles, voilà ce à quoi il faudrait aboutir, à une entente des Puissances entre elles, à une invitation adressée par elles toutes aux Chinois de se tenir tranquilles. Si ces derniers voyaient les Puissances étroitement unies leur tenir toutes un même langage, et non pas leur montrer leur désaccord, ils rétabliraient eux-mêmes la paix entre eux.

Dans la discussion qui a suivi cet exposé très nourri et très applaudi, sont intervenus MM. Salles, Martial Merlin et Madrolle, qui ont demandé à l'orateur différentes précisions sur l'Indochine et sur les concessions anglaises à Hankéou et à Changhaï.

M. Sénart a pris ensuite la parole pour remercier très chaleureusement et très cordialement M. Casnave de sa conférence si pleine de faits, si instructive et si vivante ; puis la séance a été levée à 6 heures 40.

Collections de l' « Asie Française »

Un certain nombre de numéros de l'*Asie française* sont complètement épuisés. Aussi ne nous est-il plus possible de constituer les collections de notre revue que nous demandent parfois des bibliothèques publiques ou des spécialistes des questions d'Asie. Nous prions donc ceux de nos adhérents qui ne conservent pas le Bulletin du Comité de nous adresser ceux des fascicules suivants qui seraient encore en leur possession :

- Année 1901, numéros d'avril, de mai, de juin, de juillet et d'août;
- Année 1902, numéros de janvier et d'août;
- Année 1903, numéro de février;
- Année 1905, numéro de novembre;
- Année 1919, numéro de février-juillet (numéro 175);
- Année 1920, numéros de février et de mai;
- Année 1925, numéros de juillet et de novembre-décembre;
- Année 1926, numéro de janvier;
- Année 1927, numéro de septembre-octobre.

Le Comité remboursera les frais de port à ceux qui voudront bien lui adresser l'un ou l'autre de ces numéros 21, rue Cassette, Paris VI^e, ou même achètera au besoin ces fascicules.

LA POLITIQUE DU MANDAT FRANÇAIS

IRAK ET SYRIE

L'*Asie Française* a montré dans son dernier numéro (1) quel est l'esprit des textes qui expriment et régissent la politique britannique à l'égard de l'Irak. L'accentuation de cette politique par la conclusion du traité Anglo-Irakien du 14 décembre 1927, qui a été pour nous l'occasion de cette étude, invite le Mandataire chargé d'appliquer à la Syrie et au Liban l'article 22 du Pacte de la Société des Nations à « faire le point ».

*
**

Avant de rappeler quelle a été sa politique jusqu'ici et d'essayer de montrer ce qu'elle doit devenir, il faut commencer par rappeler à grands traits ce qu'est celle de l'Angleterre.

Comme nous l'avons indiqué, nos voisins, inspirés par plusieurs raisons, dont la principale paraît bien être le désir d'alléger le fardeau Mésopotamien, ont tendu à se décharger de plus en plus sur le gouvernement national qu'ils ont créé à Bagdad.

L'Angleterre s'est appliquée à exercer sur ce gouvernement son action dans des formes stipulées par les accords qu'elle a conclus avec lui et qui sont conçues de manière à ménager de plus en plus les susceptibilités des gens de l'Irak. Sans doute, elle continue à se reconnaître responsable envers la Société des Nations : si les traités anglo-irakiens ne mentionnent jamais le Mandat, ils le sous-entendent partout, ainsi que nous l'avons montré. Un résumé des clauses essentielles de ces traités, communiqué en 1924 à Genève par le Gouvernement de Londres et approuvé par le Conseil de la Société des Nations, est, pour l'Irak, l'équivalent de ce que la déclaration du Mandat Français, de juillet 1922, est pour la Syrie et le Liban. En droit international et d'après l'esprit de ses accords avec le Gouvernement de Bagdad, sinon selon leurs termes mêmes, l'Angleterre exerce donc en Irak la tutelle prévue par l'article 22 du Pacte de la Société des Nations pour « certaines communautés détachées de l'Empire ottoman » et qui devait être précisée par les Mandats.

La politique britannique s'est inspirée des deux conditions essentielles de cette tutelle : elle doit être efficace, mais elle doit avoir un terme.

Les accords anglo-irakiens réservent explicitement l'intervention de l'Angleterre, — on pourrait dire de la Puissance Mandataire, — sur les points qui intéressent le plus sa responsabilité

(1) V. le numéro de janvier 1928, p. 6-18.

envers la Société des Nations. Cette réserve est, d'ailleurs, formulée avec une discrétion calculée et, après l'étude des textes, il faudrait faire celle, beaucoup moins facile, de leur application dans la pratique des représentants de l'Angleterre en Irak, pour se rendre compte exactement du degré et des méthodes de l'exercice de l'autorité britannique sur le gouvernement de Bagdad. Il n'est pas douteux cependant que le Haut Commissaire, représentant un pouvoir dont la bienveillance reste encore nécessaire au gouvernement créé par la volonté britannique, doit toujours avoir raison dans les choses essentielles, même s'il ne peut invoquer que des textes aimablement enveloppés : des textes minutieux sont superflus pour celui qui a vraiment l'autorité, de même qu'ils seraient vains pour qui ne l'aurait pas.

Mais si l'Angleterre conserve les moyens de remplir les responsabilités qu'elle n'a cessé de se reconnaître, elle a expressément admis qu'elles auraient un terme. Celui-ci a varié selon les circonstances, mais il a été inscrit dans les accords successifs passés entre Londres et Bagdad. Sans doute, il en est un peu de la fin de la tutelle britannique comme de son exercice : les textes ne suffisent pas plus à nous fixer exactement sur la date de l'un que sur les méthodes de l'autre. Les circonstances peuvent retarder le moment où le régime par lequel s'exerce, en réalité, le Mandat britannique, pourra cesser et l'Irak se faire admettre sans aucune entrave parmi les nations jouissant de leur pleine souveraineté qui composent la Société des Nations. Mais, en principe, ce régime doit cesser en 1932, d'après le traité du 14 décembre 1927 dont nous avons donné la traduction dans notre dernier numéro. Et, dès 1924, des accords passés entre les Gouvernements de Londres et de Bagdad avaient été conclus, en matière militaire, judiciaire et financière, pour déterminer les conditions dans lesquelles il serait liquidé et dans lesquelles les garanties qui doivent lui survivre sur certains points seraient établies. Et il était stipulé par le traité de 1922 et par ces accords, dont le dernier traité prévoit la révision, que la liquidation de ce régime se fera dans le cadre juridique dans lequel il a été institué, c'est-à-dire d'accord avec la Société des Nations. C'est en effet à celle-ci qu'il appartient de relever l'Angleterre de ses responsabilités et de déterminer les garanties qui devront être données par le régime futur de l'Irak à certains droits et intérêts dont la sauvegarde est pour un temps confiée à la tutelle britannique.

L'HARMONIE DU MANDAT ET LES INTÉRÊTS FRANÇAIS

Pouvons-nous suivre sans aucune arrière-pensée, en Syrie et au Liban, une politique semblable à celle que l'Angleterre déclare par les clauses de ses traités avec l'Irak ? Cela dépend évidemment de la nature de nos obligations, de nos in-

térêts et des caractéristiques de l'œuvre que nous avons commencée depuis environ huit ans dans les pays du Levant confiés à notre Mandat. Or, sans parler de nos obligations, que l'article 22 du Pacte et le Mandat déterminent clairement, on doit affirmer que nos intérêts non plus que les caractères de notre action en Syrie et au Liban ne nous commandent une politique différente de celle qui a inspiré les accords anglo-irakiens.

*
**

Rien n'est plus nécessaire, mais rien aussi n'est plus ordinairement négligé que l'application à bien définir les intérêts et les concepts qui ont déterminé une politique. Pour bien comprendre ce que doit être celle que nous avons à poursuivre en Syrie et au Liban, il faut toujours avoir présente à l'esprit la nature du patrimoine que nous sommes allés défendre dans ces pays au lendemain de la guerre, dans les formes nouvelles que nous imposait l'issue du grand conflit.

Ce patrimoine était exclusivement de culture et d'action économique. Depuis des siècles, l'influence de la France s'était développée en Orient sans que nous eussions eu besoin d'exercer de domination dans cette partie du Monde. Grâce à l'esprit et aux méthodes de la domination ottomane, à de séculaires relations d'amitié de la Cour de France avec les Sultans de Constantinople, grâce à la valeur du personnel qu'exportaient nos congrégations, les écoles françaises, et par elles, l'usage de notre langue s'était répandu partout. Plus particulièrement adopté par les adhérents des Confessions chrétiennes ralliées à Rome, le français était connu des dirigeants des autres groupes et même des maîtres musulmans. Il était devenu ainsi la seconde langue des Orientaux. En outre, dans la période de développement économique qui avait précédé la guerre, une grande partie des entreprises d'intérêt général, telles que routes, chemins de fer et ports, avaient été créées par nos nationaux ; — en Syrie et au Liban elles étaient presque toutes l'œuvre des Français.

En réalité, nous avons conquis les bénéfices de l'influence intellectuelle et économique en restant libres des charges et des responsabilités de la domination, sans porter à la Souveraineté ottomane d'autres atteintes que celles qui résultaient des Capitulations dont nous partageons le bénéfice avec presque tous les Etats Occidentaux.

*
**

Aucun Français raisonnable ne pouvait désirer ni ne désirait la modification d'une situation aussi avantageuse. Si, en 1913, nous avons obtenu de Sir Edward Grey une déclaration par laquelle le Gouvernement britannique reconnaissait la prédominance de nos intérêts en Syrie, c'était en vue d'éventualités que nous ne souhai-

tions pas voir se produire : contracter une assurance n'équivaut pas à espérer l'accident. Ce ne sont pas assurément nos désirs, mais bien les circonstances, qui avaient changé, lorsque nous avons participé aux accords anglo-franco-russes de mai 1916 qui englobaient la Syrie dans notre zone d'influence. A ce moment, l'Empire Ottoman s'était lancé dans une guerre qui, si les Alliés étaient vainqueurs, devait aboutir à un nouveau démembrement de l'Empire Ottoman. La Russie réclamait Constantinople et une partie de l'Arménie. Comme compensation et par mesure de précaution, l'Angleterre voulait être libre de son action dans la plus grande partie de la Mésopotamie, pour couvrir les approches du Golfe Persique. L'agitation des années qui avaient précédé la guerre et la politique des Alliés rendaient inévitable la séparation de la Turquie et des provinces de langue arabe de l'Empire ottoman. Nous effacer dans ces circonstances, ne pas aller dans un pays où nous étions attendus en raison de tout ce que nous y avions créé, et où d'autres ne pouvaient manquer de prendre la place que nous aurions désertée, c'était faire faillite et, par conséquent, ruiner notre patrimoine d'influence. De là, notre participation à la politique des zones d'influence, dont nous n'avions pas pris ni vu avec plaisir prendre l'initiative : pour tous ceux qui se faisaient une idée claire des intérêts que nous avons à sauvegarder, c'était, en somme, une politique de pis-aller. Ils savaient bien ce que deviendraient nos œuvres intellectuelles d'influence dans les pays qui passeraient sous la domination d'autres puissances européennes. Ils auraient mieux aimé maintenir le tout ottoman que nous réserver plus étroitement la partie syrienne. Ceux des membres de notre Comité qui se souviennent des détails de cette époque encore si proche, et cependant déjà si oubliée, peuvent se rappeler leurs délibérations d'alors et l'attachement de la majorité d'entre eux au système de l'intégrité de l'Empire ottoman ; ils auraient désiré le maintenir tout en stipulant les meilleures garanties que l'on pourrait imposer au profit des groupes minoritaires. Le démembrement paraissait un mal à écarter autant qu'on le pourrait. Cet état d'esprit s'attachait sans doute à un Empire Ottoman du passé et ne prévoyait pas la Turquie d'après-guerre, qui a traité toutes nos œuvres avec une hostilité et on pourrait même dire une ingratitude qui ne sont plus à exposer.

Mais, erroné ou non, cet état d'esprit existait, même dans les groupes les plus activement soucieux du maintien de notre patrimoine en Orient. C'est que ces groupes avaient trop conscience de la nature de ce patrimoine pour lui souhaiter une forme impérialiste. Ils ne désiraient que la continuation, sous une souveraineté nationale indépendante de toute domination étrangère, de l'action exclusivement morale et économique qui avait suffi à assurer la grandeur de la France dans le Levant.

**

Ce qui était vrai alors l'est resté depuis et le reste encore pour demain, compte tenu des circonstances. Il est clair que des provinces qui n'avaient fait pendant des siècles d'autre école gouvernementale et administrative que celle de l'Empire ottoman ne pouvaient, en un tournemain, se muer en Etats capables de « se conduire seuls », pour reprendre les termes de l'article 22 du Pacte de la Société des Nations. Il fallait donc accepter la tutelle temporairement nécessaire et que d'autres auraient assumée si nous nous étions dérobés. Mais toutes nos traditions, et notre intérêt bien entendu, devaient nous porter à admettre le caractère temporaire de cette tutelle, c'est-à-dire la perspective de sa fin lorsqu'elle aurait atteint son objet, qui est d'assurer la formation gouvernementale et administrative de pays encore incapables de se gouverner et de se maintenir par eux-mêmes. Aussi, à considérer le fond des choses, le Mandat est-il un système qui paraissait conçu à la mesure même de nos intérêts en Orient. Il est une tutelle, aussi ferme sans doute qu'il le faut pour atteindre son objet, mais qui a un terme. C'est par là qu'il se distingue du Protectorat, que l'on peut rendre aussi léger que l'on voudra, mais qui, tel qu'il a été établi jusqu'ici, lie *sine die* le protégé au système politique du protecteur. Et, comme l'Asie Française l'a déjà montré à plusieurs reprises, il nous est encore plus facile qu'à l'Angleterre, qui a le souci de sauvegarder les approches de son Empire Asiatique, de pratiquer une politique ayant pour terme la levée de la tutelle que nous exerçons sur la Syrie et le Liban. On conçoit très bien que nous nous retirions politiquement et militairement de ces pays après y avoir assuré ce que nous avons en vue lorsque nous y assumâmes les responsabilités du Mandat. Il suffit à notre intérêt politique que notre prestige soit maintenu par l'œuvre d'organisation que nous aurons eu l'honneur de réussir. Nous n'avons pas à souhaiter autre chose que le maintien de garanties pour les œuvres et entreprises de nos nationaux et un remboursement équitable des dépenses faites par nous pour la défense, l'organisation et l'équipement de pays que nous devons rendre entièrement à eux-mêmes. A cela doit pourvoir une application des articles 15 et 19 de notre Mandat, et aussi la sauvegarde de la Société des Nations qui, en Syrie et au Liban comme en Mésopotamie, selon le système du traité anglo-irakien, doit, après l'échéance du Mandat, être garante de certains intérêts et de certains engagements dont celui-ci aura cessé d'assurer le respect.

L'ŒUVRE ORGANIQUE RÉALISÉE PAR LE MANDAT

Pas plus que nos intérêts, l'œuvre organique déjà réalisée par nous en Syrie et au Liban n'a rien qui nous interdise de mener dans ces pays la politique la plus conforme à l'esprit du Man-

dat : elle nous impose seulement de suivre une certaine procédure.

Une tutelle qui doit avoir un terme suppose la création de pouvoirs indigènes capables d'assurer à eux seuls le gouvernement du pays lorsqu'elle aura cessé. Nous avons commencé cette création dès le moment où, à la fin de juillet 1920, nous sommes devenus maîtres de la totalité des territoires syriens réservés à notre Mandat. Le régime pur de l'occupation et de l'administration directe a cessé alors, puisque les Etats ont été créés par le général Gouraud et ont commencé à recevoir un gouvernement indigène.

Des organes communs restaient nécessaires pour régler les questions et gérer les affaires d'intérêt général à la communauté libano-syrienne qui constituait une unité économique, n'ayant qu'une seule ligne de douanes sur ses limites extérieures, une seule monnaie et le besoin d'un certain nombre d'institutions communes, ou tout au moins uniformes, pour assurer la vie commerciale et industrielle de l'ensemble des pays Syriens. Pour répondre à ces besoins, une Fédération fut créée en juin 1922, unissant les Etats de Damas, d'Alep et des Alaouites. Ses pouvoirs furent étendus dans l'année qui suivit par la fédéralisation d'un certain nombre de services réservés d'abord aux Etats. Dans l'intervalle, un accord avait été conclu en janvier 1923 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Liban, pays qui manifestait depuis le début une grande répugnance à se fédérer avec ses voisins, pour assurer, par l'intermédiaire de délégations représentant les deux gouvernements, le règlement des questions d'intérêt commun aux deux gouvernements et les gestions communes qui se révéleraient nécessaires.

Ainsi, dès 1923, une hiérarchie indigène était instituée qui, si elle fonctionnait convenablement, pouvait administrer toutes les affaires des pays confiés à notre Mandat sans nécessiter, à aucun de ses degrés, une administration par l'autorité mandataire. Ces pouvoirs indigènes, ou nationaux si l'on préfère ce terme, pouvaient se développer, favoriser la tendance unitaire ou préserver les particularismes selon l'équilibre des forces et des aspirations des populations de la Syrie et du Liban, sans que la Puissance Mandataire eût autre chose à faire qu'à assurer leur libre jeu dans les institutions dès lors créées et, au besoin, à arbitrer entre elles. Ces aspirations pouvaient d'autant mieux s'exprimer que le pays était doté de pouvoirs électifs : au cours de l'automne de 1923, le général Weygand avait donné aux trois Etats Syriens des Conseils Représentatifs analogues à celui que le Liban avait élu au printemps de 1922. Les membres des délégations des Etats composant ce Conseil Fédéral étaient désignés par les Conseils Représentatifs. On pouvait espérer à la fois que les tendances diverses arriveraient à s'ajuster dans ces divers organes où elles s'abordaient et que la pratique accorderait et compléterait peu à peu

une organisation indigène capable de permettre à la puissance mandataire d'alléger graduellement sa tutelle en attendant qu'elle pût, d'accord avec la Société des Nations, y mettre fin, son œuvre étant achevée.

LES ERREURS COMMISES

Les défauts de cette organisation, dont nous ne pouvons rappeler ici que les grandes lignes, ont bien moins que les fautes commises, empêché l'œuvre de s'achever et de se confirmer.

La plus évidente de ces fautes a été l'instabilité des hommes chargés d'appliquer le Mandat. Le rappel du général Weygand, au moment où il venait de supprimer la Fédération pour essayer de donner à la fois satisfaction aux aspirations unitaires de Damas et d'Alep et au particularisme des Alaouites, ce rappel a eu pour effet direct de laisser sans couronnement l'œuvre d'organisation dont il ne restait plus que les Etats. Faute d'une Fédération pour gérer les intérêts communs des trois Etats Syriens et pour régler avec le Liban les affaires d'intérêt général des pays sous Mandat Français, il n'y avait plus d'organe commun et le Haut Commissariat devait, en l'attendant, reprendre le rôle de gouvernement général qu'il avait été obligé de jouer au début. Ce régime était, sans aucun doute, contraire aux conceptions du gouvernement mandataire, à l'organisation qu'il avait déjà réalisée, et jamais le Haut Commissaire n'avait voulu que la Fédération fût purement et simplement supprimée : elle devait être remplacée par un autre organe commun aux trois Etats qu'elle avait associés depuis près de deux ans. Mais la période inorganique qui suivit le départ du général Weygand a laissé les choses en suspens et, depuis lors, des circonstances nouvelles qui ont inspiré la reprise de l'étude du Statut à donner à la Syrie et au Liban ont fait traîner les choses et l'organisation générale est restée depuis la fin de 1924 moins complète qu'elle l'avait été pendant les deux années précédentes.

Notre œuvre n'a pas seulement été retardée dans la constitution des pouvoirs indigènes. Elle l'a été encore par les errements suivis dans l'application des institutions déjà données aux pays syriens. Il faut relever, en effet, que le Mandataire ne s'est pas appliqué à imposer une discipline suffisante aux idées et, par conséquent, aux méthodes des agents qui avaient à appliquer le Mandat. Depuis l'avortement du projet de 1920, on n'a rien fait pour créer un personnel spécial pour assurer cette application. Des agents d'origines très diverses, incorporés sans préparation à un personnel n'ayant pas encore la routine ou même la doctrine du Mandat, étaient portés à faire ce qu'ils avaient fait ailleurs, c'est-à-dire beaucoup plutôt l'administration directe que la

direction et la formation de fonctionnaires indigènes. Peut-être le tempérament des Français appelés en Syrie et au Liban y était-il pour quelque chose ? Le Français est moins « un animal politique », comme disait Aristote, qu'un administratif précis et un technicien. Il est logique, systématique et n'aime pas l'à peu près. Et ce sont même certaines de ses qualités incontestables, mais convenant mal aux circonstances, qui le poussaient à faire lui-même ce qu'il aurait dû se borner à faire faire à des fonctionnaires indigènes conseillés et contrôlés par lui. Pour s'en tenir à cette dernière méthode, il aurait fallu admettre une certaine marge de désordre inévitable avec une administration orientale, surtout en voie de création ou tout au moins de réorganisation, et se résigner à beaucoup de résistances et, partant, de retards. Il est beaucoup plus facile et expéditif de réaliser en opérant soi-même qu'en dirigeant des collaborateurs ou élèves moins compétents et actifs que soi et chez lesquels la bonne volonté n'existe pas toujours.

Aussi le souci des réalisations devait-il, dans certains esprits, l'emporter sur celui du cadre politique dans lequel il aurait fallu les obtenir. Le Mandat implique que toutes les administrations sont indigènes et que tous les techniciens étrangers qui participent directement à leur action sont au service des gouvernements nationaux du pays. Pour donner à son application toute la souplesse et la discrétion désirable, il conviendrait même que les conseillers techniques soient les agents de ces gouvernements et que le personnel dépendant directement du Mandataire soit limité à un petit nombre d'agents politiques n'exerçant l'action nécessaire qu'à la tête, c'est-à-dire sur les chefs des gouvernements indigènes. C'est ce qui n'a guère, et à aucun moment, été contesté en principe; mais, dans la pratique, on répugnait souvent à servir dans les cadres indigènes, on n'était pas fâché de voir se prolonger le régime provisoire sous lequel un certain nombre d'administrations d'intérêt général continuaient à dépendre directement de l'organe du Mandat. Il en est résulté le maintien « d'états de résistance » et parfois même, sur certains points, de retours offensifs de l'administration directe. L'instabilité des Hauts Commissaires, dont plusieurs sont partis au moment même où ils avaient acquis l'expérience nécessaire à leur tâche, et l'attention insuffisante portée par le gouvernement mandataire sur les méthodes suivies ont contribué à faire durer des errements contraires au régime du Mandat.

LE MANQUE DE COLLABORATION INDIGÈNE

On doit dire nettement, en reconnaissant ces fautes, que les insuffisances et erreurs du personnel administratif et politique indigène ont beaucoup contribué à les faire commettre. On vient d'en dire assez sur la pauvreté des administrations indigènes pour faire comprendre les

raisons qui poussaient les agents français à passer par-dessus leur tête pour améliorer, par les voies les plus rapides, la situation du pays.

Que cette pauvreté soit irrémédiable, c'est ce que l'on ne saurait admettre avant une expérience plus poussée, ce que l'on ne doit pas croire alors que l'on a accepté le Mandat. Sans doute, l'Orient a son tempérament différent de celui de l'Occident : l'histoire paraît bien le montrer. Mais y a-t-il entre son laisser-aller, son imprécision, les libertés qu'il prend avec la rectitude administrative et financière et nos idées et disciplines occidentales une différence due principalement à la race et au milieu, à une distance géographique ou plutôt un écart d'époques ? On se le demande lorsque l'on voit ce qu'étaient encore, au commencement du XVII^e siècle, l'administration et le gouvernement de nos pays. La marche suivie chez nous-mêmes permet d'espérer qu'il y a moins un abîme à franchir que des étapes à regagner. Mais ces étapes, que les traditions laissées par le vieux régime ottoman ont bien mal préparées, sont difficiles à franchir : les révélations que nous apportent souvent les journaux syriens et libanais sur les pratiques administratives permettent d'en juger.

**

Et encore cette insuffisance du personnel indigène serait-elle peut-être la moindre difficulté. La plus grave vient, sans doute, de l'esprit de revendications théoriques auquel le Mandat s'est trop heurté, alors même qu'il offrait les meilleures chances de collaboration aux éléments déjà développés de la population. Trop rares ont été les Syriens et Libanais qui ont compris que la manière la plus sûre d'élargir des libertés que l'on juge insuffisantes est d'en faire un usage qui ne puisse être discuté. Au lieu de suivre cette voie, presque tous ceux d'entre eux qui s'occupent de politique auraient voulu que leurs pays fussent dotés immédiatement de gouvernements et d'assemblées jouissant d'une pleine souveraineté et dont les décisions s'imposeraient même au Mandataire. Ils ne se sont pas souciés de s'apercevoir que c'était, en fait sinon dans les mots, la négation même du Mandat.

Cette revendication du plein exercice immédiat de leur indépendance, préférée à l'usage des institutions qui leur étaient données et dont les libertés ne pouvaient manquer d'être progressives, répondait-elle du moins aux aspirations et aux besoins des masses ? Il serait bien aisé de le dire lorsqu'il s'agit d'un pays où les campagnes sont cultivées par des fellahs, en immense majorité illettrés, et de plus très pauvres et ne comptant dans beaucoup de régions, qu'un petit nombre de propriétaires ! Cette classe d'hommes est uniquement soucieuse d'obtenir un peu plus de sécurité et de bien-être et n'est guère portée à discuter le caractère politique du régime qui les apportera, qu'il s'agisse de l'action du Mandataire ou de celle de gouvernements natio-

naux agissant en pleine liberté. On peut même dire que cet état où est encore la majorité de la population imprime une nuance très sensible d'impertinence aux revendications de politique pure de la petite minorité de notables et d'intellectuels qui constituent jusqu'à présent tout le « pays politique ». Cette minorité, sur laquelle se concentre jusqu'ici toute la responsabilité de la vie publique, aurait beaucoup mieux servi les intérêts du peuple en général si elle avait usé des libertés qu'elle recevait, au lieu d'en réclamer, dès l'abord, d'illimitées qui ne pouvaient être données sans détruire le Mandat.

Quelques hommes l'ont compris : nous avons trouvé un certain nombre de collaborateurs résolus dans le personnel politique et surtout administratif des pays de Mandat. Ils auraient été plus nombreux sans le souci trop général des Syriens d'être parmi les « purs ». On craint de se déconsidérer en ne réclamant pas autant que ceux qui réclament le plus. Il y a là un certain manque de caractère, sinon de jugement, et une certaine absence de civisme consciencieux. Peut-être, à vrai dire, le Mandataire a-t-il encouragé cette faiblesse politicienne par des changements de personnes qui faisaient croire à la possibilité de changements complets de politique. Mais, pour cette raison et quelques autres, le Mandataire s'est heurté en Syrie, et même parfois au Liban, à un esprit fort opposé à cette collaboration que la Commission des Mandats recommandait en 1926 aux opposants syriens comme le chemin le plus court et le plus sûr pour aboutir au plein exercice de l'indépendance.

*
**

De tout cela, il est résulté des retards très nuisibles au pays. Ils l'ont été matériellement en ajournant le moment où, le cadre politique étant achevé et les intérêts matériels étrangers se sentant par là certains des institutions sous le régime desquels ils auraient à s'engager, la Syrie et le Liban auraient pu entrer largement dans la phase du développement économique. Avec des budgets presque tous en excédent dès 1923, ils commençaient, il y a déjà plus de quatre ans, à en avoir les moyens financiers.

*
**

Enfin, il est regrettable, pour le calme des esprits et la solidité du statut politique du pays, que ce dernier ne soit pas sorti peu à peu de la pratique et de l'ajustement des institutions qui avaient commencé à lui être données en 1920. Cette procédure, pour ainsi dire expérimentale, eût été sans doute la plus sûre pour procurer à la Syrie et au Liban un vêtement constitutionnel à leur mesure et convenant à leur usage. Sans doute cette voie eût-elle été moins conforme aux grandes théories et moins théâtrale que celle qui doit passer par une Constituante d'où sortira, tout équipé, le statut du pays. Le fait qu'il existe

beaucoup de modèles qui peuvent être copiés ne paraît pas rendre cette épreuve moins scabreuse. Les précédents, fondés sur le droit constitutionnel idéal, ne sont pas applicables dans tous les cas. L'exemple du Liban, doté rapidement d'une constitution « dernier style » qu'il a déjà fallu amender avec l'approbation de l'opinion toute entière, est de nature à édifier à cet égard les hommes qui ne sont pas de purs théoriciens.

LA POLITIQUE A SUIVRE

Malgré toutes les difficultés, nous devons suivre la politique que nous commandent nos obligations de Mandataires, nos intérêts, et qui mènera au couronnement de l'œuvre commencée dès 1920. Rien ne saurait nous éloigner d'un système analogue à celui qui a inspiré les textes anglo-iraniens — nous ne parlons pas de la pratique, laquelle, comme l'*Asie Française* le disait le mois dernier, reste encore pour nous à étudier. Toute la question est de savoir par quelle voie nous acheminer vers un objectif qui est clair et quelle procédure adopter.

*
**

Il faut avant tout observer que l'organisation définitive des pays confiés à notre Mandat ne peut pas résulter des aspirations ou des décisions des représentants d'un des groupes de la population. Elle suppose un accord entre ces divers groupes et, à son défaut, l'acceptation par tous de l'arbitrage du Mandataire.

Les Etats existent et c'est un fait qu'il faut prendre pour point de départ. Leur individualité s'est accentuée pendant les sept années qu'ils ont déjà vécues. Tout ce qui a trait à leurs relations ne saurait donc être réglé que par des négociations ou, si celles-ci n'aboutissaient pas, par une intervention du Mandataire arbitre.

C'est une situation qui heurte les conceptions des partisans de l'unité pure et simple. S'ils se demandaient quelles sont ses origines, ils trouveraient sans doute quelques raisons de modérer leurs critiques dans le souvenir des procédés, dont certains d'entre eux ont quelque responsabilité, qui firent du régime chérifien à Damas une équipée antifrançaise. La politique qui l'inspira ne donna certes à la France aucune raison de s'écarter de cette sollicitude pour les minorités qui fut un des soucis les plus accentués de la politique wilsonienne et qui trouva son expression précise dans l'article du Mandat français stipulant que le Mandataire « favorisera les autonomies locales dans toute la mesure où les circonstances s'y prêteront ». Les cadres qui ont été donnés à certains particularismes répondent, dans l'ensemble, non seulement aux vœux des populations, mais encore à une obligation expresse du Mandat. C'est dire que le Mandataire doit veiller à ce que toute modification qui leur serait apportée soit précédée de conversations con-

duites aussi librement par une partie que par l'autre.

D'autre part, il est évident qu'après la marche des événements, la politique suivie au Liban et les promesses faites, la Syrie ne peut recevoir sa Constitution que d'une Assemblée élue. La réunion d'une Constituante doit être reconnue comme une nécessité, même par ceux qui auraient trouvé qu'un processus d'adaptation graduelle eût été une voie plus sûre pour doter cet Etat du Statut qu'il attend.

••

M. de Jouvenel et M. Ponsot se sont prononcés l'un après l'autre sur la méthode à suivre pour déterminer les relations futures des divers groupes et élaborer la Constitution de la Syrie.

Le premier a fait sur ces deux points des déclarations éloquentes auxquelles la rapidité avec laquelle il a passé au Levant donnait à vrai dire surtout le caractère de gestes symboliques et d'indications générales. Le programme de M. Ponsot, à qui était réservée la tâche moins brillante, mais plus ardue de la réalisation, a repris les promesses de son prédécesseur.

En un troisième point, celui de l'application du Mandat, le Haut Commissaire en exercice a confirmé ce qu'avait dit M. de Jouvenel : la Puissance Mandataire est prête à faire déterminer, selon une politique analogue à celle de l'Angleterre en Irak, les modalités de l'exercice du Mandat par des accords avec les gouvernements nationaux des pays qui lui sont confiés.

Ainsi le programme à réaliser comporte l'élaboration d'une Constitution syrienne par une Constituante à élire dès que le Gouvernement de Damas sera en mesure d'assurer le calme et la liberté des élections, la négociation d'accords entre les Etats pour la création d'un organe capable d'assurer le règlement et la gestion des intérêts communs, et la conclusion, avec le Mandataire, d'accords en vue d'organiser l'exercice du Mandat par la collaboration des autorités françaises et des pouvoirs indigènes. Comme les traités anglo-irakiens, ces accords auront une durée déterminée, pourront prévoir des révisions et poser un certain nombre de principes en ce qui concerne le régime qui suivra leur expiration.

L'ATTITUDE DES DIRIGEANTS SYRIENS

Reste à savoir maintenant si le mandataire trouvera la collaboration indigène indispensable à la réalisation de ce programme. C'est la question qui va déterminer toute l'évolution politique des pays de Mandat français.

Il est clair que, pour élire une Constituante et assurer son travail, il faut de l'ordre, du calme, et ce sens des réalités qui sait ne pas demander l'impossible. De même, aucune négociation entre les Etats, aucun apaisement réel par un arbitrage du Mandataire ne seront pos-

sibles sans un esprit de compromis. Enfin, un accord avec les pouvoirs indigènes n'est convenable, pour un Mandataire qui a des responsabilités auxquelles la Société des Nations est attachée, que si on est disposé à lui reconnaître un rôle répondant à ces responsabilités, du moins pour le temps qu'elles doivent continuer à lui incomber.

Le pays va s'orienter ou non, dans les prochains mois, vers la solution du problème organique qui est resté complètement suspendu depuis trois années, selon le choix des milieux politiques syriens. Et, lorsque l'on parle des milieux politiques, libanais aussi bien que syriens, il ne s'agit pas de ceux de l'émigration qui n'ont rien à perdre, ni seulement à risquer dans une opposition dont cependant ils espèrent sans doute nous faire payer la fin par l'achat de dignités et de prébendes. C'est un élément irresponsable à éliminer résolument des données d'un problème à résoudre exclusivement entre le Mandataire et les dirigeants restés dans le pays et qui doivent, par conséquent, bénéficier ou pâtir de la politique qui sera choisie.

La question est de savoir si nous allons avoir affaire à des hommes capables de nous permettre de faire face à nos responsabilités en appliquant la politique choisie par le gouvernement mandataire et ses représentants.

Ces responsabilités sont d'abord envers la Société des Nations à qui nous devons de maintenir l'ordre dans le pays et d'assurer un minimum de bien-être et de développement à la population. Elles sont envers les groupes minoritaires à l'autonomie desquels les obligations et la dignité du Mandataire ne permettraient pas de laisser porter atteinte par la décision unilatérale d'un groupe quelconque. Elles existent enfin envers le peuple mandataire lui-même et envers les intérêts qui se seront constitués en Syrie et au Liban pendant la durée du Mandat. Au premier, on doit assurer un remboursement équitable des dépenses qu'il a consenties pour la défense ou l'organisation de pays qui ne font pas partie de ses domaines comme les Colonies et les Protectorats. Aux intérêts privés, le Mandat doit d'assurer leur sauvegarde après sa propre expiration. Il est nécessaire que, sur ces deux points, les accords à intervenir entre le Mandataire et les gouvernements de la Syrie et du Liban donnent une suite précise à ce qui est prévu par les articles 15 et 19 du Mandat.

Si le Mandataire ne peut pas faire face, par une politique d'entente, à des responsabilités dont il doit se dégager peu à peu, par l'accomplissement même de son œuvre, mais qu'il lui est interdit de rejeter sans accord avec la Société des Nations, il sera obligé de continuer à agir *proprio motu*. Il appartient aux dirigeants politiques syriens de choisir entre cette politique d'entente et la continuation d'une situation provisoire, incertaine, exposée à être marquée par des résistances qui, selon leur nature, dé-

termineraient des retours de l'administration directe, voire même des mesures de répression et peut-être, en dernier lieu, une lassitude dégoûtée du Mandataire qui serait bien le pire danger que pourrait courir l'indépendance d'un pays placé comme l'est la Syrie.

Il ne semble pas que le choix d'hommes de bon sens puisse être douteux. On peut seulement souhaiter que leur courage les amène à donner suite aux conclusions que ne peut manquer de leur inspirer la raison. Un certain nombre, sans doute, des Syriens qui ne seront pas appelés au pouvoir ne manqueront pas de crier à l'insuffisance du programme de ceux qui seront au gouvernement. Il s'agira alors de savoir si on veut appliquer ce programme et mettre le pays en route ou bien biaiser avec lui, faire une politique de surenchère en hurlant avec les loups qui demandent la lune. Le passé ne permet malheureusement pas d'affirmer que nos efforts pour passer de plus en plus la main à un gouvernement national syrien n'échoueront pas devant la peur des membres de ce gouvernement et de leurs amis, de prendre les responsabilités que l'intérêt de leur pays exige cependant d'une manière évidente.

Quant au Mandataire, son passé et la nature du patrimoine que ce passé lui a légué lui tracent clairement la voie. Il peut, d'un esprit plus libre encore que celui des Anglais en Irak, qui ont à se soucier du voisinage de l'Inde, pratiquer, pour peu qu'il trouve une contrepartie dans les éléments dirigeants indigènes, une politique aspirant à s'effacer dès que ce sera possible devant les gouvernements nationaux qu'il aura suscités, une politique que l'on pourrait appeler la « politique du mandat dégressif ».

Le voyage du roi Aman Ullah ⁽¹⁾

Les souverains d'Afghanistan sont restés en Italie jusqu'au 21 janvier. Durant son séjour à Rome, le roi a visité les principaux monuments de la ville. Accompagné du roi d'Italie, il s'est rendu au Panthéon, où il a été reçu par les autorités civiles et militaires, puis sur la tombe du Soldat Inconnu. Il a visité ensuite l'École de cavalerie de Tor di Quinto, le jardin zoologique, une caserne de carabinieri et l'aérodrome de Campino, où il a assisté à des exercices d'avions et de dirigeables. Avant que leur visite officielle ne fût terminée, le roi Amanullah et la reine ont été reçus par le Pape en audience solennelle. Un protocole spécial a été adopté pour la circonstance.

(1) L'Asie française a raconté les débuts du voyage du roi d'Afghanistan dans son numéro de janvier 1928, p. 53-54.

La visite des souverains afghans a suggéré de très nombreux articles à la presse italienne. Elle n'a pas seulement relevé les particularités du sol, du climat, de la population et des mœurs de ses habitants, elle a encore étudié longuement le problème politique qu'a soulevé l'indépendance de ce pays.

L'*Impero*, après avoir exposé la situation particulière de l'Afghanistan entre la Russie et l'Angleterre, conclut que, dans un but de paix, l'Italie doit être présente à Caboul. « La politique italienne en Afghanistan doit tendre au maintien du statu quo et veiller à ce que la pomme de discorde que peut représenter ce pays ne trouble pas dans un avenir prochain la paix du monde. » *Le Messagero* fait ressortir que l'Italie fut la première puissance européenne à reconnaître, en 1921, l'indépendance afghane en concluant un traité qui constitue la première stipulation diplomatique entre le Gouvernement de Caboul et l'Occident. Il relate en outre que le Roi a d'ailleurs de fortes sympathies pour le fascisme.

Pendant son séjour au Caire, lors d'un banquet offert en son honneur et auquel assistaient les représentants des grandes puissances, le roi aurait demandé au Ministre d'Italie, afin de le porter, un insigne distinctif fasciste.

Le Tevere étudie longuement l'état d'âme hostile à l'Europe qui se manifeste en Asie. Il explique ce changement de mentalité par une réaction contre les systèmes impérialistes inspirés de l'impérialisme britannique.

L'Europe en est encore à croire que les méthodes grâce auxquelles les Anglais ont créé leur Empire sont les meilleures et les seules qui puissent être couronnées de succès.

Ce journal estime que la diffusion dans le monde des idéologies nées de la guerre, et le fait que la science et les échanges intellectuels ont mis les instruments de la civilisation européenne à la disposition de toutes les races, exigent la recherche d'une nouvelle formule coloniale. Il conclut ainsi son important article :

L'Asie est antieuropéenne. Et nous, les derniers venus et les Lazares du festin impérialiste du XIX^e siècle, nous devrions écrire la dernière page d'un cycle historique désormais accompli. C'est ce que nous demandons. Nos anciens connaissaient les voies de l'Orient mieux que ne les connaissent par la suite les Anglais.

Cet exposé sommaire, en révélant une fois de plus la mentalité de l'Italie fasciste et le profond désir d'expansion coloniale qui l'anime, reprend, somme toute, en la commentant, une des conclusions auxquelles M. P. Valery est arrivé quand il constate que le savoir, valeur de consommation, est devenue une monnaie d'échange, et que « nous avons étourdiment rendu les forces proportionnelles aux masses ». Ce phénomène, dont nous commençons à peine à comprendre l'importance, veut en effet une transformation radicale de nos méthodes coloniales et

une modification profonde à notre manière d'être en face des peuples dits « de couleur ». Signalons aussi, à titre documentaire, une communication de l'agence *Fides*, qui constate que

S. M. Amanoullah n'a dans son royaume, dont la superficie est égale à deux fois celle de l'Italie, aucun sujet catholique parmi les 12 millions d'hommes qu'il contient. L'Afghanistan, qui se trouve dans des régions difficilement accessibles de l'Asie, n'a reçu jusqu'ici la visite d'aucun missionnaire catholique. Ses habitants sont des fanatiques musulmans. Dernièrement, une mission italienne de passage dans ce pays proposa de faire venir un missionnaire catholique, mais on lui conseilla de n'en rien faire, la vic étant complètement impossible là-bas pour un prêtre, vu l'intensité du fanatisme indigène.

Il est incontestable en effet que les Afghans sont farouchement attachés à l'Islam. Cette intransigence est surtout imputable aux Mollahs, qui, très puissants et ne dépendant en rien de la couronne, ont toujours été un élément de troubles. Peu instruits, esclaves absolus de la Sounna, — non pas de la Sounna du Prophète, mais de celle de l'Emir Abdour-Ahman, comme les Marocains le sont de celles de Moulay Sliman et de Moulay Hassan, — ils sont opposés à toutes les influences étrangères et aux innovations modernes. C'est ainsi que, pendant le voyage de l'Emir Habib Ullah aux Indes (janvier 1907), ils ont accusé leur prince de trahir la religion parce qu'il avait adopté des vêtements européens et acheté des articles anglais! Grâce à l'énergie du roi Amanoullah, ils ont perdu une partie de leur influence politique, mais celle-ci n'en reste pas moins fort dangereuse et il faut toujours tenir compte de leur puissance quand on se livre à des pronostics sur l'évolution du peuple afghan.

Leur visite officielle en Italie terminée, les Souverains se sont rendus, à titre privé, dans un hôtel où ils ont séjourné quelques jours avant de gagner Nice et Paris.

Reçus à la gare du Bois de Boulogne par le Président de la République, le roi Amanoullah et la reine Sourya sont descendus au Palais des Affaires Etrangères où ils ont été les hôtes du Gouvernement français. Le 25 janvier, ils ont été reçus à l'Hôtel de Ville, où le roi, répondant aux discours du Président du Conseil Municipal et du Préfet de la Seine, a prononcé entre autres les paroles suivantes :

Vous avez eu bien raison de rappeler que la littérature procéda à nos premières relations. En effet, les relations basées sur la sympathie intellectuelle sont les plus durables entre les peuples.

Une grande évolution s'est produite déjà en Afghanistan, mais cela ne nous empêche pas d'admirer les œuvres qui retracent le passé, dans le genre de celles que vous avez citées. Actuellement, le peuple afghan déploie toutes ses forces pour se mettre en harmonie avec les exigences de la vie moderne. C'est le besoin de réaliser cette œuvre qui le pousse vers le peuple français.

Mon gouvernement et mon peuple ont déjà donné des gages de leur amitié pour la France et ils ne demandent

qu'à continuer en développant pour notre mutuel intérêt tous les échanges, aussi bien d'ordre intellectuel qu'économique.

A l'Elysée, où a eu lieu un dîner en leur honneur, le roi d'Afghanistan a répondu en ces termes au toast présidentiel :

J'ai été très heureux d'entendre les déclarations que vous avez bien voulu faire, M. le Président, concernant le développement des relations franco-afghanes et la collaboration des deux pays dans le domaine de la culture et de l'archéologie.

Nos relations mutuelles sont tellement désintéressées (je suis heureux de le constater) que rien ne pourra les détourner de leur sens amical et, nous sommes fondés d'espérer qu'elles iront en se développant dans l'avenir.

Déjà grande est la collaboration fournie par la France dans le domaine de la culture comme dans l'ordre de reconstitution de notre passé historique, et je me plais à en proclamer avec satisfaction les heureux effets.

L'égal désir qu'ont les deux pays d'étendre leur collaboration au domaine économique donnera certainement des résultats non moins heureux.

Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de manifester publiquement l'admiration que j'ai toujours eue pour ce beau pays de France, si riche par sa civilisation et par les efforts séculaires de ses enfants laborieux. Ce que j'ai déjà pu voir ne fait que raviver cette admiration.

Ces deux discours sont intéressants à rappeler, car ils indiquent, même en tenant compte des précautions indispensables à toute manifestation officielle, quels sentiments animent le roi Amanoullah à l'égard de la France.

Dès le 26 au matin, le Roi a tenu à se rendre sur la tombe du Soldat Inconnu. Il a été reçu sous l'Arc-de-Triomphe par M. Painlevé, ministre de la Guerre, qui lui a expliqué le haut symbolisme de la flamme. Puis les Souverains afghans ont successivement visité Versailles, l'Hôtel des Invalides, le Panthéon, le Musée du Louvre, l'Ecole Militaire de Saint-Cyr, le Musée Guimet, le Creusot, Lyon, l'Ecole Centrale, l'Ecole Polytechnique. Mais dès le vendredi 27, le Roi et la Reine avaient quitté le quai d'Orsay pour se rendre à l'Hôtel Crillon. Ainsi libérés de la contrainte du cérémonial officiel, ils ont pu continuer leurs visites beaucoup plus librement. Ce voyage est, en effet, d'un caractère tout particulier et Amanoullah Khan, lors de son passage aux Indes, en avait déjà précisé le but en disant :

J'ai essayé jusqu'ici de mettre mon pays au niveau de la civilisation occidentale par tout ce que les livres et l'étude m'avaient appris d'elle. Mais j'ai épuisé ma documentation. Le moment est venu où il faut que je la complète par l'expérimentation personnelle.

Durant son séjour en France, le Roi a manifesté un très vif intérêt à tout ce qu'il a vu. On sait que le français est la seule langue occidentale qu'il comprenne parfaitement et que la culture française l'a profondément marqué. A Paris, il a retrouvé son fils, le jeune prince Hedayat Ullah, qui est actuellement élève de 3^e

au Lycée Janson de Sailly et dont l'ambition est d'être reçu à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, comme l'ont déjà été deux de ses oncles. Le Roi y a aussi retrouvé M. Alfred Foucher, professeur à la Sorbonne, chef de la mission archéologique française en Afghanistan, M. Hackin, conservateur du Musée Guimet, et M. Bardoux, qui ont déjà fait une ample moisson de découvertes sur les antiquités bouddhiques de la région de Bamiyan et de Hadda, « région qui fut le creuset où s'unirent pour une destinée nouvelle l'art de l'Hellade et la sagesse indienne ».

Si le roi Amanullah a fait appel dans son royaume à des ingénieurs et à des techniciens de tous les pays, les Français semblent y avoir toujours une belle part. En plus de la mission archéologique, M. Foucher est placé à la tête de l'Université de Caboul. M. Godard est l'architecte de Dar ul Aman, M. le docteur Ténèbre dirige le collège français de Caboul. M. Bouvet organise le service des postes, des télégraphes et des téléphones, M. Girard est à la tête d'une école spéciale d'agriculture, etc... En envoyant l'héritier du trône s'instruire à Paris, le Roi a voulu donner un exemple des bienfaits qu'il attend pour son pays de la culture occidentale.

C'est, en effet, par l'éducation intellectuelle qu'il s'efforce surtout de régénérer son royaume. M. Ténèbre l'a montré dans l'article qu'il a donné dans *l'Illustration*, le 28 janvier, sur l'organisation du collège de Caboul et sur les efforts du Gouvernement pour créer des écoles. Nous croyons utile de tirer de cet article, en terminant, quelques données précises.

Caboul possède actuellement 14 écoles secondaires, chaque chef-lieu de province a la sienne; en outre, de nombreuses écoles primaires instruisent plus de 40.000 élèves. La Reine, elle-même, s'est spécialement consacrée à l'éducation féminine; elle s'occupe d'une façon toute spéciale de l'école des filles de Caboul, qui compte plus de 800 élèves. Cette dernière institution est une de celles qui ont rencontré le plus de résistances parmi les opposants traditionnalistes. Le Gouvernement afghan a manifesté l'intention de favoriser l'enseignement de la langue française dans toutes les provinces qu'il administre et le désir d'adopter cette langue dans les entretiens diplomatiques et les relations internationales du pays. C'est ainsi qu'une coopération très utile va se développer de la façon la plus heureuse entre l'Afghanistan et la France. Tel est l'aboutissement d'une tradition de mutuelle sympathie qui déjà remonte à des temps très anciens.

Le Roi et la Reine d'Afghanistan ont quitté Paris le 8 février pour se rendre en Belgique.

F. TAILLARDAT.

LE DISCOURS DE M. ALEXANDRE VARENNE AU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Le discours par lequel le gouverneur général de l'Indochine a ouvert la session d'octobre 1927 du Conseil de gouvernement, est intéressant à plus d'un titre. Il ne fournit pas seulement, comme tous les discours de ce genre, de précieuses indications sur l'état actuel de la colonie au point de vue politique, économique et financier; prononcé au moment du départ définitif de M. Al. Varenne, il présente une sorte de bilan de la gestion des affaires indochinoises pendant les deux dernières années et prend même fréquemment l'allure d'un plaidoyer en réponse aux attaques dont le gouverneur général a été l'objet.

L'impossibilité de reproduire *in-extenso* un document aussi étendu nous oblige à en présenter, comme les années précédentes, un substantiel résumé coupé de nombreuses et importantes citations.

Plaidoyer pro domo. — Dès ses premières paroles, M. Al. Varenne entreprend de « vider une question personnelle », qu'il lui est impossible d'éluder. L'Indochine a connu dans ces derniers mois une notoriété bruyante.

Cette réclame, dont elle se serait bien passée, elle la doit, hélas! à son Gouverneur général — qui s'en serait bien passé aussi — à son Gouverneur général contre lequel s'était ligué ce que la Métropole et la Colonie comptent de professionnels de la diffamation soutenus par la grande légion des badauds qui forment leur clientèle.

Quelles fautes, quels crimes ai-je pu commettre pour attirer sur ma tête un tel concert de haines et de malédictions? Venu ici avec l'unique ambition de justifier le choix dont j'avais été l'objet, je me suis voué corps et âme à une tâche grandiose mais périlleuse. J'ai fait taire mes préférences politiques et mes préventions de partisan pour ne connaître qu'un devoir: celui de conserver le précieux dépôt confié à mes soins. J'ai administré scrupuleusement, proscrivant avec rigueur certains procédés de Gouvernement dont on m'avait dit qu'ils étaient de règle dans ma situation.

... Je suis impardonnable assurément d'avoir osé prendre au sérieux le rôle éminent de représentant de la France auprès des millions d'êtres humains qui ont mis leur confiance en elle.

Et ce fut le déchaînement systématique que vous connaissez, un dévergondage incroyable d'accusations souvent ordurières — cela, Messieurs, ne l'oublions pas, — sous les yeux de nos protégés auxquels on enseignait ainsi, paraît-il, à aimer et à respecter la France.

A cette débauche d'insanités, voici ma réponse:

Après deux années de pouvoir, je proclame plus haut que jamais, que pas un des reproches qui m'ont été adressés touchant l'honnêteté de la gestion, ne repose sur un semblant de vérité, que les accusations dirigées contre moi sont toutes — je dis bien: toutes — de pures inventions.

Le ton du gouverneur général n'est plus, on le

voit, la sérénité un peu froide et hautaine à laquelle nous avions habitués ses prédécesseurs dans leurs harangues officielles. Nous sommes en pleine polémique. Les épithètes violentes se succèdent comme en un discours de réunion électorale. Sur un point cependant, M. Varenne entreprend de discuter les accusations portées contre sa politique. Il s'agit de l'affaire des concessions du Darlac, que les lecteurs de *l'Asie française* n'ont pas oubliée. Voici en quels termes s'exprime le gouverneur général :

Appelé par un spécialiste hollandais installé au Kontum, un groupe de planteurs français qui possède d'importants établissements en Indonésie débarque un jour à la recherche de terrains propices aux grandes cultures industrielles. Avec eux se trouvait un de mes compatriotes qui, s'il n'a jamais été, comme on l'a prétendu, mon collaborateur ou mon agent électoral, est néanmoins connu de moi et peut compter parmi mes amis. Le groupe en question se met en quête de terres à cultiver en Indochine. Son choix se porte sur une région qui n'avait pas encore été, il est vrai, ouverte à la colonisation. Mais le chef d'administration locale écoute les suggestions de ces planteurs expérimentés qui lui proposent de tenter au Darlac l'essai d'un type de contrat qui a fort bien réussi à Java et qui ménage, mieux que la concession ordinaire en toute propriété, les droits ou les prétentions des populations indigènes. Le Résident supérieur, convaincu, accepte cette forme de contrat qui a déjà été autorisée et mise en pratique dans les provinces voisines peuplées de races semblables ayant les mêmes coutumes. Le contrat est donc passé sous forme de bail avec les villages indigènes. Le chef d'administration locale l'approuve. La procédure est terminée. Le Gouverneur général n'a pas eu à intervenir; en fait, il n'est même pas instruit de l'affaire, qui n'était pas de son ressort.

Jusqu'ici, je pense, pas l'ombre d'une incorrection, rien qui puisse rejaillir sur la personne du chef de la Colonie.

Mais attendez. Le groupe, une fois renseigné sur les possibilités d'installation que peut lui offrir l'Indochine, s'était embarqué pour Java, laissant ici avec mission de suivre la procédure et passer les contrats, qui ?

Celui dont il a été question plus haut, cet indésirable, marqué d'une double tare, puisqu'il est le compatriote et qu'il pourrait se dire l'ami du Gouverneur général.

... Et qui le dénonce ? Qui d'abord s'en indigne ? Des « prix Monthyon » peut-être ? Ou quelqu'un de ces austères bourgeois qui célèbrent la vertu en décorant de vieux domestiques ? Non, ceux-là, s'ils honorent la vertu, ont le bon goût de ne la point professer avec trop d'intransigeance.

Le scandale est déchaîné par une bande trop connue de « chevaux de retour », compromis dans les plus louches entreprises et dont la conscience élastique, à force d'avoir roulé sur les grands chemins, se traîne péniblement sur la jante.

L'attaque fut menée d'abord dans la presse ou plus exactement dans un journal parisien coutumier de ce genre de campagnes. Et il ne trouva guère d'échos que dans certaines officines spéciales qui pullulent autour des affaires de Bourse. Un membre du Parlement prit pourtant l'initiative de la porter à la tribune de la Chambre par voie d'interpellation. Il n'eut pas de peine à recruter quelques auxiliaires. Le parti du chambardement intégral et universel, toujours à l'affût de ce qui peut discréditer l'œuvre française dans le monde, s'empressa, comme bien on pense, d'exploiter pour sa propagande ce merveilleux filon. On mena donc une manœuvre parallèle; on déposa

deux interpellations conjuguées, et les couloirs de la Chambre purent voir pendant une semaine les deux interpellateurs — le colonial et le bolchevik — échanger leurs renseignements et préparer l'attaque comme dans des conciliabules prolongés et fraternels.

Le résultat de cette opération devait être particulièrement brillant. Pour atteindre un homme qui ignore encore ce qui a pu lui valoir de telles fureurs, on a fourni aux adversaires de l'expansion française un magnifique terrain de bataille dont ils ont naturellement profité.

Les rapports avec l'extérieur. — Telle nation voisine bénéficie d'une paix féconde comme le Siam, telle autre est la proie des révolutions et des guerres comme la Chine. A l'égard de cette dernière puissance, la politique indochinoise se définit par la formule : neutralité et non-intervention ; mais les remous des guerres civiles proches, les troubles et les violences de la tourmente chinoise réclament toute notre attention. Elles ont eu déjà quelques conséquences désastreuses pour nos compatriotes ou nos intérêts. Au début de 1927, le Yunnan est entré dans une ère de convulsions qui touchent gravement les entreprises françaises : des attentats ont été dirigés contre la voie ferrée française de Yunnan-fou, le trafic a été plusieurs fois interrompu; des agents de la ligne ont été plusieurs fois inquiétés, molestés, même emmenés en captivité. Et au Kouang-si, le consul Robert a été assassiné. Cependant le calme et la sécurité n'ont pas cessé de régner le long de notre frontière.

Les relations avec le Siam sont particulièrement cordiales.

La ratification du traité franco-siamois et de la convention relative à l'Indochine est venue resserrer les relations cordiales qui nous unissent au Siam. La Haute Commission franco-siamoise du Mékong, prévue à l'article 10 de la Convention du 25 août 1926, se réunira cet automne à Vientiane sous la présidence du Résident supérieur du Laos. Elle achèvera de régler toutes les questions que pose entre la France et le Siam une communauté des frontières fluviales et terrestres de plus de 2.000 kilomètres.

... Au point de vue économique, nos relations vont être appelées à se multiplier par l'achèvement de la jonction du réseau ferré siamois avec le réseau routier indochinois. Dès que la voie ferrée a eu rejoint notre frontière, à la gare d'Aranyha, notre administration a fait toute diligence pour l'achèvement de la route coloniale jusqu'au point limite. Une convention a d'autre part été passée entre les deux pays pour l'établissement d'un pont frontière à frais communs. Le moment est proche où la correspondance postale entre le Siam et l'Indochine pourra régulièrement être acheminée par la voie terrestre, et où la rapidité des moyens de communication qui mettent Bangkok à deux jours de distance de Saigon suscitera un mouvement de plus en plus important de voyageurs entre deux des plus grands centres de la Péninsule.

Le même souci des intérêts de nos voisins a conduit le Gouvernement général à ordonner le prompt aménagement de la route qui contourne le Nord des Grands Lacs et rend ainsi plus facilement et rapidement accessible, pour les voyageurs venant du Sud, la région qui s'étend à l'Est de ces lacs.

La situation intérieure. — L'examen de la situation intérieure de la colonie amène le gou-

verneur général à donner les précisions les plus dignes d'attention sur l'évolution récente des populations annamites et à formuler les principes d'une politique indigène à la fois libérale et conforme aux intérêts français. En raison de l'importance de ce passage, nous le reproduisons en entier.

Le problème de la politique indigène n'a pas changé d'aspect depuis deux ans. On peut dire seulement que certaines de ses données se sont précisées dans ces derniers temps.

Si la masse de la population indigène demeure en général indifférente aux agitations de la politique, par contre, tout au moins dans quelques centres, et peut-être, hélas ! par la faute de certaine administration méfiante et tracassière, aujourd'hui disparue, nous avons vu se former et se grouper un clan de bourgeoisie remuante, aux tendances accusées, qui prend le goût de la politique et se complait volontiers aux attitudes d'opposition. Le mouvement auquel elle participe se réclame ostensiblement de l'esprit national. Elle tente ainsi de constituer en face de l'élément français un bloc annamite qui pèserait de toute sa masse sur l'administration du pays, pour l'obliger à compter avec ceux qui la dirigent.

Parmi les éléments qui composent cette bourgeoisie en voie de formation, on remarque d'abord les jeunes gens élevés dans nos écoles et ceux qui, après en être sortis, ont pris rang dans les administrations publiques. A côté d'eux, toute une classe riche et en partie nouvelle de commerçants, d'industriels, de propriétaires fonciers possédant des rizières par milliers d'hectares, régnant non sans fautes sur un peuple de métayers et de coulis, faisant étalage de fortunes récentes et coquettes. Or, ces bourgeois, bien rentés, se commettent parfois en compagnie des plus violents agitateurs qu'ils soutiennent de leurs capitaux. Pourquoi ? Leurs intérêts ne sont pourtant pas les mêmes. Si les violents triomphaient un jour, ces Messieurs de la riche bourgeoisie cochinchinoise savent bien ce qu'il leur en coûterait. Si quelques-uns pourtant suivent les extrémistes, c'est un peu par crainte, de peur de se voir dénoncer comme de mauvais patriotes ; c'est aussi — et c'est un travers que nous connaissons bien — par manière de snobisme, parce qu'il est de bon ton en certains milieux de fronder le pouvoir ; c'est peut-être enfin et surtout parce que cette classe aisée et instruite se juge trop négligée de la population française qui ne se mêle pas assez à elle et tarde à lui ouvrir ses rangs.

Voilà, croyons-nous, au moins pour les régions de l'Indochine où se rencontre en force cette classe de négociants et de possédants, la raison profonde d'une hostilité qui nous étonne, et pour un peu nous indignerait. C'est ainsi que, surtout dans la riche Cochinchine, nous voyons se développer des tendances particularistes qui se manifestent par la création de sociétés commerciales, d'institutions d'enseignement privé, d'associations mutuelles de toutes sortes, à l'usage des seuls Annamites, qui toutes visent à isoler la bourgeoisie indigène de la population européenne et à nous disputer l'hégémonie économique d'abord, le pouvoir politique ensuite.

Dans les autres pays que peuple la race annamite, ce sont des éléments un peu différents qui se mêlent pour former le parti des opposants. Nos vieux adversaires, ceux qui n'ont jamais accepté la domination française, recherchent, et obtiendront aisément, semble-t-il, l'appui de certains éléments jeunes formés dans les écoles françaises, qui se rencontrent surtout dans l'administration. Ils constituent avec eux des groupements moins bruyants que ceux de la Cochinchine, parce que disposant de moyens moins puissants, mais dont les tendances ne sont pas plus favorables.

Malaise passager ou conflit irrémédiable ? Querelle de races ou opposition irréductible d'intérêts ?

Nous croyons qu'avec un peu de clairvoyance et de générosité, bien des malentendus pourraient être dissipés. Nous avons pour notre part fait l'effort le plus sincère pour y parvenir. Nous avons ouvert plus largement aux éléments instruits de la population indigène l'accès des carrières administratives. Nous avons ainsi donné satisfaction à des aspirations légitimes. L'avenir prouvera que notre confiance était bien placée. Ce que nous voulons, c'est que nos protégés aient de plus en plus le sentiment, parce qu'ils en auront la preuve, que nous travaillons à les associer chaque jour davantage à l'œuvre de progrès par nous poursuivie dans leur pays, que ce pays, nous ne l'avons pas confisqué à notre profit, nous entendons au contraire l'administrer avec eux et pour eux. Il faut qu'ils sachent que nous ne voulons pas barrer la route aux talents ni confiner éternellement dans les emplois subalternes l'élite indigène qui s'instruit dans nos universités françaises ou dans nos écoles indochinoises, que le mérite sera par nous honoré sans distinction de races et que place sera faite à chacun selon sa valeur propre et non suivant son origine ou sa condition.

Il faut aussi, — je dirais volontiers : il faut surtout — que nos compatriotes s'habituent à nouer des relations plus étroites et plus cordiales avec les populations au milieu desquelles ils sont venus vivre, qu'ils se présentent ici non en maîtres, mais en conseillers et en amis, qu'en débarquant en ce beau pays dont les destinées ont été confiées à la France, ils prennent la résolution de s'y conduire galamment, en vrais Français, c'est-à-dire d'y faire aimer la France.

De son côté, l'élite annamite a-t-elle tant de raisons de se plaindre ?

Peut-elle nier que l'effort français se soit en Indochine développé avant tout au profit du peuple annamite et spécialement de sa bourgeoisie ?

N'est-il pas vrai que nous avons donné à ce pays, qui en avait tant besoin, la paix et l'ordre sans lesquels nulle prospérité n'est possible ? Si une fraction notable de la population a pu s'enrichir, si la masse a pu connaître la tranquillité et jouir du fruit de son travail, qui osera nier que ce soit grâce à la tutelle française, à notre force défensive, à notre administration régulière et bienfaisante ?

Où donc s'est porté le meilleur de notre énergie créatrice, si ce n'est en pays annamite ? Aucune voie ferrée n'existe qu'en Cochinchine, en Annam et au Tonkin. Où sont les grands ports outillés par l'industrie française ? Toujours dans les mêmes pays annamites.

Nous avons fait plus : pour assurer un emploi de leur activité aux jeunes Annamites instruits par nos soins, nous leur avons procuré des situations administratives hors de leur pays d'origine et nous avons peuplé de fonctionnaires annamites les services locaux du Cambodge et du Laos.

L'Université Indochinoise créée par nous, c'est en terre annamite que nous l'avons installée. C'est en Cochinchine et au Tonkin que sont nos meilleurs établissements universitaires, lycées et collèges.

En un mot, nous avons tout fait pour mériter la confiance et la gratitude des populations annamites, desquelles aujourd'hui sont les seules à nous montrer parfois de l'humeur et de l'ingratitude, — alors que les autres peuples, qui, eux, sont venus spontanément à la protection française et auraient le droit d'exiger beaucoup plus, attendent encore une part des bienfaits prodigués à leurs voisins.

A vrai dire — et je ne crains pas de l'affirmer, le moment est venu pour la France de s'acquitter généralement de la dette contractée envers les populations du Cambodge et du Laos, si confiantes et si paisibles, qui, jusqu'à présent, ont fait figure de parents pauvres dans

la grande famille indochinoise, de les doter à leur tour de tout ce dont elles ont besoin tant en outillage économique qu'en institutions d'éducation et d'assistance. A cet égard, de sérieux efforts ont été faits dans ces dernières années. Nous avons le ferme dessein de faire davantage dans les années qui vont suivre. Le Cambodge aura son chemin de fer, le Laos aussi. Des établissements scolaires seront créés qui nous permettront de former pour l'administration du pays des auxiliaires indigènes que nous n'aurons plus à faire venir de Hanoi ou de Saigon. Nous renoncerons peu à peu à cette centralisation franco-annamite qui n'a pas donné dans les pays qui devaient en bénéficier des résultats heureux; et nous rendrons à nos protégés, cambodgiens et laotiens un peu de l'autonomie que cette centralisation leur a fait perdre.

Nous n'oublions pas les autres races éparses sur le sol de l'Indochine, refoulées et en partie détruites par la conquête annamite avant notre arrivée, auxquelles nous devons une protection efficace qui d'abord les sauvera de la disparition totale et leur permettra même de revivre et de bénéficier de notre civilisation sans rien perdre de l'originalité de leurs mœurs et de leurs traditions.

L'organisation de la défense. — Le gouverneur général, dépositaire des pouvoirs de la République française en Indochine, a pour premier devoir de veiller à la sécurité extérieure de la colonie. Il y a deux ans, les effectifs des troupes européennes étaient réduits de moitié par rapport aux chiffres d'avant-guerre, les approvisionnements en matériel et en munitions étaient notablement insuffisants, une frontière de milliers de kilomètres était mal équipée. Des munitions furent expédiées de France, le matériel suivit, puis ce furent des renforts. On travailla en hâte à l'équipement défensif de la frontière chinoise. Aujourd'hui, la situation est améliorée et l'existence d'une couverture assez solide permet de préparer méthodiquement l'organisation militaire définitive.

Un programme a été établi par le gouvernement général d'accord avec le général Claudel, Inspecteur général des troupes coloniales, qui se rendait en mission d'inspection en Chine. Douze millions de piastres seront consacrés à son exécution, répartis sur trois exercices de 1928 à 1930.

Des réformes militaires importantes ont été réalisées : la réduction du service militaire de quatre ans à trois ans (décret du 23 décembre 1926) permettra d'obtenir un plus grand nombre de réservistes instruits; l'accès des indigènes au grade d'officier, autorisé par le décret du 29 novembre 1926, assurera à nos unités des cadres de valeur. Une première promotion d'officiers indochinois sortira prochainement de l'école de Fréjus.

Les réformes administratives. — Elles doivent assurer au gouvernement des personnels améliorés dont la collaboration procurera aux populations indigènes une administration meilleure.

Le personnel des *phu* et *huyen* de Cochinchine retrouve la part d'autorité qu'il doit logiquement exercer sous notre direction, alors qu'au Tonkin un recrutement élargi permet de trouver

des collaborateurs avertis parmi les jeunes gens formés à nos méthodes.

Mais la mesure la plus importante, celle qui a donné lieu à d'assez vives controverses, est l'accès des indigènes aux emplois de gestion dans l'administration française (arrêtés du 27 février 1926).

On a dit et écrit que cette réforme était purement théorique et que les indigènes n'en pourraient profiter. La meilleure réponse à cette critique se trouve dans la liste dressée à ce jour des premiers emplois dans l'administration française attribués à des indigènes en vertu des arrêtés en question. Cette liste comprend en tête deux professeurs de l'enseignement supérieur.

...Une conséquence qu'on n'a peut-être pas assez soulignée de ces arrêtés généraux, c'est la substitution du *recrutement au concours*, au *recrutement sur titres* dans les administrations visées par les arrêtés en question. Ainsi sera assurée à nos services publics une sélection plus rigoureuse de leurs fonctionnaires, Européens comme indigènes.

Une répartition nouvelle des grands services de la colonie a permis de supprimer la dispendieuse *Direction des affaires économiques*, concentration artificielle de services techniques disparates datant de 1921.

La refonte de l'organisation judiciaire indochinoise est étudiée et sera réalisée en même temps que celle des autres colonies. L'œuvre de codification indigène a été poursuivie. Un arrêté du 5 septembre 1927 a rendu applicables au Laos, à compter du 1^{er} juin 1928, les cinq codes de l'organisation judiciaire: civil et commercial, de procédure civile et commerciale, pénal et de procédure pénale. De même que le Tonkin et le Cambodge, le Laos se trouve doté d'un corps de législation complet.

Les réformes sociales. — Les réformes sociales harmonisent la vie économique du peuple avec les nécessités actuelles d'une rapide évolution.

Le *crédit agricole* apporte son aide aux populations rurales dans le même temps que la *conservation foncière* renforce les assises de la propriété individuelle. Les habitants des villes sortant de l'imprévoyance permise seulement à ceux qui ne possèdent rien, trouvent à leur disposition des *caisses d'épargne postales* dans lesquelles ils peuvent placer les piastres économisées grâce à l'amélioration de leur situation. L'*assistance médicale* étend régulièrement les bienfaits d'une hygiène meilleure en même temps qu'elle poursuit la lutte contre les maladies endémiques et épidémiques qui atteignent les indigènes.

Conformément à une délibération récente du Conseil supérieur d'hygiène, tenu sous ma présidence, une campagne de vaccination anticholérique va s'ouvrir ce mois-ci pour se clore fin avril. Sur cette courte période de sept mois, notre Institut Pasteur fournira 36 millions de doses de vaccin permettant de vacciner 12 millions de personnes. Compte tenu des difficultés à prévoir, le Service de santé envisage une vaccination en masse de 7 à 8 millions de personnes, soit plus du tiers de la population totale de l'Indochine. Nous ne croyons pas qu'une expérience d'une telle envergure ait encore été tentée dans aucun pays.

Enfin toute une réglementation est envisagée pour la protection du travail. Déjà il avait été prévu au budget de 1927 un crédit à utiliser comme première dotation d'une caisse d'assurance à créer, ou, faute de mieux, comme fonds provisoire de secours aux victimes d'accidents du travail. Ce crédit est resté inemployé. Le 19 juillet 1927, une Inspection générale du travail a été instituée auprès du gouvernement général. Cette création était, de l'avis de M. Varenne, indispensable et urgente. L'essor rapide des cultures industrielles dans le sud de la colonie provoque un appel de main-d'œuvre qui va croissant d'année en année ; l'administration française ne peut pas admettre que cette main-d'œuvre soit recrutée sans précautions ni garanties. « L'avenir économique de l'Indochine est intéressé autant que le bon renom de la France à ce que ce capital humain soit sagement ménagé. » La réglementation proposée au Conseil de gouvernement prévoit des dispositions minutieuses pour la nourriture, le logement, l'habillement des ouvriers, l'indemnité à leur allouer pour le cas d'accident ou de maladie professionnelle.

Des incidents qui sont autant d'avertissements, dont certaines plantations ont été le théâtre dans ces derniers mois, nous auraient montré, s'il en eût été besoin, l'urgence de mesures efficaces qui, en assurant à la main-d'œuvre de meilleures conditions de travail et de sérieux recours contre des abus possibles, donneront par là même plus de stabilité et de sécurité aux entreprises.

L'instruction publique. — Elle constitue l'un des problèmes les plus difficiles de la politique indochinoise. Dans le cycle primaire, on ne cherche plus à atteindre la perfection dans quelques écoles modèles.

Il s'agit d'aboutir vite et de parer au plus pressé. Qu'importe que des écoles s'ouvrent dans des locaux de fortune, sous des abris provisoires ? Qu'importe si l'horizon indéfini des rizières ou le décor de quelques banians tient la place du réglementaire tableau noir ? Qu'importe enfin si, sur le pas de l'école, le maître qui accueille l'enfant n'est pas nanti d'un parchemin universitaire ? Le principal est que les écoles rurales et communales se multiplient, que tous les villages peu à peu les voient s'ouvrir, qu'elles soient d'un accès facile, à la portée des plus humbles familles.

C'est sans arrière-pensée que nous avons fait confiance à la Commune annamite, que nous lui avons restitué une partie de ses plus nobles franchises : le droit et le privilège de former la jeunesse suivant ses traditions propres, en liaison avec son passé, sous l'autorité de maîtres non moins soucieux d'éduquer que d'instruire, de conscience que de science, de formation morale que de notions usuelles.

L'enseignement secondaire local vient d'être « transformé et rajeuni ». Les programmes se sont enrichis d'une étude plus approfondie de ces humanités indochinoises qui tiendront désormais la place de nos humanités gréco-latines.

Il ne nous reste plus qu'à exprimer l'espoir que l'autorité universitaire en France voudra bien consentir à reconnaître la légitime équivalence des baccalauréats local

et métropolitain, et à opérer enfin, dans cette sorte d'im-passe où nous engageons la jeunesse qui nous était confiée, la trouée qu'elle réclame, qu'elle mérite, vers les sphères plus élevées de l'enseignement.

Une réforme de l'Université indochinoise a été étudiée et est soumise à l'approbation du ministère.

Les écoles techniques proprement dites, artificiellement rattachées à la direction de l'Instruction publique, ne dépendront plus que des services techniques dont elles préparent les agents. Ce sera là une simplification appréciable, qui coupera court en même temps, je l'espère, une fois pour toutes, à de querelles mesquines, qui conviennent mal à la dignité de la toge et à la sérénité du Temple universitaire.

L'École de médecine formera des docteurs, l'École de droit des licenciés. Les écoles des sciences et des lettres, ne délivreront point pour l'instant de diplômes analogues à ceux des facultés de France, mais elles permettront à des étudiants libres l'initiation aux hautes cultures occidentales et extrême-orientales.

Les travaux publics. — Des finances assainies et renouvelées ont permis et permettent un vaste programme de travaux publics, conforme au stade d'évolution auquel l'Indochine est parvenue. Aux chiffres considérablement accrus du mouvement commercial de notre colonie d'Extrême-Orient, doivent correspondre les chiffres d'un budget de travaux publics qui assurent l'outillage nécessaire à cette activité économique.

En 1925 et 1926, les budgets indochinois consacraient 30 millions de piastres aux travaux publics. Ce chiffre se répartissait selon les proportions suivantes :

4 millions, soit 14 % en dépenses de personnel ;
7 millions, soit 24 % en dépenses d'entretien ;
19 millions, soit 62 % en dépenses de travaux neufs.

En 1927, le chiffre est porté à 34 millions, et en 1928, poursuivant sa progression, il passe à 36 millions, répartis suivant des proportions indiquant une sérieuse amélioration de rendement par rapport aux chiffres de 1925 :

5 millions, soit 13,78% en dépenses du personnel ;
9 millions, soit 25 % en dépenses d'entretien ;
22 millions, soit 61,22% en dépenses de travaux neufs.

Le Budget général, pour sa part, consacre aux travaux publics, en 1927, 11 millions de piastres et 13.390.000 en 1928.

Ces sommes judicieusement employées ont permis l'extension du réseau routier ; l'amélioration de la navigabilité du Mékong ; un effort de plus de 3.500.000 piastres pour la réfection et la création de digues au Tonkin. Le rail relie Hanoï à Tourane et un vaste programme portant sur 122.000.000 de piastres prévoit le développement de l'hydraulique agricole (38.000.000 de piastres) et l'extension des réseaux ferroviaires (85.000.000 de piastres), grâce à des conventions heureuses établies suivant une formule avantageuse pour la colonie. Les chemins de fer de

Phnom-Penh à Battambang et de Loc-Ninh sont prêts à être exécutés. Le Tan-ap-Thakhek attend incessamment l'accord définitif qui doit clôturer les pourparlers engagés en vue d'arriver à une convention analogue à celle des deux autres voies déjà décidées.

Enfin, l'Indochine concourt à l'utilisation des prestations en nature que l'Allemagne doit verser à la métropole. 90.000.000 de commandes fermes sont déjà passées et une convention prévoit l'emploi en Indochine de 35.000.000 de marks-or, de prestations en nature. Cette convention qui facilite, dans la mesure des possibilités indochinoises, l'exécution du plan Dawes, donne à la colonie le bénéfice immédiat d'un matériel payable en 20 annuités.

La réforme des assemblées. — Cette réforme s'impose depuis longtemps pour donner à tous les éléments des populations française et indigène une juste part dans l'action gouvernementale. Aucun projet n'a pu aboutir jusqu'ici. La réforme préparée l'année dernière par M. Varenne n'a pas obtenu l'approbation du Département. Le gouverneur général, modifiant un peu ses premiers plans, propose la création d'une assemblée française dans chaque pays de protectorat et l'organisation pour l'Indochine entière d'un grand conseil à côté du conseil de gouvernement conservé. Ce grand conseil compterait 60 membres, dont 35 français et 25 indigènes, en majorité élus.

La situation financière et le budget de 1928. — Depuis 1922, les ressources ordinaires du budget général ont été en décroissant. Les gains exceptionnels de la gestion du compte spécial ont permis de suppléer aux manquants et de maintenir le rythme de l'activité budgétaire. Les recettes qui, en 1922, étaient de 53.000.000 de piastres, sont tombées à 48.000.000 en 1925.

En 1927, les recettes ordinaires équilibrent les dépenses et, en 1928, dans un budget aux dépenses accrues, elles les excèdent de plus de 5.000.000. De sages réformes, des créations modérées de taxes nouvelles assurent au budget de 1928 la perception de 72 millions de piastres au lieu de 49 millions en 1925.

Le gouverneur général insiste sur la « taxe générale intérieure » instituée par le décret du 22 avril 1927 et mise en vigueur le 25 avril, taxe frappant d'un droit de 20/0 toutes les marchandises, denrées et objets introduits ou produits dans la colonie. Il montre enfin combien est archaïque et injuste le régime des impôts directs qu'il aurait voulu améliorer, mais qu'une opposition tenace l'a obligé à conserver.

Que l'on songe que l'europpéen millionnaire est imposé au titre de la taxe personnelle au même chiffre que son commis et sa dactylographe, que le montant annuel de sa contribution s'élève au maximum à 80 piastres au Tonkin, à 60 seulement en Cochinchine, qu'il s'abaisse, en tenant compte des déductions pour charges de famille jusqu'à 18 piastres par an ? Que l'on songe que le riche propriétaire

indigène de rizières, en Cochinchine, même s'il a des centaines de milliers de piastres de revenu, est taxé à la capitation 2 p. 50 comme son couli, qui, lui, est payé 50 sous par jour.

Je ne cherche pas ici, Messieurs, de faciles effets de tribune. J'ai déposé, en abordant ma tâche en Indochine, la mentalité d'un homme de parti. Mais quel homme de gouvernement, de bon sens et de bonne foi, loyal envers les intérêts qui lui sont confiés comme envers lui-même, pourrait en présence de cette situation paradoxale rester indifférent et contenir tout au moins sa surprise ?

Quoi qu'il en soit, les moyens financiers ne conditionnent plus limitativement l'exécution des travaux nécessaires au développement de l'Indochine. Seuls, la capacité de travail, le potentiel de l'activité que règle le rendement maximum d'un personnel technique et les possibilités de main-d'œuvre déterminent l'étendue des travaux à réaliser. La réserve constituée par le chapitre « grands travaux », qui comprend 5 millions de piastres, laisse une grande souplesse à l'extension des travaux suivant leur possibilité pratique d'exécution. Dès maintenant, les chiffres permettent d'envisager des annuités de 7 millions de travaux à exécuter directement sur les fonds du budget et de 16 millions à prévoir sur les fonds d'emprunt. Ces chiffres dépassent très certainement la capacité d'exécution de l'Indochine, qui peut donc prévoir, sans crainte d'être arrêtée par la question de leur financement, le maximum des travaux qu'elle est capable d'entreprendre.

Conclusion. — C'est sur cette perspective d'avenir si encourageante que se termine le discours du gouverneur général. M. Varenne donne à entendre que son départ sera définitif. Le sort des parlementaires en mission, dit-il, est de « n'exercer jamais qu'un pouvoir fragile et éphémère ». Puis il conclut en résumant l'œuvre de son gouvernement :

Nous avons commencé une réorganisation nécessaire des forces défensives de l'Indochine. En dépit des résistances, nous avons rendu à ses finances l'élasticité qu'elles avaient perdue. Sous ce gouvernement tant calomnié, l'Indochine a connu une prospérité remarquable et sa mise en valeur a été accélérée. Au dehors comme au dedans, aucun événement ne s'est produit qui pût mettre la Métropole, comme elle eut à le faire ailleurs, dans la nécessité de consentir de nouveaux sacrifices. Nous avons tenté de définir et de pratiquer une politique coloniale digne de la France. Nous croyons avoir, par d'utiles réformes, facilité l'entente des races qui doivent s'habituer à vivre ici dans la concorde et la paix à l'abri de la protection française. Le temps nous a manqué pour faire davantage, le temps et aussi le concours de certaines des forces qui auraient dû travailler dans le même sens. Mais tel qu'il est, le bilan, pour une période si courte, paraîtra honorable à ceux que n'aveugle point la passion ou que ne guide pas un mobile étranger au bien public.

D'autres pourront être plus heureux ou plus habiles et nous le souhaitons de grand cœur dans l'intérêt de ce beau pays. Nul n'aura eu des intentions meilleures, nul ne se sera donné à sa tâche avec plus de conscience et de sincérité.

LES ÉLECTIONS JAPONAISES AU SUFFRAGE UNIVERSEL ET LES PARTIS POLITIQUES ET SOCIAUX

Le 26 décembre 1927, jour de la rentrée de la Diète, le général baron Tanaka, président du conseil, se présenta devant la chambre basse avec l'appui d'une minorité. Depuis la séparation des chambres, un événement politique avait eu lieu. Le 1^{er} juin, le vieux parti *Kenseikai* ayant fusionné avec le *Seiyuhontō*, fraction dissidente du *Seiyukai* (1), l'opposition, groupée dans la nouvelle formation dénommée *Minseitō* (« parti démocrate constitutionnel »), comprenait 220 voix contre 190 au *Seiyukai* gouvernemental. Deux petits partis inclinaient vers l'opposition, ainsi qu'une quinzaine de non inscrits. Le premier ministre ne désirait pas avancer la date des élections qui, normalement, devaient avoir lieu en mai prochain. Mais après avoir vainement recherché les suffrages des hésitants, il obtint de l'empereur l'autorisation de dissoudre la Chambre. Le 21 janvier, jour de la reprise de session, le *Minseitō* annonça le dépôt d'un ordre du jour hostile au gouvernement. Le baron Tanaka donna aussitôt lecture du décret de dissolution.

Suivant la nouvelle loi électorale, le pays doit être consulté trente jours exactement après la date de dissolution. Les élections furent donc fixées au 20 février.

*
**

Avant d'examiner les principales dispositions de cette loi, énumérons les diverses tentatives faites pour modifier dans le sens démocratique le régime censitaire en vigueur depuis l'établissement de la constitution de 1890. Celle-ci ne déterminait pas le mode d'élection. Elle se bornait à spécifier que les deux chambres seraient constituées par des lois spéciales. La loi du 11 février 1889 fixait le cens à 15 yen, que l'électeur devait avoir payés pendant trois ans. L'âge de l'électorat était de 25 ans et celui de l'éligibilité de 30. En 1900, le cens fut abaissé à 10 yen.

La première proposition de loi sur le suffrage universel date du 12 février 1902. Elle était précédée de ce bref exposé de motifs :

Dans l'histoire du pays, l'esprit de dévouement et le sentiment de sacrifice des Japonais envers la Patrie ne diffèrent en aucune façon suivant l'état de fortune de chacun. Cette remarque s'applique particulièrement à l'époque où nous vivons. Au point de vue de la raison, toutes les personnes ayant des devoirs envers l'Etat doivent posséder des droits équivalents, et tous les Japonais qui assument le devoir de la défense nationale ainsi que celui de contribuer aux dépenses de l'Etat doivent avoir le droit de participer à l'œuvre législative; le régime actuel qui

limite ce droit au paiement de l'impôt direct de 10 yen n'a aucun fondement rationnel.

Cette proposition, rejetée par la majorité gouvernementale de la chambre basse, fut suivie d'une autre qui eut le même sort. La 24^e session (1903) en écarta une troisième, malgré le vote favorable d'une commission spéciale. Son auteur s'était exprimé dans ces termes à la tribune de la Diète :

La généralisation de l'électorat à tous les membres de la nation est la condition *sine qua non* de la réalisation du véritable parlementarisme. La législation actuelle, qui pose à l'exercice des droits politiques une restriction d'ordre pécuniaire, n'est qu'un des restes de l'ancien régime aristocratique, et elle est en contradiction avec les principes de la démocratie.

En 1910, une autre tentative ne fut pas plus heureuse. Enfin, le 28 février 1911, la Chambre vota la suppression du cens. Une commission de la Chambre des Pairs se prononça contre la réforme, sur l'avis du Dr Hozumi, professeur à la faculté de droit de Tokyo.

Le régime parlementaire, disait celui-ci, n'est pas incompatible avec le système du suffrage restreint. L'élection est un procédé pour choisir les personnes à même de remplir au mieux la fonction de législateur. Ce dont il s'agit, c'est de savoir par quel régime électoral on arrivera à désigner les personnes les plus compétentes. Si l'on nous prouve que le suffrage universel est le meilleur moyen en vue de ce but, nous l'adopterons. Dans les conditions sociales et politiques actuelles, nous pensons que le suffrage universel aurait des inconvénients que le système actuel n'a pas.

La Chambre haute rejeta la proposition comme prématurée.

Au cours de la 41^e session, en 1920, le parti majoritaire obtint un abaissement du cens de 10 yen à 3. Mais l'opinion ne fut pas satisfaite.

Si la Diète n'institue pas le suffrage universel, dit un député, conformément au désir de la population, inspiré par l'esprit démocratique et égalitaire, si vif depuis la grande guerre européenne, il faut craindre un mouvement révolutionnaire.

Des manifestations populaires avaient eu lieu l'année précédente dans les jardins publics de Tokyo. Elles n'étaient pas allées au-delà des bornes permises : chant de l'hymne national, lecture du serment impérial et discours. Mais, en 1920, il y eut dans les grandes cités industrielles des démonstrations tumultueuses.

Les deux grands partis de tendance démocratique, le *Kenseikai* et le *Kokumintō*, se liguèrent pour faire aboutir la réforme. Jusque-là les propositions en faveur du suffrage universel avaient été le fait de l'initiative de députés isolés. Le cabinet Hara, émanation du *Seiyukai*, en face de cette coalition, dissout la Chambre. Il disposa après les élections d'une majorité plus forte, mais l'agitation populaire ne faisait que croître. Elle était encouragée par les plus impor-

(1) Cf. *l'Asie française* de juin 1927, p. 228. — Sur les partis politiques japonais, v. la revue de janvier 1920, de juillet-août 1924 et de janvier 1925.

tants journaux de la capitale. Le 11 février 1922, jour de la fête nationale, de violentes manifestations se produisirent dans les grands centres. Quelques jours plus tard, on présenta à la Diète une pétition réclamant l'adoption immédiate du suffrage universel; elle était revêtue de la signature d'un million et demi de citoyens.

Le gouvernement ne s'opposait pas au principe de la réforme. Il entendait la réaliser progressivement, dans le cadre communal et départemental d'abord. Cependant l'agitation continuait; le tremblement de terre de 1923 y mit fin. L'opinion publique se réveilla lors de la formation du cabinet réactionnaire présidé par le comte Kiyoura; le parti Seiyoukai, écarté du pouvoir, se déclara pour le suffrage universel et, la Chambre ayant été dissoute le 31 janvier 1924, les élections du 10 mai firent triompher les partis coalisés. Le vicomte Kato, chef du cartel électoral, constitua un cabinet de réformistes. Aussitôt après sa formation, une commission fut nommée qui élaborait un projet de réforme électorale, lequel fut approuvé le 12 décembre par le conseil de cabinet. Soumis à l'examen du conseil privé, il subit quelques modifications. La Chambre basse vota ce texte amendé. A leur tour, les Pairs le refondirent, et à tel point que la Chambre n'en voulut plus. Afin de trouver un terrain d'entente, une commission interparlementaire fut nommée. Après de longues et difficiles négociations, les deux chambres adoptèrent le projet. Le 5 mai 1925 un décret du prince régent le promulgua comme loi.

*
**

La loi sur le suffrage universel se compose de 13 chapitres et de 150 articles. Le cens est aboli. « Tous les sujets masculins âgés de 25 ans jouissent de l'électorat (art. 5) ». Ce qui a pour conséquence de faire passer les électeurs de 3 millions à plus de 13 millions, (la population totale du Japon, indigènes des colonies non compris, est, suivant le recensement de 1925, de 60 millions). Certaines catégories d'électeurs (les marins de commerce notamment) peuvent voter par correspondance. Le vote par le typhlographe est admis.

Pour exercer l'électorat, il faut être inscrit sur la liste des électeurs et pour cela « avoir sa résidence dans la commune depuis plus d'un an sans interruption ». Sont privés de l'électorat : les chefs de familles nobles qui ont le droit d'élire des représentants à la Chambre des Pairs; les militaires et les marins en activité; les interdits, les faillis, les indigents vivant de secours ou de subventions publiques ou privées, les individus sans résidence fixe, ceux qui ont été condamnés à plus de six ans de réclusion ou d'emprisonnement, les condamnés pour cause de corruption électorale.

« Les sujets masculins âgés de plus de 30 ans peuvent être éligibles ». Sont écartés : les

fonctionnaires publics et agents électoraux dans la circonscription où ils exercent leurs fonctions; les fonctionnaires de la cour impériale, les agents judiciaires, les collecteurs d'impôts, les membres de la police.

La loi a remanié la carte électorale. Les circonscriptions ont été très étendues; elles sont tombées de 379 à 122. Chacune aura de 3 à 5 députés, soit un député pour 120.000 habitants. La Chambre du suffrage universel comptera 466 députés.

La période électorale a été écourtée. Les élections doivent avoir lieu 30 jours après la dissolution et, en cas de renouvellement normal, le jour qui suit la date d'expiration du mandat. Les candidats doivent déclarer officiellement leur candidature sept jours avant l'élection et déposer en même temps une caution de 2.000 yen en espèces ou en titres. Ce dépôt appartient au fisc dans le cas où le nombre des votes que le candidat a obtenus n'atteint pas le dixième du quotient du nombre total des votes effectifs divisé par le nombre des candidats de la même circonscription.

La loi a établi diverses dispositions dans le but de réduire au minimum les frais électoraux. Les dépenses totales d'un candidat ne peuvent excéder la somme résultant de la multiplication de 40 sen par le chiffre représentant le quotient obtenu en divisant le nombre des électeurs inscrits par le nombre des députés de la circonscription. « En cas de dépassement des frais fixés, l'élection sera nulle ».

Sans le consentement du candidat ou de l'agent payeur responsable, personne n'est autorisé à faire des achats, des avances, des débours... Le total des dépenses sera déclaré après l'élection. La police, une fois les opérations terminées, pourra examiner registres et documents, procéder à des enquêtes et interrogatoires. Si le chiffre des dépenses excède le maximum fixé, l'élu sera de ce fait invalidé. On présume qu'une élection devra coûter de 12.000 à 15.000 yen. Certains avantages sont accordés aux candidats : franchise pour l'envoi des lettres, cartes et imprimés aux électeurs, location gratuite de préaux des écoles, des salles de réunion.

La loi interdit aux candidats « d'avoir des entrevues fréquentes avec les électeurs ou de leur téléphoner ». Le nombre des agents électoraux ne peut être supérieur à 50; le maximum des permanences est de 7. Les amis du candidat qui s'intéressent volontairement à sa campagne ne sont pas considérés comme agents électoraux; ils ne peuvent ni faire partie d'une permanence ni recevoir un salaire. Les mineurs et ceux qui ne sont pas dans les conditions d'aptitude pour être électeurs ou éligibles ne peuvent d'aucune manière s'intéresser pratiquement au succès d'une élection.

Le vote est majoritaire. Si le nombre des candidats inscrits n'excède pas le nombre des sièges d'une circonscription électorale, ces candi-

datés seront élus sans qu'il soit besoin de procéder au scrutin.

Toutes ces dispositions, relatives à l'organisation des permanences, à l'état-major des candidats et aux dépenses électorales, paraîtront étranges à bien des yeux ; elles ont pour objet de prévenir les abus auxquels se laisserait entraîner un peuple dont l'éducation politique n'est pas faite et dont on connaît quelques tendances fâcheuses. Au temps des élections censitaires, l'argent jouait un rôle corrompeur, et les dépenses des candidats étaient excessives. En outre, on recrutait en nombre illimité les agents électoraux dans une classe d'hommes à tout faire nommés *sōshi*, habiles à provoquer des bagarres, des scandales, à dresser des embûches... Les dirigeants ont pensé que la loi sur le suffrage universel ne pourra être appliquée que si toutes les précautions sont prises pour empêcher que violence soit faite aux consciences et aux personnes.

*
**

La bataille électorale mettra principalement aux prises le parti gouvernemental *Seiyōkai* et le *Minseitō*.

Le parti gouvernemental a un programme étendu dont voici les grandes lignes :

Défense efficace des ressortissants et des intérêts japonais en Chine ; abandon de la politique de non intervention absolue ; décentralisation administrative ; transfert aux administrations locales du revenu de l'impôt foncier ; réforme des impôts ; accentuation de la « politique positive », de tradition dans le *Seiyōkai*, c'est-à-dire : industrialisation systématique, amélioration du système de production, avances au commerce extérieur, augmentation de la production agricole ; développement de la marine marchande ; solution des problèmes ouvriers, protection contre l'influence bolchevique ou bolchevisante ; indépendance plus assurée du pouvoir judiciaire ; liberté d'enseignement.

Le parti *Minseitō* affiche un programme qui, sur bien des points, s'oppose catégoriquement au précédent.

Politique de non-intervention en Chine, quels que soient les événements ; rappel des troupes ; inutilité de transférer aux administrations locales le produit de l'impôt foncier, mais, pour soulager les communes, prise en charge par l'Etat des dépenses scolaires locales ; — Inopportunité d'une réforme fiscale ; en matière financière, politique de restriction ; — Nécessité d'une aide au petit commerce et à la petite industrie ; encouragement du commerce extérieur ; contrôle de la force électrique ; — Répression des abus causés par l'esprit de parti ; — Assistance aux pauvres ; amélioration des petits logements ; — Rationalisation de diverses industries ; — Mesures pour mettre le paysan à même de posséder la terre qu'il cultive ; — Prolongation de la scolarité ; l'instruction à la portée de tous.

D'autres partis participent à la bataille électorale. Comme ce sont tous des partis sociaux (ouvriers et paysans), il est nécessaire ici de faire un bref historique de la formation des organisations prolétariennes.

*
**

Il y eut de tout temps au Japon des associations professionnelles. Les ouvriers devaient obéissance au patron, auprès duquel ils trouvaient aide et assistance. Cette organisation corporative, qui tenait du clan, disparut lors de l'introduction de la grande industrie mécanique. Deux classes antagonistes apparurent alors : d'un côté, les employeurs qui ne se sentaient plus liés par des devoirs d'assistance vis-à-vis de leur personnel ; de l'autre, une masse sans guide, sans soutien, exploitée par un patronat anonyme.

C'est seulement après la guerre contre la Chine qu'une conscience de classe se manifesta parmi les travailleurs. Des unions ouvrières se constituèrent. La plupart, sous l'influence des premiers socialistes, firent de l'agitation révolutionnaire. Des grèves et des émeutes se produisirent. Le gouvernement introduisit dans les règlements de police deux articles interdisant, sous peine d'amende et d'emprisonnement, toute tentative de coalition ouvrière.

En 1912, un chrétien, M. Bunji Suzuki, membre de la secte unitaire de Tokyo, fonda la Société Fraternelle, la *Yuai Kai*, destinée à secourir les travailleurs indigents. L'essor industriel qui transforma le Japon pendant la guerre européenne détermina une renaissance des revendications ouvrières. Il s'agissait avant tout d'élever le niveau des salaires. La *Yuai Kai* joua un rôle actif dans les conflits de cette époque. Elle comptait, en 1926, près de 30.000 membres inscrits. Après la conférence du travail de Washington, en 1919, un effort méthodique fut fait pour établir un lien plus étroit entre les syndicats locaux ou régionaux. Au printemps de 1921, la Société Fraternelle devint la Confédération Générale du Travail » (*Rōdō Kumiai Dōmei Kai*), avec plus de 50.000 cotisants. Son président, M. B. Suzuki, fut désigné par le gouvernement japonais comme chef de la délégation ouvrière à la VI^e conférence internationale du travail à Genève (1924). Il y réclama l'entière liberté syndicale.

D'autre part, le gouvernement de Tokyo avait délégué auprès du Bureau International du Travail un fonctionnaire de son administration et il avait en même temps créé au ministère de l'intérieur un « bureau des questions sociales ». Par là, il marquait sa volonté de poursuivre l'œuvre de législation ouvrière. Son but était d'avoir la haute main sur la politique sociale.

Depuis lors, le Japon a ratifié de nombreuses conventions adoptées par les conférences internationales du travail, et diverses lois ont mis en application les mesures prévues dans les conventions.

Cette politique de protection ouvrière a eu pour effet de développer le syndicalisme. Suivant les statistiques de janvier 1927 du minis-

rière de l'intérieur, on comptait à cette date 488 syndicats groupant 284.737 membres.

En 1925, le syndicalisme sortit de sa fonction propre. En vue des élections générales de 1928, il concourut à la formation de partis travaillistes avec des éléments étrangers au monde ouvrier.

Des modérés de la C.G.T. constituèrent avec « l'Union des Fermiers » le « parti travailliste agraire » (*Rôdô Nomintô*). Mais des confédérés quittèrent bientôt ce parti, devenu extrémiste, pour fonder avec l'association indépendante des travailleurs, composée d'intellectuels et de non manuels, le « parti social démocrate » (*Shakai Minshûtô*). D'autre part, des scissionnaires du parti travailliste agraire organisèrent le « parti des travaillistes japonais » (*Nihon Rônôtô*). Enfin des modérés de « l'Union des Fermiers » établirent avec la « Ligue nationale rurale » le parti agraire japonais (*Nihon Nômintô*). Il faut encore noter le groupe « populiste social » (*Shakai Minseitô*), qui réunit des ouvriers des manufactures d'Etat, et le groupe « travailliste démocrate » (*Rôno Minshûtô*), mis debout par une corporation puissante, la « Société de Porcelaine ».

Sur ces six organisations ouvrières politiques, trois s'imposent par le nombre de leurs adhérents et par leur programme.

Le parti social-démocrate, formé le 5 décembre 1926, compte 60.000 adhérents provenant des syndicats maritimes, des associations de cheminots, de milieux universitaires et de diverses organisations d'ouvriers de l'industrie. Son programme est assez mélangé :

Réorganisation du système parlementaire; liberté de parole, de réunion; liberté de la presse; réorganisation administrative; réforme militaire; établissement d'une fiscalité démocratique; refonte totale du système éducatif; achèvement de la législation du travail; réforme agraire; modification de l'impôt foncier; égalité des sexes au point de vue des conditions économiques et juridiques.

Nous lisons dans ce programme le préambule suivant :

Nous, représentants des intérêts des travailleurs, des fermiers, des employés, des détaillants et des professions libérales, sommes résolus à défendre notre droit à l'existence contre les classes privilégiées.

Les chefs de ce parti, considéré, dans l'organisation des formations politiques prolétariennes, comme un parti du centre, sont M. B. Suzuki, président de la C.G.T., et le professeur Abé, le plus ancien représentant du socialisme d'Etat.

Le parti travailliste japonais groupe, depuis décembre 1926, 62.000 adhérents exclusivement travailleurs manuels. Son programme est inspiré par les principes de législation ouvrière.

Le parti agraire comprend 40.000 membres, tous appartenant au monde des fermiers. Son programme vise surtout l'amélioration de la vie

rurale. Mais il s'y ajoute de l'idéologie sociale, puisque ce parti se dit guidé par des principes de justice supérieure. Néanmoins, il passe pour être à la droite de ces cinq partis.

Le parti populiste central et le parti travailliste agraire sont regardés comme les deux groupes d'extrême-gauche. L'un poursuit la réforme du système économique et politique sur la base d'une prépondérance dans la société des classes laborieuses et réclame la dissolution des anciens partis. L'autre se prononce pour l'émancipation complète, politique, économique et sociale, des prolétaires. Leurs effectifs sont de 10 à 15.000 adhérents.

**

Il y eut, en septembre dernier, une répétition des élections au suffrage universel. Il s'agissait de renouveler la composition des assemblées départementales. Ainsi que nous l'avons rapporté (*Asie Française*, numéro de novembre 1927, page 360), les nouveaux partis sociaux obtinrent quelques succès. Le dépouillement du scrutin donna 36 travaillistes et 13 paysans élus. Les commissions de recensement ne retinrent que 28 élus. Quant aux vieux partis, le *Seiyoukai* gouvernemental conquiert 818 sièges sur 1488, soit une majorité de 235 sièges sur le *Minseitô*, parti d'opposition.

Ce dernier parti a recueilli les voix de l'ancien *Kenseikai* qui avait ses partisans dans les grandes cités. Le *Seiyoukai* triomphe, comme par le passé, dans les circonscriptions rurales.

A considérer ces deux partis bourgeois et les nouvelles formations démocratiques et sociales, on observe que celles-ci improvisent une politique qui ne repose sur rien de traditionnel, tandis que ceux-là restent attachés aux conceptions et aux procédés anciens; les unes se désintéressent de l'intérêt proprement national, pour poursuivre l'amélioration des conditions d'existence des classes laborieuses, en même temps qu'un idéal de justice sociale; les autres se préoccupent du progrès et de la sécurité de l'empire, tout en donnant satisfaction à une clientèle avide.

Cela marque l'abîme qui divise la société. Mais, au Japon, l'Administration est supérieure aux groupements politiques et, entre ses mains, l'Etat, démocratisé par le suffrage universel, évitera les plus gros écueils.

Albert MAYBON.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 40 francs.

VARIÉTÉS

UN GRAND ARABISANT.

LE PÈRE LOUIS CHEIKHO, S. J.
(1859-1927).

Le 7 décembre 1927, est mort à Beirout un arabisant de marque, le P. Louis Cheikho, de la Compagnie de Jésus.

Cette mort soudaine, que rien ne faisait prévoir, a provoqué dans le monde des arabisants une émotion intense. Sur place, en Syrie, en Palestine, en Mésopotamie et en Egypte, et demain, dans un cercle plus étendu encore, partout où la langue arabe est en honneur, elle s'est traduite et se traduira en témoignages de regrets et d'admiration.

Nous en citerons quelques-uns. Sur son cercueil, le Gouvernement Libanais s'est honoré en plaçant la médaille du Mérite libanais et, quelques jours après, lui a donné la citation que voici : *A, pendant cinquante ans, servi la langue arabe en déterrant des trésors enfouis pendant des centaines d'années et en publiant de nombreux ouvrages ; a servi le Liban en particulier et les pays d'Orient en général, grâce à son œuvre qui a mieux fait connaître l'histoire, la géographie et les antiquités du pays.* De son côté, le Comité national libanais de coopération intellectuelle, par l'organe de son président, M^e Camille Eddé, a souligné le grand mérite de son œuvre, faisant valoir que, de la façon la plus heureuse et la plus anticipée, le Père avait réalisé le programme de la coopération intellectuelle : développer le commerce international des esprits par l'échange des idées entre les peuples. Le P. Louis Cheikho avait fondé une revue arabe, véritable encyclopédie orientale, et, pour l'alimenter, une bibliothèque orientale, et l'orateur a ajouté :

Mais cet homme de science, qui poussa la modestie jusqu'à l'humilité et l'amour de l'action jusqu'au culte, m'en voudrait peut-être par delà la tombe d'enfreindre l'une des recommandations qu'il faisait lors de la célébration de son Jubilé, voici maintenant près de 2 ans. Aux admirateurs et aux disciples qui avaient organisé sa fête jubilaire, il a laissé entendre qu'à son sens, la meilleure et la plus utile façon de l'honorer en pareille occasion eût été de composer ou de publier eux-mêmes des études ou des ouvrages de la même nature que les siens.

Messieurs, c'est en nous inspirant de son exemple et en nous mettant immédiatement à l'œuvre que nous honorerons la mémoire de notre éminent et regretté collègue et que nous servirons en même temps le pays et la science, auxquels il avait consacré sa vie et son labeur.

**

Louis Cheikho était né à Mardin (Haute Mésopotamie), le 5 février 1859; son père était chaldéen et sa mère arménienne. C'était une famille profondément chrétienne. L'aîné des garçons (ils étaient 8) l'avait précédé dans la vie religieuse; il est mort jésuite à Beirout, en 1918. Quant à Louis, dès qu'il fut en âge de faire des études, il vint au Séminaire oriental qui était alors à Ghazir (Mont Liban) et, les ayant achevées, demanda, lui aussi, à être religieux. En 1874, il entra dans la Compagnie de Jésus.

Sa première formation religieuse achevée, de France, où il avait été envoyé, il revint à Beirout et y commença, avec tout l'entrain de la jeunesse, un apostolat intellectuel qui ne devait finir qu'avec sa vie.

Le P. Cheikho n'était pas encore prêtre et déjà se formait en lui l'ambition de doter l'Orient de livres arabes d'enseignement qui alors manquaient. Tour à tour, professeur de grammaire, d'humanités, puis de rhétorique arabe, il composa son ouvrage le plus populaire, *Majani el-Adab*, en 6 volumes, vaste anthologie des meilleurs auteurs arabes, choisis et annotés, depuis l'époque préislamique jusqu'au xv^e siècle (1882). Cet ouvrage, qui a fait rayonner la littérature arabe classique bien en dehors de ses frontières naturelles, a eu une longue fortune qui n'est point épuisée. Que de générations d'écoliers, — égyptiens et syriens surtout, — ont commencé là à connaître leurs anciens écrivains et poètes! L'année suivante (1883), paraissait, en 2 volumes, *Echelle du Majani*, destinée à faciliter aux débutants l'accès du grand recueil; puis (de 1886 à 1888), quatre volumes de notes, de commentaires et d'index. Puis, des manuels classiques de belles-lettres et de composition d'après les Arabes venaient régénérer cette branche de l'enseignement arabe, qui consistait jusque-là en longues nomenclatures, en formules banales et superficielles. Ce n'était pas peur de montrer aux Orientaux eux-mêmes que le goût, le même sous tous les cieux, n'a pas manqué à leurs écrivains; c'était, d'autre part, un travail méritoire de tirer ces exemples de lourdes compilations. Mais le P. Cheikho n'en resta pas là. En éditant une série d'ouvrages philologiques arabes, il allait, avec plusieurs autres écrivains, attirer à l'Imprimerie Catholique une renommée spéciale et la gratitude grandissante des Orientalistes.

On peut citer en ce genre le livre d'Abu Mansur at-Talaibi, un écrivain du iv^e siècle de l'hégire; *La Science ou la Jurisprudence du langage*, celui d'Abd ar-Rahman al-Hamadani: *Recueil d'expressions consacrées* ou *Traité du style officiel*. Le genre littéraire appelé « Diwan », c'est-à-dire

le recueil de toutes les productions d'un même poète, doit aussi au P. Cheikho des œuvres inédites du plus haut intérêt. Parmi celles qui se rapportent à cette période de sa vie, il faut mentionner le *Diwan* d'Abul' Atahyah, célèbre poète du siècle des Abassides (1886), et le *Diwan* d'al-Khansa, poétesse du siècle de Mohammed (1889), tous deux inédits.

Ainsi passèrent dix années fort laborieuses à Beirout. Le Père Cheikho y avait fait, entre temps, sa philosophie; mais, quand vint le moment de la théologie, il partit pour l'Angleterre. Une fois prêtre, il séjourna un an en Autriche et apprit l'allemand, puis une autre année à Paris. Ici et là, il entra en relations avec les Orientalistes d'alors, se forma aux méthodes européennes de travail, fréquenta les grandes bibliothèques.

* *

A son retour en Orient, accompagné de livres et de collections, le Père Cheikho était prêt pour le travail, et, d'une santé robuste qui semblait défier les ans, il voyait devant lui un vaste espace et d'infinies possibilités.

Il s'applique tout de suite à en réaliser quelques-unes. C'est ainsi qu'à l'usage des Universités européennes et des Ecoles de langues orientales, il composa en collaboration des *Elementa grammaticae arabicae cum Chrestomathia*; et que, pour les philologues, il donne (1896-1898) une de ses meilleures éditions critiques, celle de la *Critique du langage* d'Ibn as-Sikkit, écrivain du III^e siècle de l'Hégire.

Il avait été toujours affable et complaisant. Devenu prêtre, il put l'être plus complètement; il ne compta plus les services qu'il rendait aux travailleurs indigènes et étrangers, et les précieuses amitiés qu'il avait nouées en Europe ne firent que s'étendre et se fortifier avec les années.

Deux préoccupations, qui d'ailleurs se complétaient l'une l'autre, l'emportèrent sur toutes les autres : la constitution d'une bibliothèque de manuscrits orientaux dans le cadre d'une bibliothèque orientale, et la direction d'une revue arabe.

En ce qui concerne les manuscrits, il fut infatigable et resta jusqu'au dernier jour un acheteur perpétuel. Les bouquinistes de la ville, les couvents de la Montagne, les villes de l'intérieur, Damas, Alep, le virent tour à tour. En 1895, il partit pour la Mésopotamie, et, par Alep où il achète 15 manuscrits pour 70 francs, par Ourfa, Mardin où il retrouve sa mère et ses frères, par Diarbékir où, une semaine après son passage, ont lieu des massacres de chrétiens, par Mossoul où il monte sur un radeau qui le mène à Bagdad

en quatre jours, il pousse jusqu'à Bombay et revient par la Mer Rouge après un voyage de quatre mois.

A son retour à Beirout, la question d'une revue catholique orientale était au point, et l'on peut dire, je crois, qu'il y était bien pour quelque chose, étant l'homme tout indiqué pour un pareil travail.

Le 1^{er} janvier 1898, *Al-Machriq* (« L'Orient ») parut sous la forme d'une revue grand in-8°, alors bi-mensuelle. Commentant la préface que le P. Cheikho y avait placée, Barbier de Meynard disait (*Journal Asiatique*, 1898, t. I, p. 345) :

Dans une préface arabe élégamment écrite, le P. Cheikho, rédacteur en chef de la Revue, nous fait connaître la pensée dont l'Université de Beyrouth s'est inspirée en créant ce nouvel organe de publicité, pensée toute de noble et féconde émulation, désir de concourir avec la science européenne au progrès de la culture intellectuelle de l'Orient.

Depuis, vingt-cinq ans ont passé! Organe à la fois scientifique et vulgarisateur, *Al-Machriq* a suscité un important mouvement littéraire. Tout en révélant l'Orient à l'Europe, il a éveillé, chez quelques Orientaux, l'esprit d'observation, le goût des travaux de l'esprit, il leur a offert un organe pour leurs travaux. Et, de fait, si l'on parcourt les tables de ces vingt-cinq ans, on ne peut qu'être frappé du grand nombre de ces collaborateurs indigènes, venus de toutes les parties du pays arabe, de la variété et de la richesse de leurs travaux. Le P. Cheikho y fit lui-même paraître quelques-uns de ses manuscrits. On le lui a reproché; on doit convenir, il me semble, que sur ce point la revue s'est tenue dans de justes limites, et plusieurs de ces publications sont devenues des livres. Citons, entre autres, l'*Histoire de Beyrouth*, de Salih ibn Yahya. Cet auteur du xv^e siècle a fait l'histoire des familles princières du Liban et a résumé les événements de la côte pour une période de plus de 300 ans. Ce livre important attend encore un traducteur.

Interrompue par la guerre mondiale, la revue reprit dès que celle-ci fut terminée. Le P. Cheikho était toujours là, et toujours infatigable, se faisait fort de lui assurer la vie. Il a tenu parole, il a mené sa revue (c'était bien la sienne) jusqu'à son jubilé et, cette période de vingt-cinq ans close, il a passé à d'autres ce souci, — car c'en est un, — de lui fournir l'indispensable copie.

Mais ce labeur intense ne lui avait pas suffi. Une Faculté orientale avait été créée en 1902; il en devint le chancelier. Il entra en relation à cette occasion avec un bon nombre de jeunes hommes qui vinrent se perfectionner à Beirout dans les langues orientales. Ces amitiés lui restèrent fidèles. Une fois encore, il retourna en Europe. C'était en 1908. Un congrès des Orientalistes se réunis-

sait à Copenhague, et un d'Histoire à Berlin; il s'y rendit.

Pendant la guerre, il resta au pays et, autant que les circonstances le permettaient, il continua de travailler. Il collabora alors à une belle monographie du Liban, qui, sous la forme qu'il avait reçue en 1860, vivait ses derniers jours.

Bref, le Père Cheikho fut un infatigable travailleur. On peut même dire qu'il excéda en ce point; mais comme il ne semblait pas qu'il en subît de dommage, on était d'autant plus émerveillé de son endurance et on lui accordait de longues années encore. En réalité, il était usé. Une mort subite lui épargna les dernières déchéances; il est tombé, on peut le dire, la plume à la main. Son travail final, destiné au numéro de janvier 1928 de *Al-Machriq*, nous met en présence de ses dernières pensées et nous révèle l'ardeur de son âme. Avec le vieillard Siméon, dont il idéalisait la vision, il a dit son *Nunc dimittis*.

Université Saint-Joseph, Beyrouth.

GABRIEL LEVENQ.

Généralités

Les conférences du Musée Guimet en 1928. — Voici la liste des conférences consacrées aux questions archéologiques, religieuses et artistiques qui intéressent l'Asie dont le Musée Guimet a donné ou donne la primeur à ses auditeurs :

15 janvier. — M. G. Salles, conservateur-adjoint des Musées nationaux; professeur à l'École du Louvre : Documents nouveaux sur les rapports entre la Chine et l'Orient musulman.

22 janvier. — M. le Docteur G. Contenau, conservateur-adjoint des Musées nationaux; professeur à l'École du Louvre : L'exorcisme chez les Assyro-Babyloniens.

5 février. — M. S. Eliséev, ancien chargé de cours à l'Université de Pétrograd : Les influences occidentales dans la peinture japonaise.

12 février. — M. R. Dussaud, membre de l'Institut, conservateur-adjoint des Musées nationaux; professeur à l'École du Louvre : La vigne et le vin dans les anciens cultes syriens.

26 février. — M. M. Granet, professeur à l'École nationale des Langues orientales vivantes : La danse en spirale et les fêtes du Tonnerre dans la Chine ancienne.

4 mars. — M. H. Maspéro, professeur au Collège de France : D'Avalokiteçvara à Kouan-yin : Étude de la religion populaire chinoise.

18 mars. — M. L. de la Vallée Poussin, professeur à l'Université de Gand : Les trois ou quatre corps de Bouddha.

25 mars. — M. L. Delaporte, professeur à l'Institut Catholique : La religion et la glyptique en Elam.

1^{er} avril. — M. le Docteur Unvala : Les usages religieux et sociaux des Parsis.

Toutes ces conférences comportent des projections.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

L'intérim du gouvernement général. — Au moment où a pris fin la mission de M. Alexandre Varenne, celui-ci a adressé à M. Monguillot, secrétaire général de l'Indochine et gouverneur général p. i., un message pour l'informer de sa décision de quitter définitivement le gouvernement de la colonie.

Dans sa réponse transmise par le télégraphe, M. Monguillot a fait connaître à M. Varenne que les amis du gouverneur général avaient accueilli sa décision avec une émotion profonde et attristée. Ceux qui, aux côtés de M. Varenne, ont été les témoins assidus de ses efforts, inspirés par le seul sentiment des intérêts généraux et de la prospérité de l'Union indochinoise, le remercient de son témoignage d'affection.

En exécution d'un décret du 27 janvier 1928, M. Monguillot, résident supérieur de 1^{re} classe, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine, continuera à exercer les fonctions de gouverneur général p. i. jusqu'à la désignation du titulaire (*Officiel* du 29 janvier).

La Haute Commission du Mékong. — La Haute Commission franco-siamoise du Mékong, issue de la convention de 1926, dont l'*Asie française* a récemment publié et commenté le texte, a tenu sa première séance à Vientiane le 16 janvier, sous la présidence de M. Bosc, résident supérieur du Laos.

Après la lecture d'un télégramme de bienvenue adressé aux membres de la Haute Commission par M. Alexandre Varenne, ceux-ci adressèrent de leur côté au gouverneur général et au prince Traidos, ministre des affaires étrangères du Siam, des télégrammes exprimant leur volonté d'accomplir, dans une atmosphère de confiance réciproque, l'œuvre dont la réalisation consacrera un avenir de paix et de prospérité pour les deux pays.

Le mouvement de la navigation en 1926. — Le trafic maritime de l'Indochine (total des entrées et des sorties) a été assuré en 1926 par 5.952 bâtiments jaugeant ensemble 7.653.448 tonneaux, contre 5.923 bâtiments jaugeant 7.428.947 tonneaux en 1925. Par rapport à l'année précédente, il y a donc augmentation de 29 bâtiments et 224.501 tonneaux.

Au point de vue du nombre des vapeurs ayant

fréquenté les ports indochinois, les pavillons se classent comme suit :

Pavillon	Vapeurs en 1926	Vapeurs en 1925
1 ^o Français	720	574
2 ^o Anglais	623	614
3 ^o Japonais	527	574
4 ^o Chinois	314	154
5 ^o Norvégien	261	274
6 ^o Siamois	125	124
7 ^o Hollandais	101	98
8 ^o Danois	41	55
9 ^o Allemand	38	20
10 ^o Américain	37	67
11 ^o Portugais	10	40
12 ^o Suédois	2	»
13 ^o Russe	2	»
14 ^o Italien	1	4

La comparaison, sous le rapport du tonnage, est indiquée ci-après pour 1926 et 1925.

Pavillon	Tonnage en 1926	Tonnage en 1925
1 ^o Français	2.675.174	2.344.588
2 ^o Japonais	1.676.385	1.727.547
3 ^o Anglais	1.310.587	1.445.361
4 ^o Norvégien	629.720	535.482
5 ^o Chinois	544.194	295.802
6 ^o Hollandais	261.706	354.693
7 ^o Américain	216.942	336.101
8 ^o Allemand	120.792	113.774
9 ^o Danois	32.354	48.461
10 ^o Siamois	24.994	32.090
11 ^o Portugais	17.912	42.450
12 ^o Suédois	13.682	»
13 ^o Italien	5.408	23.298
14 ^o Russe	5.384	»

Le pavillon chinois qui occupait en 1925 le sixième rang passe au cinquième avec 544.194 tonneaux. Le pavillon hollandais descend du cinquième au sixième rang avec 261.706 tonneaux. Le pavillon américain recule du sixième au septième rang avec 216.942 tonneaux. Le pavillon allemand conserve le même rang que l'an dernier.

Le nombre et le tonnage des *voiliers* ayant participé au trafic se répartit ainsi :

	1926		1925	
	Nombre	Tonneaux	Nombre	Tonneaux
Embarcations chinoises	2.214	67.865	2.695	76.159
Embarcations indigènes	794	19.698	549	8.540
Embarcations siamoises	41	651	53	623
Totaux	3.049	88.214	3.296	85.322

La météorologie agricole. — Il n'existe pas, en Indochine, de *Service de Météorologie agricole* autonome. Le fait s'explique très bien, étant donné qu'un pays tropical de colonisation relativement récente ne peut être comparé aux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, où la mise en valeur des terres est poussée à l'extrême par une population rurale toute différente de celle des colonies, et où les Ministères de l'Agriculture constituent de vastes organisations réunissant des Services spécialisés importants.

Mais l'Indochine entre actuellement dans une phase nouvelle de son développement économique ; les demandes de concessions rurales affluent, la mise en valeur des terres avance à pas de géant (surtout dans le Sud-Indochinois). Comme conséquence logique, les Services techniques et scientifiques de l'Agriculture entrent, eux aussi, dans une nouvelle phase et prennent une grande et rapide extension.

La création, en 1924, de l'*Inspection Générale de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts*, celle, en 1925, de l'*Institut de recherches agronomiques*, qui est un important groupe de laboratoires, et la réorganisation du *Service Météorologique*, en 1926-27, en sont les faits les plus symptomatiques.

Le Service de Météorologie agricole se trouve réalisé en fait par l'organisation d'un *Bureau de Climatologie et de Météorologie agricole* comme section du Service Météorologique à l'Observatoire central de Phu-liên et par sa liaison avec l'*Inspection générale de l'Agriculture*.

Les buts à poursuivre sont les suivants : étudier complètement la climatologie de l'Indochine ; guider et poursuivre les recherches d'Ecologie agricole en ce qui concerne les facteurs climatiques ; se tenir en liaison constante avec les Services techniques et scientifiques de l'Agriculture et les directeurs d'exploitations agricoles et colons pour recueillir et concentrer les observations faites par eux et pour leur faire connaître les résultats des travaux du Bureau central ; entretenir également des relations avec les Services compétents des différents pays français ou étrangers et les organismes internationaux spéciaux (Institut International d'Agriculture, Commissions internationales de Météorologie et d'Ecologie agricoles) et faire profiter la Colonie de leurs travaux. C'est par les correspondances directes, par les publications du Service Météorologique et par celles de l'*Inspection générale de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts* que les travaux en cours et les résultats acquis seront portés à la connaissance des intéressés.

Organisation judiciaire infantile. — De même qu'en Europe, le problème de la criminalité infantile et de l'organisation de tribunaux pour enfants se pose en Indochine. Un rapport récent du chef du service judiciaire montre quel est l'état de la question.

A différentes reprises, l'autorité administrative et l'autorité judiciaire se sont préoccupées de l'application éventuelle en Indochine des dispositions de la loi du 22 juillet 1912, modifiée par celle du 22 février 1921, sur les tribunaux pour enfants et adolescents.

L'étude de cette question a démontré que la promulgation pure et simple de ces actes législatifs aboutirait, dans la pratique, à des impossibilités de fait qui les rendraient inapplicables. Prévoir l'institution de tribunaux spéciaux pour

enfants, dans un pays où la plupart des juridictions sont composées d'un juge unique, serait une mesure pour le moins prématurée. D'autre part, l'Indochine n'est pas encore pourvue d'hospices, d'hospices et d'internats aménagés pour recevoir les jeunes détenus, selon les distinctions établies par la loi ; enfin, les œuvres charitables, les Sociétés de patronage, les Comités de défense des enfants traduits en justice sont insuffisants ou inexistantes.

Or, il n'est pas douteux que le fonctionnement harmonieux des lois tendant à la régénération de l'enfance coupable est subordonné à l'aide matérielle et morale apportée par certaines institutions publiques ou privées, sans lesquelles les prescriptions de la loi, si généreuses soient-elles, ne peuvent que rester lettre morte.

C'est pour satisfaire à certaines de ces prescriptions qu'a été décidée la création de la colonie pénitentiaire de Ong-yên en Cochinchine. Là sont reçus — répartis en deux quartiers — les enfants détenus en vertu de décisions de justice et d'autre part, les enfants matériellement ou moralement abandonnés et ceux détenus par voie de correction paternelle. Ces enfants sont employés aux travaux d'agriculture, ainsi qu'aux principales industries qui s'y rattachent. Une section professionnelle est organisée pour les enfants qui font preuve d'aptitudes spéciales. Ceux dont la conduite est bonne peuvent être placés chez les colons européens.

Au Tonkin, un établissement dont l'organisation est à peu près calquée sur celle de Ong-yên, a été fondé à Tri-eu, dans la province de Bac-giang. Comme à Ong-yên, les jeunes détenus sont employés à des travaux agricoles et peuvent être placés, hors de la colonie pénitentiaire, chez des personnes honorables.

Il n'est guère possible d'envisager la mise en vigueur, en Indochine, des lois du 22 juillet 1912 et du 21 février 1921, telles qu'elles fonctionnent dans la Métropole. Mais une réglementation analogue à celle qui, pour Madagascar, résulte du décret du 18 décembre 1922 — inspiré dans ses grandes lignes de la loi du 22 juillet 1912 — pourrait être édictée en Indochine, après adaptation aux institutions locales. Il n'est pas sans intérêt de noter qu'après avoir rendu la loi de 1912 applicable à Madagascar dans son texte intégral, le législateur colonial a dû revenir en arrière et s'arrêter sagement à une réglementation plus conforme aux possibilités du pays.

Mais, même restreinte à de plus modestes prétentions, la nouvelle législation applicable à l'enfance coupable, telle qu'elle est prévue pour Madagascar, comporte certains organismes indispensables. Il importe donc que l'inventaire exact des institutions publiques ou privées, auxquelles les mineurs pourront être confiés par décision de justice, soit minutieusement établi au préalable. A défaut d'établissements ou d'institutions de ce genre actuellement existants, leur création doit

être envisagée. Il convient du reste de remarquer que le nombre d'enfants coupables n'étant heureusement pas considérable, les établissements pénitentiaires infantiles destinés à les recevoir ne devraient pas être très importants, surtout si, dans le plus grand nombre de cas possible, on recourait aux bonnes volontés privées.

Quant aux enfants indigènes, la garde et la surveillance en pourraient aussi être confiées aux villages, conformément à la coutume annamite, et, comme le prévoit en matière de vagabondage, l'article 273 du Code pénal, modifié, à l'usage des Annamites et Asiatiques assimilés, par le décret du 31 décembre 1912.

COCHINCHINE

Le Japon à la Foire de Saigon. — Dans la seconde moitié de décembre 1927 s'est tenue à Saigon la foire annuelle, dont l'intérêt s'est trouvé accru par une représentation importante des principaux pays voisins. Dans ses 33 pavillons, comprenant environ 260 stands, on ne pouvait pas seulement, en effet, acquérir une idée complète et variée de l'activité économique et artistique de l'Indochine grâce à la présence d'exposants venus du Tonkin, de l'Annam, du Cambodge et même du Laos, pour figurer à côté des exposants de la Cochinchine ; on y trouvait encore des exposants venus du Siam, des Indes Néerlandaises, de la Chine et du Japon. L'exposition japonaise, surtout, retenait l'attention : alors qu'à la foire de Hanoï, deux ou trois stands seulement avaient été ouverts par des maisons de ce pays, on constatait à Saigon la présence d'échantillons de 70 firmes japonaises.

Le détail des stands japonais frappait les visiteurs ; ceux-ci se trouvaient en présence des productions d'un Japon tout moderne, articles de fabrication courante, produits d'usine même. Dans les stands, c'est comme simples décorations que se montraient les vestiges de cette civilisation dont la rapide évolution est si surprenante ; tout ce qui était mis en vente provenait d'un monde industriel essentiellement moderne, et exposant dans un but purement commercial.

Le stand du Japon était dirigé par un Japonais moderne, ayant vécu de longues années en Europe. Ce personnage, tout en dirigeant la participation japonaise à la Foire de Saigon, avait pour mission d'étudier la situation commerciale de l'Indochine et d'examiner officieusement dans quelles conditions pourrait être modifié le régime douanier indochinois au bénéfice de l'exportation japonaise.

LAOS

Vers le déblocage du Laos. — La route Vinh-Thakhek a été ouverte à la circulation automobile à compter du 1^{er} décembre 1927. Le service postal de Dong-ha à Savannakhek a été

transféré sur la route Vinh-Thakhek avec l'horaire suivant : à l'aller, depuis le 1^{er} décembre, départ de Vinh le matin, arrêt à Nape le jeudi soir, et arrivée à Thakhek, le vendredi soir, en correspondance avec la chaloupe postale montant vers Vientiane. Au retour, départ de Thakhek le dimanche matin, avec arrêt à Nape le soir, et arrivée à Vinh le lundi soir, en correspondance avec le train de nuit pour Hanoi.

TONKIN

La défense contre les inondations. — Le rapport présenté par l'Inspecteur général des Travaux publics au dernier Conseil de gouvernement précise l'étendue du désastre causé par la crue de 1926 et donne des indications intéressantes sur les travaux en cours d'exécution.

Le programme de renforcement des digues du Tonkin poursuivi depuis 1918 a été terminé en 1924. Un deuxième programme de renforcement général approuvé en 1924 à la suite des crues de 1923 et dont le montant s'élève à 7 millions de piastres est en cours d'exécution depuis 1924.

La crue du 30 juillet 1926, qui a atteint à Hanoi la cote 11 m. 93, dépassant de 0.30 environ la plus haute cote atteinte antérieurement, a provoqué la submersion des digues actuelles sur une trentaine de kilomètres de longueur ; cependant le fleuve a pu être maintenu par des diguettes hâtivement construites, sauf sur la rive gauche, au droit de Hanoi, où trois ruptures se sont produites. La rupture amont s'est produite à Gia-Quat à 1 km. environ en amont de Gialam ; elle a occasionné la coupure de la voie ferrée et de la route coloniale n° 1 entre Gialam et le pont des Rapides. Cette brèche a pu être fermée le 12 août. La deuxième coupure s'est produite à Ai-Mô auprès du magasin à sel de la Douane. Elle a été fermée le 8 août.

La troisième coupure s'est produite au village de Lam-Giu où le fleuve Rouge s'est ouvert un véritable défluent à travers le lit majeur, constitué en ce point de sables très affouillables. Malgré tous les efforts, il a été impossible de fermer cette coupure avant la fin de la crue.

L'inondation s'est étendue sur 110.000 hectares des casiers de Bac-Ninh, Haiduong, Hung-Yên. Une autre rupture, également par débordement, s'est produite à Halao à l'origine du canal des Bambous et deux autres ruptures moins importantes, toujours par débordement, se sont produites sur le canal des Bambous et le Soug Tien-Hung. 53.000 hectares ont été inondés dans la province de Thai-Binh. D'autre part, le Song-Can débordait également, occasionnant des ruptures de sa rive gauche près de Dap-Cau. Les pertes de toute nature déterminées par ces inondations peuvent être évaluées à 15 millions de piastres.

Les seules parties de digues qui ont cédé sont celles qui ont été surmontées par les eaux, si elles ne l'avaient pas été, il est plus que probable

qu'elles n'auraient pas cédé. Ce fait a déterminé l'Administration à hâter le plus possible l'exécution du renforcement en cours et il a décidé d'accélérer l'achèvement du programme de 1924 de façon à le terminer en trois années au lieu des huit années primitivement prévues.

La plateforme des digues doit être relevée de manière à résister avec une revanche de 1 mètre aux plus hautes crues connues (atteignant 12 m. 30 à Hanoi). L'exécution du programme de renforcement modifié se réalise en deux parties :

1° Construction d'une banquette de 1 m. 50 au minimum de largeur à la cote de la plateforme relevée ;

2° Exécution d'un masque imperméable en argile corroyée avec élargissement de la plateforme à la largeur de 7 mètres.

La première partie de ce programme a déjà été réalisée au cours de la campagne 1926-1927 sur 325 kilomètres de longueur de digues protégeant les casiers de la rive droite du Fleuve Rouge.

On a exécuté, en même temps, les travaux de fermeture des brèches ou de construction de digues neuves portant sur une longueur de 5.440 mètres.

D'importants travaux de protection de la ville de Hanoi ont été entrepris.

Les dépenses de travaux de renforcement exécutés sur l'exercice 1926 s'élèvent à 522.708 piastres. D'autre part, il a été employé pour 110.000 piastres de moëllons à la défense des berges.

Les dépenses déjà effectuées sur l'exercice 1927 jusqu'à 15 juin, s'élèvent à 2.300.000 piastres. Depuis le 1^{er} novembre dernier, il a été exécuté 7 millions de mètres cubes de terrassements et les chantiers ont comporté jusqu'à 65.000 coulis.

Attaque de pirates chinois sur la frontière. — Nous possédons maintenant des renseignements permettant de comprendre les événements militaires qui se sont déroulés le 19 novembre à Nam-ti (1^{er} territoire militaire) et qu'un bref câblogramme avait signalés.

Depuis le mois de septembre, le Chinois Tam-cam-say, ex-officier de réguliers, puis chef de coulis en divers endroits et qui fut mêlé aux empoisonnements de Moncay en 1915 et à la révolte de Bien-liên en 1918, s'efforçait de recruter des bandes de pirates pour pénétrer au Tonkin. Une première fois en septembre, les gens à sa solde, qu'il appelait pompeusement *armée pour la conquête de l'Annam* et qui ne comptait même pas une demi-douzaine d'Annamites, mais seulement les éternels pillards qui gisent aux Cent Mille Monts, s'étaient dispersés. Les précautions militaires et aussi l'action des autorités chinoises avaient suffi pour atteindre ce résultat.

Mais dès le début d'octobre, Tam-cam-say, qui s'était éloigné, revenait et regroupait ses forces. Depuis lors, et sans opposition des autorités chinoises, le groupement de Tam-cam-say se déplaçait le long de notre frontière, paraissant mena-

cer tour à tour nos divers postes qui furent alertés.

Aussi le 19 novembre, quand Tam-cam-say lança l'attaque, qui devait préluder à la conquête du Tonkin, nos dispositions étaient prises et à peine avait-il franchi la frontière qu'il fut attaqué par nos troupes.

Au matin, 900 pirates sous ses ordres traversent, à mi-chemin entre Bac-phongsinh et Tanpoun, le Song ca-long, qui forme frontière, avec l'intention de se porter sur Tan-van.

Renseigné à 8 heures, le lieutenant Bouju qui, en prévision des événements, occupait près de là le blockhaus de Nam-ti avec le détachement mobile de Bac-phong-sinh, se portait immédiatement à la rencontre des pirates ; à la même heure, du poste de Tanpoun, on apercevait les feux signaux d'alarme et le détachement mobile commandé par le lieutenant Graille se mettait aussitôt en route sur Nam-ti.

Sans tenir compte de la disproportion des forces, le groupe de Bac-phong-sinh engageait aussitôt le combat ; pendant plus d'une heure, il contint les pirates qui ne purent avancer. A 10 heures, le détachement de Tan-poun accouru à la rescousse, se heurta à une forte flanc-garde placée par les pirates et l'attaque vigoureusement.

Sous l'action en tenaille de nos deux détachements, les pirates battaient bientôt en retraite, résistant cependant assez longtemps pour pouvoir, grâce aux couverts du terrain, emporter leurs blessés et une partie de leurs morts.

A 11 heures, il ne restait plus au Tonkin que les cadavres de 4 pirates.

Dans cette affaire, où nous avons seulement perdu un tirailleur, les pirates ont laissé sur le terrain quatre morts, dont un Annamite, et en ont emporté six ainsi qu'une quarantaine de blessés. La bande a été refoulée en Chine où elle s'est dispersée.

Cette dure leçon fait honneur à l'entrain et au mordant des troupes du Tonkin.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Les travaux publics en 1926 et en 1927. — Du rapport rédigé pour le Sénat par M. Albert Lebrun sur le budget des Colonies pour l'exercice 1928, il ressort que le total des crédits affectés par le budget local des Établissements français de l'Inde à son outillage économique — routes et ouvrages d'art, adduction d'eau, hydraulique agricole, etc. — a été de 100.000 fr. en 1926 et de 120.000 fr. en 1927.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

La démission du chef de l'Etat de Syrie et la question des économies. — Les agences ont annoncé le 5 février la démission du chef de l'Etat de Syrie Ahmed Namy, et de son ministère. Des hommes nouveaux, disent-ils, doivent présider la prochaine consultation électorale, en vue de doter le pays d'un statut définitif.

Cet événement semble bien être le résultat d'une campagne assez vive menée dans le sein du Parlement libanais contre toute tentative de réforme et d'économies.

Formé, le 6 janvier dernier, par Ahmed Namy, le cabinet qui vient de disparaître ne comprenait que trois membres au lieu de sept. Que ce fût une violation de la constitution, la chose ne fait aucun doute, mais c'était aussi « un changement salutaire apporté par le nouvel esprit d'économies », suivant d'heureuses expressions du *Times*. Et le journal anglais ajoutait, le 7 janvier :

Jusqu'à présent, la politique avait toujours favorisé la création de postes inutiles pour satisfaire les ambitions des chefs des diverses sectes religieuses. Les jalousies confessionnelles s'excitaient au détriment du développement du véritable esprit national. L'opinion publique salue avec enthousiasme cette courageuse rupture avec le passé.

Effectivement, la presse libanaise accueillit avec une faveur marquée une réforme qui ne semblait devoir être qu'une première étape dans la voie des économies. Nous ne saurions ici, où la place nous est mesurée, donner de nombreuses citations de la presse du pays ; contentons-nous de constater la joie véritable avec laquelle a été saluée la réduction du nombre des portefeuilles ministériels par tous les Libanais soucieux avant tout de l'intérêt public. « Puisse, écrivait l'un d'eux dans le *Béchar*, ce premier remaniement dans le ministère entraîner la simplification de l'administration libanaise et la réduction du nombre des députés et des fonctionnaires. » On comprend un tel vœu quand on sait que le budget se solde par un déficit de 600.000 livres. Aussi le *Réveil* espérait-il le 12 janvier que le nouveau ministère donnerait satisfaction aux milliers de Libanais qui ont mis en lui tout leur espoir, et que le jour était proche où leurs légitimes aspirations seraient réalisées.

De tels espoirs semblèrent plus légitimes encore quand, le 18 janvier, un vote de confiance du Parlement vint renforcer la situation du nouveau ministère. Le souci du salut public semblait donc l'emporter sur une légalité sans rapport avec la vie même du pays !

Malheureusement, cet appui moral de l'opinion ne put imposer longtemps un arrêt aux intrigues de couloir et d'antichambre. En vain le *Watan* avait-il adjuré les députés,

au nom du Liban, de ne pas créer de difficultés au nouveau ministère, de répudier pour un temps leurs prétentions, leurs ambitions et leurs visées, pour sauvegarder les intérêts du pays;

cet appel ne fut pas écouté. C'est que la politique est un mal perpétuel au Liban (Cf. *l'Asie Française*, novembre 1927, p. 333-334). L'argument de la représentation des diverses confessions religieuses fut produit à la Chambre, et, lors de la discussion sur la réduction du nombre des fonctionnaires, un député affirma que la suppression des fonctions inutiles entraînerait de nouvelles dépenses par suite des indemnités obligatoires à accorder. Un autre prétendit que cette même suppression des fonctions inutiles occasionnerait de sérieuses pertes de temps et d'argent. De nombreux fonctionnaires s'étaient sans doute ménagé déjà de sérieux appuis.

Et pourtant n'était-ce pas, justement, l'encombrement administratif qui avait fait tomber le ministère précédent à la fin de décembre?

Cette lutte entre le Parlement et le nouveau Gouvernement s'est donc terminée à l'avantage du premier. La France, puissance mandataire, est naturellement en dehors de ces questions d'ordre intérieur et le Haut Commissaire n'a pu qu'accepter la démission d'Ahmed Namy et de son gouvernement.

Le nouveau ministère abandonnera-t-il l'œuvre de réformes et d'économies à peine ébauchée? Il serait à souhaiter que les Syriens et les Libanais ne s'engagent pas à fond et définitivement dans des discussions de politique stériles. Une telle décision serait d'autant plus regrettable que les voisins des populations placées sous notre mandat profitent de leurs stériles discussions politiques pour les devancer dans le domaine plus réaliste et éminemment pratique du progrès économique.

Comme nous le disions le mois dernier, on travaille en effet en Palestine à la création du port de Haïffa et de la voie ferrée qui doit atteindre directement Bagdad et les richesses pétrolières de l'Irak.

Le chemin de fer Tripoli-Haïffa. — Il est vrai que la création d'une ligne de chemin de fer entre Tripoli et Haïffa, par Beyrouth, le long de la côte, semble devoir enfin aboutir au printemps prochain.

Le *Times* du 10 janvier, qui a donné cette nouvelle, précise que la construction de la voie ferrée sera confiée au Damas-Hama et Prolongements (D.H.P.), qui possède déjà la ligne Homs-Tripoli, et que les fonds nécessaires seront fournis par les recettes douanières de la Syrie et du Liban, lesquelles sont entre les mains du Haut Commissaire français. Il ajoute que la cause principale des retards apportés jusqu'ici à l'exécution des travaux, réside dans la mauvaise volonté du Gouvernement syrien à participer à l'entreprise, sous prétexte que la part du Liban serait insuffisante. Et pourtant, la Syrie retirera de ce

chemin de fer un bénéfice considérable, au double point de vue commercial et touristique.

A Damas ; Proclamations et arrêtés du Haut Commissaire. — A cette jalousie des Syriens vis à vis des Libanais ou, si l'on préfère, d'un Etat vis à vis de l'autre Etat, s'ajoutent, en Syrie même, pour rendre la situation très délicate, une série de rivalités et de querelles de religion, de villes, etc., qui accroissent les difficultés du chef et des ministres de l'Etat de Syrie et qui déterminent des crises ministérielles répétées. Il s'en est produit tout récemment encore et qui ont déterminé M. Henry Ponsot à lancer à Damas une proclamation et à promulguer plusieurs arrêtés.

La proclamation déclare que la France attendait une atmosphère de paix pour aborder le problème de l'organisation constitutionnelle du pays. Les élections auront lieu prochainement. Conformément à la législation, l'impartialité du scrutin sera garantie et l'assemblée issue des élections donnera à la Syrie son statut définitif. Celui-ci sera élaboré dans le cadre des accords internationaux et des engagements de la puissance mandataire envers la Société des Nations. Les droits et obligations réciproques résultant du mandat, base d'un progrès rapide de la Syrie favorisée par les efforts de la Puissance mandataire, feront l'objet d'accords ultérieurs. La France témoigne, en cette circonstance, son libéralisme et accorde son crédit à la Syrie ; elle met en garde les Syriens contre tout désordre et contre la méconnaissance des réalités politiques qui pourraient compromettre un avenir plein de promesses. Ainsi sont réalisées les demandes formulées plus haut par *l'Asie française* (à la p. 66).

Les arrêtés promulgués en même temps ont levé l'état de siège dans l'Etat de Syrie, supprimé la censure préalable et proclamé une large amnistie.

Ces mesures ont été commentées par le gouvernement syrien dans une proclamation qui affirme sa volonté de pratiquer une politique ennemie de vaines et irritantes polémiques. Cette proclamation demande la création d'un organisme inter-Etats syrien et libanais, chargé de la gestion des intérêts économiques communs ; elle exprime aussi l'espoir de voir intervenir entre France et Syrie un traité précisant et limitant la portée de la durée des obligations réciproques résultant de l'acte du mandat.

La lutte contre les parasites de l'agriculture. — En signalant naguère (n° de novembre 1927, p. 348-349), la création d'un « Office international de renseignements sur les sauterelles » pour l'ensemble des pays du Levant, nous indiquions que chacun des Etats qui soutiennent l'Office s'était engagé à constituer sur son territoire un service spécial chargé de recueillir les renseignements utiles et une organisation de lutte antiacridienne. On a pu voir dans notre dernier numéro (janvier 1928, p. 40) comment,

avant même la création de l'Office international, M. Achard avait mené le combat contre les sauterelles, au cours de l'année dernière, dans ces pays de mandat français; voici maintenant comment le Haut Commissariat remplit le premier de ses engagements. Une Commission d'études des maladies cryptogamiques et entomologiques a été créée en novembre et a tenu le 1^{er} décembre, à Damas, sa première réunion sous la présidence du Conseiller pour l'Agriculture au Haut Commissariat, M. Achard. Cette Commission a conclu, au cours de ses délibérations :

1° A la création d'une station de désinfection des plantes et des fruits contaminés dans les ports de Beyrouth, Lattakié et Alexandrette;

2° A la création d'une station inter-Etats d'études entomologiques pour les maladies du pays;

3° A l'étude des dernières méthodes scientifiques de lutte contre la mouche de l'olivier, qui est devenue un vrai fléau pour les oliveraies des Etats sous mandat.

L'exposé des méfaits commis dans les pays sous mandat par la mouche de l'olivier pourrait fournir le sujet d'une note assez développée que nous rédigerons sans doute quelque jour. Indiquons seulement aujourd'hui que de différents côtés, dans les régions d'Idlib et de Harim, en Syrie, par exemple, cet insecte a causé de très sérieux dégâts et que, dans le Liban, plus de 25.000 arbres avaient déjà dû être traités à la fin du troisième trimestre de 1927.

Quant au Congrès où seront constatés les premiers efforts systématiquement entrepris par les pays du Levant pour lutter contre les sauterelles et discutées les améliorations à introduire dans les méthodes et dans les moyens de réalisation, il doit réunir à Damas, sous la présidence de M. Achard, nombre de savants et de botanistes. D'après les journaux de Syrie, son programme aurait été élargi; il s'agirait de rechercher les maladies dont sont atteintes les cultures dans les pays sous mandat et de déterminer les moyens scientifiques de combattre ces mêmes maladies en décimant les insectes herbivores nuisibles aux plantes de toutes espèces.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

Une chambre de commerce franco-palestinienne à Paris. — Une chambre de commerce franco-palestinienne a été fondée à Paris à la fin de l'année 1927, sous les auspices du « Comité France-Palestine », dans le but de développer et d'améliorer les relations économiques et intellectuelles entre la France et la Palestine. M. Justin Codart, sénateur, en est le Président.

Raids en territoire iraki. — Les raids accomplis en territoire iraki par les Arabes dépendant du Nedjed se sont multipliés au cours de ces derniers mois dans des proportions considérables et ont prouvé la difficulté d'imposer une discipline

à ces populations nomades et pillardes; le territoire de Koweit a souffert aussi de leurs incursions et les expéditions punitives de l'aviation britannique n'ont pas suffi pour arrêter ces raids. Ainsi s'avère l'inutilité *pratique* de la délimitation théorique d'une frontière; il est peu probable que, malgré les représentations de l'Angleterre au roi Ibn Saoud, les tribus irakiennes les plus proches de l'Arabie puissent escompter d'ici longtemps une sécurité absolue au cours de leur vie pastorale.

TURQUIE

Organisation administrative des îles Imbros et Ténédos. — En même temps que, par son article 12, la paix de Lausanne du 24 juillet 1923 maintenait à la Turquie la possession des îles Imbros et Ténédos situées non loin de l'entrée des Dardanelles, celle-ci dans l'Ouest de la presqu'île de Gallipoli, et celle-là dans l'Ouest de la Troade, elle prenait soin, par son article 14, d'en déterminer l'organisation administrative. Le premier paragraphe de cet article 14 est en effet, ainsi conçu :

Les îles de Imbros et Ténédos, demeurant sous la souveraineté turque, jouiront d'une organisation administrative spéciale composée d'éléments locaux et donnant toute garantie à la population indigène non-musulmane en ce qui concerne l'administration locale ainsi que la protection des personnes et des biens. Le maintien de l'ordre y sera assuré par une police qui sera recrutée parmi la population indigène par les soins et placés sous les ordres de l'Administration locale ci-dessus prévue.

En conséquence de ces stipulations, la dernière Assemblée législative d'Angora a voté, le 25 juin dernier, avant de se séparer, une loi dotant d'une administration particulière les deux petites îles demeurées turques. Aux termes de cette loi, les gouverneurs sont, dans chacun de ces deux districts, le chef de l'administration locale et le plus haut fonctionnaire de l'Etat. Quant aux administrations, elles sont confiées à des conseils administratifs composés de dix membres élus par les habitants de chaque île. La police est placée sous les ordres de cette organisation.

Une mission militaire en Italie. — A la fin du mois d'août dernier, une mission militaire turque est arrivée à Rome, où elle a obtenu de multiples renseignements sur le développement et sur l'organisation des forces de la jeunesse italienne. C'est une preuve nouvelle, après beaucoup d'autres, du soin avec lequel Ismet pacha et ses collaborateurs se tiennent au courant de tout ce qui se fait en Occident et de leur désir de l'adapter aux facultés de la Turquie.

Un traité avec la Suède. — Le 5 février a été signé à Angora, entre Turquie et Suède, un traité de navigation, dont les clauses n'ont pas encore été publiées, ni même brièvement résumées.

Stabilisation de la monnaie. — Un député ayant fait à la Grande Assemblée des propositions relatives à la stabilisation de la monnaie, le ministre des Finances a demandé le 6 février à la Commission du budget l'ajournement des débats ; le gouvernement, a-t-il déclaré, prépare en effet une loi sur la matière. — La commission du budget a fait droit à cette demande du ministre.

Un port franc à Stamboul. — Est-ce un résultat du voyage accompli au mois d'août dernier par Moustapha Kemal à Constantinople ? ou bien le résultat de cette décadence du mouvement maritime du port dont cette revue a précédemment donné différentes preuves (cf. *l'Asie française*, numéro de février 1927, p. 72) ? On ne saurait exactement le dire ; mais il convient de retenir, dans tous les cas, que le sous-secrétaire turc du Ministère du Commerce a récemment annoncé que le gouvernement avait décidé de créer à Stamboul un port franc ouvert aux marchandises d'importation aussi bien que d'exportation. Ainsi (a-t-il dit à un rédacteur du journal italien le *Piccolo*), le commerce entre Italie et Turquie, — déjà considérable, puisque l'Italie se place au premier rang des pays importateurs en Turquie, — acquerra plus d'importance encore.

En même temps, le sous-secrétaire turc du Commerce, non content de déclarer que l'organisation moderne du port de Trieste méritait d'être citée comme un modèle, a donné à entendre que, pour la reconstruction de la flotte marchande turque, le coût moins élevé de la production des chantiers italiens vaudrait probablement à ces derniers la préférence du gouvernement d'Angora.

L'activité économique japonaise. — Voici plusieurs années que des relations suivies sont entretenues entre le Japon et la Turquie. Inaugurées en 1924 auprès du Gouvernement d'Angora par le comte Otami, continuées en septembre 1926 par la visite de l'amiral Yamamoto au Ghazi Moustapha Kemal, elles aboutissent aujourd'hui à des résultats sur lesquels il convient d'appeler l'attention et que met en lumière M. Pierre Montagnac dans le *Bulletin économique du « Sémaphore »* de Marseille.

On sait quelle est la vitalité de la population du Japon, l'importance de sa natalité et on sait aussi avec quelles difficultés le Japon trouve, au dehors, des exutoires pour ces émigrants. Or, n'ignore pas davantage combien peu peuplée est l'Anatolie (12.815.000 hab. sur 727.500 kilom. car., soit une densité kilométrique de 17 hab., d'après *l'Annuaire général* de 1927) et combien peu elle est encore mise en valeur. Du rapprochement de ces faits naquit la proposition, faite par l'amiral Yamamoto, de la mise en valeur d'une partie des terrains en friche de la Turquie par la main-d'œuvre japonaise, et donc d'une

immigration de travailleurs jaunes dans les régions de l'Anatolie où la pénurie de la main-d'œuvre locale empêche l'agriculture de produire ce que la fertilité du sol lui permettrait d'obtenir.

Le Japon est à l'extrémité orientale du continent asiatique, alors que l'Anatolie en constitue l'extrême Ouest ; rien ne peut l'amener à empiéter sur l'indépendance de la Turquie. Rien ne semble donc s'opposer à l'acceptation d'un tel concours. Mais la politique est là, dont il faut toujours tenir compte ; pour éviter toute difficulté et tout incident avec cette Italie fasciste (dont on connaît les appétits et les convoitises sur l'Anatolie méridionale, toute proche des terres insulaires du Dodécannèse), le gouvernement ottoman n'a rien trouvé de mieux que de confier aux Japonais l'exploitation d'une ferme immense située à environ 25 kilom. d'Angora. Une société dont le Ghazi est actionnaire, la *Société anonyme turque d'Agriculture industrielle d'Angora*, a entrepris de mettre ce domaine en valeur avec la collaboration du comte Otami et de spécialistes japonais : ingénieurs agricoles, chefs de culture, spécialistes, contremaîtres et autres techniciens. Quant au personnel ouvrier et subalterne, il ne se compose — actuellement — que de natifs du pays ; pour éviter toute susceptibilité indigène et toute protestation ou toute proposition analogue de la part d'étrangers indésirables, on a renoncé à la colonisation immédiate et en masse de l'Anatolie par des milliers de cultivateurs japonais.

Il y aurait beaucoup à dire (et nous y reviendrons sans doute quelque jour) sur les travaux déjà entrepris dans ce domaine. M. Pierre Montagnac le décrit comme s'étendant sur deux immenses plaines, adossées à des montagnes d'où coulent de nombreuses rivières, et il le dit propice à toutes les cultures, à tous les ensemencements et à toutes les plantations, par suite de la configuration du terrain et de la variété de ses expositions ; il se plaît enfin à en faire ressortir la situation privilégiée par rapport à Angora, où l'eau fait défaut et où, par suite, les quelques jardins potagers entourant la ville souffrent toujours de la sécheresse. On se propose, pour le moment, d'y entreprendre la culture des plantes aromatiques et des fleurs dont l'essence est utilisée dans la fabrication des liqueurs et des parfums (le climat serait particulièrement favorable à une entreprise de ce genre). Dans ce but, non loin des édifices nécessaires pour l'habitation du personnel et l'emmagasinage des récoltes, on se propose de bâtir une distillerie dont les produits seront assez importants pour suffire aux besoins du pays, et même pour permettre une sérieuse exportation.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que, dans une telle entreprise, la France va trouver son bénéfice. Elle doit, en effet, fournir les machines agricoles, et aussi les appareils de distillation (dont quelques-uns sont déjà commandés), et encore les semences, les graines, les plants, bou-

tures, etc. Ainsi se confirme le succès déjà obtenu par l'industrie française dans une circonstance analogue : elle a fourni, en effet, les tracteurs fonctionnant dans une autre propriété située plus près d'Angora, véritable ferme-modèle qui est la propriété personnelle du Ghazi (1).

Non contents de diriger cette importante exploitation agricole, les Japonais sont encore possesseurs d'une ferme aux environs de Brousse ; ils s'y comportent comme aux environs d'Angora. Ils veulent remettre en pleine activité plusieurs huileries, aujourd'hui délabrées ou mal entretenues, acquérir des oliveraies dont ils estiment que le rendement sera plus rémunérateur que celui des cultures faciles par lesquelles, au lendemain de la guerre, les paysans turcs ont remplacé celles du mûrier et de l'olivier. Ils songeraient encore à acheter sur pied la production presque totale des oliviers de Brousse, Moudania, Gheumlek et autres localités, à créer des fabriques de conserves de légumes et surtout de tomates ; celles-ci sont très abondantes en Anatolie et la culture pourrait en être conduite de façon plus rationnelle et, par suite, plus fructueuse.

On le voit, le Japon aspire à conquérir une place importante dans la mise en valeur agricole de la Turquie (2). Le Gouvernement, loin de se

(1) Sur cette propriété d'environ 6.000 hectares, que Moustapha Kemal a fait installer à une dizaine de kilomètres d'Angora, spécialement pour pouvoir étudier lui-même les possibilités de développement de l'agriculture dans les régions des plateaux de l'Anatolie centrale, M. René Marchand a fourni naguère — dans les premiers mois de 1927 — les intéressantes précisions que voici :

« C'est une petite ville rustique — aux constructions aménagées selon les derniers progrès de la technique — qui se groupe déjà autour du coquet pavillon où le président aime à venir se reposer, et aussi travailler, car il n'y a pas souvent pour lui de repos sans travail. Au sommet de la colline qui surplombe les bâtiments de la ferme, un petit lac artificiel de 60 mètres de long sur 9 de large, et 3 mètres de profondeur, — qui reproduit en miniature la Mer de Marmara avec ses échancrures et ses îles — sert à distribuer l'eau. Plus de 100.000 arbres (acacias, pins, sapins) ont été plantés, tentative qui permettra de tenir des conclusions pratiques pour le problème du reboisement partiel du plateau. Des tracteurs Fordson et de Honomages de 80 chevaux à six socs y sont au travail. On compte actuellement plus de 4.000 moutons, 80 bœufs, 16 chevaux de travail, car tous les procédés de culture (mécanique, animale) y sont employés à titre comparatif. »

(2) Et non pas seulement en Turquie, mais peut-être dans tout le Levant, et pour l'ensemble des questions économiques, si l'on tire des conclusions du petit fait suivant, relaté en octobre dernier par la Presse d'Égypte :

« Le Consul général du Japon à Alexandrie avait demandé à S. E. Aly El Chamsy pacha, qui accepta, d'accorder audience à deux Japonais.

« L'un de ces deux Japonais, âgé de 16 ans, se présenta donc et fut reçu par le ministre qui lui demanda s'il fallait lui parler en français ou en anglais. Le jeune homme répondit qu'il était à même de parler l'arabe et la conversation commença entre le ministre et le jeune Japonais qui parla en arabe populaire. Il dit au ministre que le gouvernement du Japon l'avait délégué avec un compagnon pour apprendre la langue arabe. Il y a un an qu'ils se trouvent à Alexandrie. Pendant cette période, ils purent apprendre l'arabe populaire et ils désirent tous deux être admis dans une école primaire arabe pour mieux apprendre la langue du pays.

« Il paraît que son compagnon n'a pu l'accompagner à la suite d'une légère indisposition.

« Le ministre de l'Instruction publique a accepté, à titre de faveur, d'admettre gratis ces deux jeunes Japonais à l'école primaire de Moharram bey.

« On croit qu'une fois leurs études arabes terminées, ces

déclarer hostile à ces aspirations et aux entreprises qui en permettraient la réalisation, s'y montre nettement favorable. Ce qu'il veut seulement, en effet, c'est la conservation complète de son indépendance économique ; mais il est tout prêt à favoriser les entreprises de ceux qui, sans porter atteinte à cette indépendance, acceptent de collaborer à la mise en valeur du pays, tel le négociant marseillais spécialisé dans la culture de l'olivier et dans la fabrication et le commerce des huiles d'olive, qui, de concert avec des producteurs turcs, a récemment fondé une entreprise importante à Aivalik.

Un pendant de l'affaire du « Lotus ». — L'émotion produite par l'affaire du *Lotus* est loin d'être encore éteinte, comme le prouve l'évocation, non pas du jugement rendu par le tribunal de La Haye (celui-ci, malgré toutes les objections qu'il soulève, est définitif), mais des conséquences pratiques à tirer de ce jugement, devant le Conseil d'Administration du Bureau international du Travail, à la requête de l'Association internationale des Officiers de la Marine marchande. Or, voici qu'un nouvel incident vient de surgir, qui démontre la nécessité de régler (comme le demande cette association) certaines questions que ne prévoit pas le Droit international : un abordage s'étant produit entre le navire turc *Marmara* et le navire norvégien *Grong*, au large de Gallipoli, le propriétaire du *Marmara*, dont le bateau a subi des avaries, a fait prononcer la saisie provisoire du *Grong*, également endommagé. Le tribunal de Gallipoli a demandé à Constantinople l'envoi d'une commission d'experts.

Au collège américain de Brousse. — On sait que le gouvernement de Moustapha Kemal a interdit à tout le personnel enseignant des écoles étrangères de faire le moindre prosélytisme religieux dans les écoles. Pour avoir contrevenu à cette interdiction, le collège américain de Brousse a été fermé par ordre officiel, à la suite de la conversion de quatre jeunes filles mineures au protestantisme. L'agence *Anatolie* annonce, d'Angora, que le ministre de l'Instruction publique aurait décidé d'intenter, devant les tribunaux de la République turque, un procès aux directeurs et professeurs responsables.

COLONIES ITALIENNES

Les aspirations grecques du Dodécanèse. — Le Syllogue ou Union des Dodécanésiens d'Alexandrie d'Égypte a envoyé au prince héritier d'Italie, lors de son débarquement en terre égyptienne, un radiogramme nettement helléno-philie. Evoquant le souvenir des traditions de la maison de Savoie, qui a tant fait pour la libération et l'unification de l'Italie, ce radiogramme exprime le vœu que ces traditions incitent le

deux jeunes gens seront nommés au Consulat Général du Japon à Alexandrie ou à la légation que le gouvernement du Japon compte créer au Caire. »

prince à intervenir auprès du gouvernement italien en faveur du rétablissement national du Dodécanèse et de son union à la Grèce, sa mère-patrie... Pas plus que les requêtes hellénophiles des Chypriotes, cette requête des Dodécanésiens ne semble avoir de chances d'être écoutée.

ARABIE

A propos de la Mer Rouge (1). — 1° *Frontière Nord de l'Asie.* — Le croquis de la page 375 pourrait faire penser que l'Assir s'étend jusqu'à Djedda. Il n'en est rien.

Le Tihana hedjazien comprend le port de Lith, de manière incontestable, et le Malik Hossein ben Ali avait toujours revendiqué et fait occuper le port de Confouda. Or, Lith est à 200 kilomètres au sud de Djedda et Confouda est à 325 km. environ.

Un épisode de la Grande Guerre est là pour montrer que Djedda relève bien du Hedjaz. Quand la compagnie de débarquement de l'*Emden*, protégée par l'imam Yahia, et remontant vers le Nord, dépassa Lith, elle fut presque aussitôt attaquée par le Chérif Mohsen ; l'Émir Abdallah vint aussitôt de la Mecque, par ordre de son père, sauver cette phalange qui était perdue sans son intervention.

Au Nord de Lith commence donc le Hedjaz. C'est dire que l'Assir finit à ce port.

2° *Nedj ou Nedjed?* — Le mot Nedj devrait être écrit Nedjed : en effet, en arabe, il s'écrit *noum*, *djin* et *dal*. Et, en Arabie, le *djin* se prononce très correctement *dj*.

L'orthographe employée vient sans doute de ce que les Egyptiens prononce le *djin* comme un *j* ; ainsi font aussi, à l'autre bout de l'Afrique, les Marocains. Mais cette prononciation berbère n'est pas connue au Hedjaz ou au Nedjed, où les prononciations sont quasi coraniques.

3° *Les ports de la côte orientale de la Mer Rouge.* — Les côtes arabes de la Mer Rouge présentent des abris nombreux et vastes, appelés *sherm*s. Ce sont généralement d'anciens cratères, profonds et étendus. Ceux que je connais, Rabegh, Yambo, el Ouedj, reçoivent facilement des navires de 6 à 12.000 tonnes.

Il ne manque à cette côte que des phares et les balisages des bancs de coraux pour devenir très praticables. Les bancs de coraux font d'ailleurs le long des côtes un endiguement à l'abri duquel on peut naviguer sur plus d'un millier de kilomètres absolument à l'abri de la mer.

La compagnie de débarquement de l'*Emden* a utilisé cet avantage sur plusieurs centaines de kilomètres.

(1) L'article du Lieutenant-colonel Besnard, sur « les Compétitions autour de la mer Rouge », qu'a publié l'*Asie Française* du mois de décembre 1927 (aux p. 375-381) nous a valu, de la part d'un très fidèle ami de notre revue, un certain nombre de remarques précises et de compléments d'informations qui, sur différents points, ajoutent aux notions contenues dans l'article de notre collaborateur. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui, dans nos chroniques, ces précieuses et utiles additions (Rédaction).

4° *Sur le désert d'Arabie.* — Le désert n'est pas absolu en Arabie.

Il n'y a qu'un désert vraiment imperméable, celui qui longe le Nil à l'Ouest, et où les Égyptiens anciens plaçaient le séjour de leurs morts. Par contre, il existe en Arabie des vallées comme celles de l'Oued Fatima, de la Mecque, l'Oued el Khaïf, de Medine à Yambo, qui sont comparables à nos Ouadi sahariens. On y trouve des palmiers-dattiers, quelques cultures d'arbres fruitiers et de céréales. Et les pluies d'hiver y sont si abondantes que presque chaque année il y a des noyés dans les rues de la Mecque.

Avec une organisation hydraulique, ce pays cesserait d'être aussi désolé. Cette organisation a d'ailleurs existé à la période préhistorique, dans certaines régions, notamment dans le Sud-Ouest.

5° *Stations d'altitude près de la Mer Rouge.* — Voici un fait important à retenir à propos de la Mer Rouge : il existe sur ses confins deux régions élevées, comparables par leur climat à l'Europe, et où les Européens pourraient vivre sans être obligés de revenir dans leur pays tous les deux ou trois ans.

Le premier de ces pays est celui de Taïf, une ville arabe située à 95 kilomètres dans l'Est de la Mecque (telle est la distance donnée par le lieutenant-colonel Cadi en 1916), qui produit les fruits d'Europe en abondance. J'ai mangé, notamment, des raisins de Taïf qui valaient nos bons chasselas.

Taïf a été vainement assiégé par le Prophète ; comme il n'a pu y entrer, les Européens pourraient y être admis. (On sait que la zone interdite aux Européens est celle où le Prophète a circulé. Les Allemands sont cependant allés à Médine assez nombreux, pendant la guerre). Le Malik Hossein Ben Ali, à qui avait été demandée l'autorisation de faire estiver à Taïf au moins les éléments musulmans de la Mission Brémond, avait accordé cette permission, et m'avait même invité à y aller moi-même. Je ne l'ai pas fait pour ne pas soulever d'incident pendant une période de guerre (1916-1917), mais une délégation de pèlerins maugrébins s'y est rendue et elle y a été bien reçue ; elle y a eu froid, en août.

La deuxième région est celle d'Asmara, en Erythrée italienne. L'altitude élevée oblige à y porter des vêtements de drap le soir en juillet.

Le colonel Brémond avait pensé à y installer un sanatorium pour les éléments européens de la Mission Brémond ; à cet effet, d'accord avec le Consul d'Italie à Djedda, M. Bernabei, il avait fait pressentir les Affaires Étrangères italiennes, en demandant l'autorisation d'y aller. La réponse ne fut malheureusement pas favorable. Les Italiens y ont perdu des profits élevés, car nous aurions eu un hôpital et, en moyenne, 100 ou 150 Européens au repos sur ces hauteurs, entre deux randonnées sur la voie ferrée de Médine, alors aux mains des Turcs-Allemands.

Heureusement, l'hospitalité de la Compagnie du

Canal de Suez nous avait ouvert gratuitement son très bel hôpital d'Ismaïlia. Mais les dunes d'Ismaïlia manquent d'altitude pour se refaire des globules rouges.

Il n'est pas à espérer que les Ouahabites, qui comptent parmi les peuplades les plus arriérées du globe, ouvrent de sitôt la région de Taïf, qu'on a en le tort de laisser tomber entre leurs mains fanatiques. Mais, au contraire, il faut souhaiter que l'Italie organise bientôt, dans sa région d'Asmara, qui est un pays de colonisation, un sanatorium installé à la moderne, où les familles des Européens obligées de vivre sous ces climats si durs, pourraient aller estiver et se refaire, en évitant les coûteux voyages d'Europe.

Il n'est pas invraisemblable de penser que l'Arabie pourra s'améliorer. La suppression incomplète de l'esclavage lui a porté un rude coup, mais l'emploi du machinisme moderne pourra faire compensation. Avec de l'eau, ce pays serait un des plus fertiles du monde, et la question n'est pas insoluble partout. D'autre part, le sous-sol a ses secrets : il y a du pétrole dans l'Ouest de Suez, des métaux dans le Sinaï.

Le jour où des possibilités de cette sorte viendraient à se réaliser, l'importance des deux sanatoria de Taïf et d'Asmara deviendrait très grande. C'est pourquoi j'ai pensé intéressant de les signaler.

FERIK IBRAHIM.

Extrême-Orient

CHINE

La situation militaire. — Nous montrions dans notre dernière chronique (page 44) que le gouvernement de Nankin était sous l'influence des généraux du Kouangsi. Après le retour de Chang Kai Shek et sa réinstallation au poste de généralissime, leur pouvoir diminua. Ils négligèrent dès lors Nankin et projetèrent de constituer un gouvernement indépendant avec les quatre provinces des deux Kouang, du Hounan et du Houpei. Le chef du parti kouangsinais, le général Pai Chung Shi, était maître de Ouhan depuis qu'au nom du gouvernement de Nankin, il avait chassé de cette position l'ancien chef mercenaire des armées rouges, le général Tang et son allié Ho Chien (*Asie Franç.* décembre 1927, page 398). Alors que Tang avait fui sur un bateau japonais, Ho Chien avait pris possession du Hounan, empêchant ainsi toute liaison entre le général Pai et le général Li Tch'ai Sum qui, avec les forces du Kouangsi, s'efforçait de rétablir son pouvoir à Canton, tombé le 16 novembre entre les mains de son adversaire Chang Fat Kwai (*Asie Franç.*, p. 44). En se retirant au

liaison par cette province entre Ouhan et Canton. D'ailleurs, le Kiangsi était dans la sphère d'influence du clan de Chang Kai Shek, défavorable aux Kouangsinais. Le général Pai résolut enfin de passer par le Hounan. Son armée se mit en mouvement au début de janvier, elle fut bientôt arrêtée par Ho Chien, d'autant plus fort qu'il était aidé par Chang Kai Shek.

A Canton, précaire était la situation de Li Tch'ai Sum, privé de cet appui. Cependant, fort de la confiance que lui témoignait la classe bourgeoise, Li Tch'ai Sum s'efforça de rétablir l'ordre et la sécurité dans cette grande cité mise à feu et à sang et à demi ruinée en décembre. Mais il avait contre lui des difficultés financières. Son adversaire, en se retirant, avait emporté tout l'argent liquide du trésor. Les guildes commerciales épuisées ne pouvaient plus subvenir aux besoins du gouvernement. D'ailleurs, une partie de la population avait fui à Hongkong.

La tâche la plus pressante était d'ordre militaire. Il fallait mettre Canton à l'abri de toute nouvelle attaque. Or, les forces de Chang Fat Kai campaient sur la rivière de l'est et occupaient la frontière de Kiangsi. Elles étaient en contact avec des groupes rouges qui, depuis l'échec du coup de force communiste du 16 décembre, se livraient au brigandage. Dans l'intérieur même de la cité, un comité communiste fonctionnait clandestinement ; un journal était publié, des réunions fréquentes avaient lieu. Le général Li Tch'ai Sum fit procéder à des arrestations et à des exécutions. Le plus important foyer rouge se trouvait au nord de la province, dans la région de Soatéou. Il était difficile à Li Tch'ai Sum d'organiser une expédition, faute de fonds, et tout le matériel de l'arsenal ayant été pillé ou détérioré. D'autre part, le même Li Tch'ai Sum était desservi par les représentants du clan de Chang Kai Shek, très actifs à Canton. Son salut résidait donc dans le succès de son compatriote Pai, en guerre contre Ho Chien dans le Hounan.

Le 30 janvier enfin, on apprit à Canton la nouvelle de l'occupation de Changcha, capitale du Hounan, par l'armée du général Pai. Certain d'être bientôt en contact avec cette armée qui établirait la liaison avec le moyen Yangtseu dont le clan kouangsinais était maître, Li Tch'ai Sum décida d'intervenir immédiatement à Soatéou où ses adversaires étaient le plus actifs.

Cependant la position des Kouangsinais à Ouhan n'est pas absolument sûre. Le général Tang Cheng Shi revint du Japon en janvier et négocia une alliance avec le général Yangsen qui, depuis longtemps, occupe la région de Itchang, en amont de Hankéou. On entendit alors parler du maréchal Ou Pei Fou qui, désireux de rentrer en scène, se serait rapproché du général Yangsen.

Ce groupe de chefs militaires est autant hostile aux Kouangsinais qu'à Chang Kai Shek. Aussi celui-ci n'est-il guère en état d'entreprendre l'expédition contre le Nord qu'il s'est engagé à

mener à bien en reprenant possession de ses fonctions de généralissime.

Le 20 décembre, les forces de Nankin avaient occupé de nouveau Siutchéoufou, terminus de la ligne du Longhai. On croyait que Chang Kai Shek profiterait de la possession de ce point stratégique, à l'intersection de deux lignes, dont l'une établissait la liaison avec l'armée du général « chrétien » ; mais il n'a pas encore donné l'ordre d'aller de l'avant. Il n'ose s'aventurer au delà du Kiangsou, n'étant pas sûr de son arrière, à la merci d'une attaque des généraux kouang-sinai. L'offensive antinordiste dont il parle ne serait possible que s'il avait la confiance de tous les commandants nationalistes.

Le gouvernement de Nankin en est réduit à souhaiter une nouvelle offensive du Chansi contre Pékin, et, dans ce but, il invita le général chrétien Feng à agir non plus à l'extrémité est du Longhai, mais à l'ouest, sur le Kinhan (Pékin-Hankéou), vers le point où se fait sentir la pression mandchoue sur le Chansi. Feng a donc porté ses forces au delà du fleuve Jaune. Le danger a été jugé tel que l'état-major nordiste a dû réorganiser le secteur constitué par la bande méridionale du Tchili.

Plus haut se trouve la cité de Chotcheou (Chochow) occupée par une armée du Chansi, lors de la grande offensive de cette province contre Pékin, en octobre 1927. Cette ville supporta un siège de 86 jours et un bombardement, avec accompagnement de gaz ; elle se rendit le 6 janvier. Un missionnaire français, le Père de Saint-Martin — médaille militaire et croix de guerre — demeura à Chotcheou durant ce long siège. Le chef Chansinai sortit avec les honneurs de la guerre à la tête de 7.000 hommes, débris de son armée. C'est aux yeux de tous les partis chinois, un héros, et Tchang Tso Lin eut avec lui un long entretien.

Il y eut, à ce moment, entre Pékin et Taiyuan, des pourparlers de paix. Les Mandchous retirèrent leurs troupes du Chansi. Le chef de cette province, le général Yen Shi Chan, envoya deux de ses lieutenants auprès de Tchang Tso Lin. Ceux-ci déclarèrent bien haut que le Chansi n'avait pas été battu, sa capitale n'ayant pas été atteinte et les troupes ayant retraité en bon ordre, après avoir perdu le cinquième seulement de leurs effectifs.

Le maréchal Tchang Tso Lin pose des conditions de paix que le Chansi repousse : administration de la ligne du Suiyan par les Mandchous, punition des chefs responsables du conflit. Il exige encore que le Chansi combatte Feng Yy Siang et ne reconnaisse plus les couleurs « Kouomingtang ».

Rien ne permet de prédire la paix entre Pékin et Taiyuan. L'activité du général chrétien semble encourager le Chansi à la résistance. Il y a pour l'heure, partout, comme une stabilisation et un équilibre des forces antagonistes et, pour dire le mot, comme une impuissance générale.

Le Gouvernement de Nankin. — Suivant les déclarations qu'il fit en arrivant à Changhai, après une courte retraite au Japon, Chang Kai Shek annonça qu'il avait cru son retour nécessaire pour rétablir l'unité du parti et la concorde parmi les nationalistes. Mais ce retour eut pour effet de faire fuir plusieurs chefs Kouomingtang influents, et de désorganiser le gouvernement de Nankin. C'est que Chang Kai Shek, au lieu d'être le chef respecté d'un grand parti, n'est que le chef d'une coterie.

On se rappelle qu'une nouvelle et importante conférence plénière du Kouomingtang devait avoir lieu à Nankin dans les premiers jours de janvier (p. 46). Elle dut être à plusieurs reprises ajournée, par suite de l'absence des membres nécessaires pour atteindre le quorum obligatoire ; et finalement il fallut renoncer à réunir une assemblée dont l'ordre du jour proposait la reconstitution du parti.

La défection du clan kouangsinai entraîna le départ de nombreux partisans. La faction de droite dite des « collines de l'Ouest » se sépara. Ses chefs partirent pour le Japon. L'une des têtes du parti, Sun Fo, fils de Sun Yat Sen, ministre des finances, démissionna, étant opposé à la faction militaire du Tchékiang qui avait remplacé celle du Kouangsi dans les conseils du gouvernement. Le groupe universitaire se dispersa. Le ministre des affaires étrangères, M. C. C. Wou, refusa de rester en fonctions ; il se fit donner une mission pour l'Europe. Enfin M. Wang Ching Wei, s'étant rendu suspect aux yeux de tous, quitta la Chine pour une destination inconnue.

Le général Pai Chong Shi, chef du parti kouangsinai, pressé de venir prendre part aux délibérations de la conférence, posa à sa participation la condition suivante : les deux Kouang et les deux Hou seront reconnus comme régions d'influence des militaires du Kouangsi.

L'actuel gouvernement de Nankin n'est pas autre chose que le gouvernement d'un clan. Pour donner le change, il se reconstitua tel qu'il était dans les premiers temps, quand l'esprit kouomingtang inspirait ses décisions. Le comité central politique reprit de l'importance ; son action avait été annihilée par le comité spécial, établi en août, après le départ de Chang Kai Shek, sous l'influence des groupes modérés.

Chang Kai Shek est indiscutablement en faveur d'une politique radicale. Opposé au communisme et à l'action ouvrière et paysanne, il reste attaché aux principes démocratiques et sociaux de Sun Yat Sen. Si les Soviets cessaient leur propagande, il ne répugnerait pas à s'appuyer sur la Russie, comme il l'a souvent fait entendre. Suivant le journal russe qui se publie à Changhai, le gouvernement de Nankin aurait répondu à une demande japonaise qu'il était prêt à rétablir des relations avec l'U.R.S.S. à condition qu'il fût reconnu *de jure* par le gouvernement de Moscou.

Si l'on en croit des informations, les milieux

gouvernementaux japonais seraient favorables à cette réconciliation. Ils auraient même pris l'initiative de la reconnaissance de Nankin par les grandes puissances.

Il est bien certain que Chang Kai Shek est populaire au Japon. On se rappelle que, l'an dernier, Tokyo fut sur le point de reconnaître le gouvernement de Nankin. Durant son séjour au Japon, le généralissime sudiste a été reçu par la plupart des personnalités politiques et financières. Il aurait obtenu de quelques-unes d'entre elles des encouragements et des promesses.

Très affecté par la dislocation du parti Koumintang, Chang Kai Shek serait actuellement à l'affût de tout ce qui peut consolider sa position. Il a fait grand accueil à M. de Martel au début de février. Des réceptions ont eu lieu en l'honneur du ministre de France, qui obtint aisément des nationalistes l'engagement de réparer les établissements des missionnaires dévastés l'année dernière.

Le gouvernement de Nankin a cru sage aussi d'entrer en négociations avec l'inspecteur général des Douanes Maritimes afin de faire cadrer le tarif sudiste avec celui du nord. M. Edwardes vint à Nankin dans ce but, avec l'approbation du gouvernement de Pékin.

Un désir d'accord avec les puissances se manifeste donc très nettement chez les nationalistes actuellement au pouvoir. Ils comprennent le prix de la confiance des étrangers et ils ne se dissimulent pas que, livrés à eux-mêmes, dans l'état de désorganisation de leur parti, ils seraient bientôt à bout de force.

La question financière est particulièrement grave. Les provinces nationalistes ne contribuent plus aux besoins du gouvernement de Nankin, qui est obligé de se contenter des revenus de la province de Kiangsou. Aussi a-t-il décidé d'émettre un emprunt de 40 millions de livres à 8 0/0 d'intérêts. Les bons seraient garantis par les surtaxes douanières de 2 1/2 0/0, par la taxe de luxe et aussi par un droit qui serait prélevé sur les colis-postaux. En outre, une taxe supplémentaire de 1 0/0 frapperait le sel.

Les massacres du Kouangtong. — Ainsi que nous l'avons noté plus haut, des bandes rouges chassées de Canton, au moment de la répression du coup de force communiste de décembre, se réfugièrent dans les environs de Soatéou. Elles y firent régner la terreur.

Il n'y a rien eu d'aussi cruel dans les temps modernes, suivant le correspondant du *Times*, sauf peut-être en Arménie ou en Russie... C'est un massacre perpétré avec une méchanceté infernale et un incroyable raffinement dans la cruauté. On égorge de manière à faire durer l'agonie...

Des orateurs juchés sur une estrade haranguent la foule au nom du communisme. Les membres de la « ligue des paysans rouges » leur apportent les têtes des victimes. Chaque jour, les villages du district doivent remettre un certain nombre

de têtes de propriétaires, de marchands, de notables. Il y aurait 150 exécutions par jour depuis deux mois. Les Chrétiens ne sont pas à l'abri de ce carnage. Dans les derniers jours de décembre, deux prêtres italiens, les Pères Robbia et Bianchi, un prêtre chinois, deux sœurs italiennes et quatre sœurs chinoises furent arrêtés et promenés dans les rues, puis jetés dans une cellule infecte.

Un catéchumène parvenu à Hongkong prévint Mgr Valtorta qui mit aussitôt les autorités anglaises au courant de la situation des chrétiens de la région de Soatéou. L'amiral Tyrivlutt, commandant la station navale anglaise de Chine, donna l'ordre au commandant du *Seraph* de se rendre à Swabue et de délivrer les missionnaires détenus. Les Anglais arrivèrent assez tôt pour empêcher leur exécution. Mais ils apprirent que de nombreux chrétiens avaient été « coupés en morceaux ». Les victimes étaient d'abord promenées avec des anneaux passés dans le nez. Un des prêtres arrivé à Hongkong rapporte avoir vu, le jour de Noël, treize exécutions de chrétiens.

Les quartiers généraux des communistes sont peints en rouge avec le sang des victimes et les têtes sont accrochées aux murs.

Le district de Hoilungfung est celui où les Rouges firent les plus grands ravages. Suivant les rapports reçus, les organisations communistes sont composées en partie de jeunes garçons et de jeunes filles de 15 à 18 ans.

Les forces du général Li Chai Sum purent vers le milieu de janvier, pénétrer dans ces districts et disperser les Rouges.

Le revenu des douanes en 1927. — Le montant total encaissé en 1927 par les Douanes Maritimes a été en chiffres ronds de 687.000 Hk taëls d'argent, en diminution de 435.000 Hk taëls sur le résultat de l'année 1926.

Les ports manchouriens ont vu leurs recettes augmenter de 734.000 taëls pour les transports de Harbin, Antong et Dalny réunis. Il y a aussi accroissement de recettes à Tientsin et, dans le sud, à Amoy et Soatéou.

La diminution des recettes est pour Changhai de 7.025.000 onces d'argent ou taëls ; pour Hankéou de 2.263.000 ; pour Canton de 1.528.000. Ces chiffres n'ont rien de surprenant en raison des graves événements qui se sont produits dans les endroits précités.

Le taux moyen de l'once (titre de la Douane) a été de 2 sh 9.

Le service de tous les emprunts extérieurs gagés sur les recettes des Douanes Maritimes a été assuré, y compris l'emprunt de réorganisation. Il en est de même des emprunts libellés en monnaie-argent dont les Douanes assurent le service.

En tout cas les sérieuses moins-values des recettes de Changhai, Hankéou et Canton constituent le coefficient indiquant l'importance des pertes commerciales subies aussi bien par les commerçants étrangers que par les négociants indigènes.

Il est délicat d'émettre un pronostic au sujet de l'année 1928 en Chine. Les affaires s'annoncent difficiles ; les changes, les augmentations de taxes (la plupart arbitraires et imposées par des dictateurs aussi rapacés qu'ignorants), l'insécurité des communications ferroviaires et même maritimes (depuis que la piraterie redevient monnaie courante dans les mers de Chine) sont autant de facteurs de nature à paralyser les meilleures initiatives.

JAPON

Le voyage du Vicomte Goto en Russie. — A Tokio comme à Moscou on a fait beaucoup de bruit autour du voyage du vicomte Goto en Russie. Lui-même, d'ailleurs, avait fait annoncer que son but était d'ouvrir les voies à une négociation entre les deux gouvernements en vue d'une entente politique et d'un accord économique sur un ensemble de questions, et, comme on sait qu'il est depuis longtemps partisan d'une politique résolument russophile, qu'il est *persona grata* dans l'U.R.S.S., on ne doutait pas qu'il aboutirait là où d'autres auraient échoué. Comme on sait aussi qu'il a toujours été grand ami de l'Allemagne, on supposait qu'après Moscou il irait à Berlin pour travailler à un rapprochement avec le Reich.

Le *Kokoumin*, journal nationaliste, écrit :

La mission Goto est un premier pas vers la triple alliance germano-russo-japonaise, qui seule peut tirer le Japon de la situation désavantageuse où il se trouve depuis l'abrogation de l'alliance avec l'Angleterre.

Le vicomte Goto est assurément une personnalité qui impose. Il appartient au monde bureaucratique, mais il s'en distingue par un tempérament audacieux, ardent, par un esprit original et inventif. La politique qui s'inspire de conceptions impérialistes a ses préférences.

Il fut à bonne école, ayant été le principal collaborateur du maréchal Kodama à Formose. Puis il fut nommé directeur du sud-mandchourien. Le maréchal Katsura le prit comme ministre des communications ; il eut le même portefeuille dans le cabinet du maréchal Teraouchi en 1916.

Le vicomte Goto a donc toujours été un fidèle du clan militariste et un protégé des *genrô*.

En 1917, après la mort du vicomte Motono, ministre des affaires étrangères dans le cabinet Teraouchi, il reçut ce portefeuille, bien que n'appartenant pas à la carrière diplomatique. Tout de suite, il se prononça en faveur d'une politique d'intervention en Sibérie et il agit de tout son pouvoir pour faire décider l'expédition.

Plus tard, en 1919, le gouvernement le nomma maire de Tokio, poste où il a toujours été difficile de se maintenir. On jugeait unanimement

que le vicomte Goto était seul capable de diriger une municipalité assez rebelle. Il avait d'ailleurs un plan d'extension de Tokio qui intéressait les Japonais, passionnés, depuis l'enrichissement de la guerre, pour les grands travaux de reconstruction et d'embellissement.

C'est comme maire de Tokio qu'il reçut en 1922 le maréchal Joffre.

Il quitta la mairie pour se consacrer librement aux négociations qu'à titre personnel il avait amorcées avec les agents soviétiques. M. Adolph Ioffe vint à Tokio sur ses instances, suivi de tout un état-major de secrétaires. L'ancien ministre des affaires étrangères supporta en grande partie les frais de ce séjour. Il examina en détail avec M. Ioffe toutes les questions qui intéressaient les deux pays, puis il ménagea à l'homme politique russe plusieurs entrevues avec les ministres. Ces démarches n'aboutirent pas. Le Japon ne voulait pas prendre l'initiative de la reconnaissance du gouvernement soviétique.

Le voyage que vient de faire M. Goto en Russie n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Il était accompagné d'une suite nombreuse, et notamment du directeur de la « société japonaise pour l'entente avec les Soviets ». A toutes les stations du transibérien, ils furent salués par les autorités locales. De brillantes réceptions eurent lieu à Moscou. Dans ses entretiens avec MM. Tchitcherine et Kalinine, M. Goto exposa ses idées sur une action coordonnée russo-japonaise en Mandchourie et en Mongolie. Les commissaires soviétiques lui donnèrent l'assurance que des territoires de la Province maritime seraient concédés au Japon pour la culture du riz. Mais les points examinés échappèrent à toute précision.

Remarquons que M. Kuhara, propriétaire d'importantes mines de cuivre au Japon et principal bailleur de fonds du parti gouvernemental Seiyoukai, avait précédé M. Goto à Moscou pour examiner avec les autorités soviétiques des questions se rapportant à une entente économique russo-japonaise.

A son départ de Moscou, le 17 janvier, le vicomte Goto fit cette déclaration :

La route est semée d'écueils ; l'entente n'a pu être réalisée comme elle avait été envisagée. Le plus désirable, pour l'instant, est un accord commercial.

Le vicomte Goto ne crut pas nécessaire de poursuivre son voyage jusqu'à Berlin.

Il est à noter que, peu après le passage de M. Goto à Moscou, la convention de pêche entre le Japon et l'Union soviétique, qui fit l'objet de longues et difficiles négociations, fut définitivement signée. Elle règle de nombreuses questions soulevées par la pratique de la pêche dans les eaux soviétiques.

L'accord s'était fait en novembre sur tout ce qui avait trait à la prise du poisson et à sa préparation sur place. Il restait à déterminer le statut des pêcheurs japonais. Moscou exigeait

qu'ils fussent soumis aux règlements des Unions ouvrières russes. Les Japonais ne pouvaient l'admettre. Sur ce point délicat, des concessions ont été faites par les Russes.

Situation économique. — Le commerce extérieur n'a pas été, en 1927, aussi prospère qu'en 1926 ; exportations et importations ont été plus faibles. La balance du commerce y compris celle de Formose et de Corée ne s'élève, en effet, pour la période de ces années, qu'à 270 millions de yen, environ 149 millions de moins qu'en 1926 ; mais, d'après quelques-uns, cette balance défavorable serait rétablie par un excédent des exportations invisibles.

On escompte que les demandes de fonds en fin d'année seront satisfaites sans difficultés. L'espérance de meilleures perspectives en 1928 fait monter légèrement les valeurs.

Un arrangement relatif aux banques fermées après la débâcle financière de l'année dernière intéressant également les chantiers « Kawasaki » et la compagnie de Navigation Maritime « Kokusai », qui souffrirent gravement de cette crise, serait en bonne voie. L'attitude d'extrême prudence qui s'était maintenue pendant les derniers mois s'est quelque peu relâchée. Des signes de rétablissement sont manifestes. La baisse du change et du niveau général des prix, ainsi que la prospérité américaine et l'augmentation du pouvoir d'achat dans les pays à étalon d'argent, tels que les Indes, tous ces facteurs exercent un effet favorable sur le commerce d'exportation.

Les Japonais estiment cependant être encore dans une période difficile de réajustement. Le commerce à l'intérieur a été peu actif à cause de la diminution du pouvoir d'achat, spécialement parmi les fermiers. Les bénéfices industriels ont été inférieurs à ceux des années précédentes ; la production a été réduite.

Les îles sous mandat japonais. — Le ministère des affaires étrangères a publié en décembre le rapport sur le développement des îles du Pacifique sous mandat pour la période s'étendant d'octobre 1925 à octobre 1926.

Les résidents japonais sont au nombre de 8.000 soit une augmentation de 4.000 depuis 1920. On compte environ 50.000 indigènes.

Les autorités ont ouvert 19 écoles élémentaires fréquentées par 1.540 garçons et 940 filles. Une école professionnelle pour le travail du bois a été organisée ; elle attire de nombreux élèves. Des écoles, au nombre de 7, sont réservées aux enfants japonais.

L'administration subventionne les missions chrétiennes et bouddhistes. En 1925, l'empereur donna 5.000 yen à la propagande évangélique. Une mission protestante du Japon envoya 23.000 yen, la mission catholique du Japon fit également parvenir 7.000 yen.

L'industrie sucrière est très florissante. La Cie de colonisation des Mers du Sud a embarqué en

1925 à destination du Japon 76.000 tonnes de sucre, fournies par 2.757 hectares de plantations. Le taux des salaires du cultivateur est de 1 yen pour une journée de travail de 8 heures 30 à 10 heures 30.

La récolte du copra est la principale occupation des indigènes.

L'industrie de la pêche est encouragée ; de même les plantations de cocotiers et le défrichement des forêts.

Dans les six premiers mois de 1926 le commerce étranger fut de 4.928.670 yen.

L'administration s'efforce de répandre dans la population des notions d'hygiène ; elle a fait construire de nombreux bains publics. Grâce à son initiative, les indigènes commencent à apprécier les bienfaits de l'association qui a en vue un but éducatif ou de mieux-être social.

Bibliographie

MADROLLE: Indochine du Sud. De Marseille à Saïgon (Djibouti, Ethiopie, Ceylan, Malaisie), Cochinchine, Cambodge, Bas-Laos, Sud-Annam, Siam. Paris, Hachette, 1925, in-8 de 12+LXXXIV+80+344 p. avec cartes, plans et gravures dans le texte et hors-texte.

Avec le volume que nous annonçons aujourd'hui se trouve terminé le précieux Guide de l'Indochine dont, dès 1923, M. Madrolle nous avait donné la première partie après en avoir, environ un quart de siècle plus tôt, rédigé une esquisse provisoire. Que de changements survenus depuis lors, et dans le pays décrit par le savant voyageur, et dans le guide lui-même, ce dernier reflétant les progrès de ceux-ci ! L'emprise française s'est singulièrement affermie et affirmée depuis 1902, et, par suite, les voies ferrées, les routes se sont développées, les sites pittoresques sont devenus accessibles, de même que les grandes ruines des vieux monuments khmers, les agglomérations humaines se sont transformées de toutes les manières... De tant de modifications capitales, parallèles à d'autres, d'ordre moral, intellectuel et social, plus capitales encore, les « Guides Madrolle » ne pouvaient pas ne pas tenir compte. Le volume unique de 1902 est donc devenu deux volumes, dont chacun est plus considérable à lui seul que ne l'était l'ouvrage initial. Du volume relatif à l'Indochine du Nord, nous avons naguère dit à cette place tout le bien que nous pensions, et que nous pensons toujours ; hâtons-nous d'ajouter que nous tenons le volume actuel, sur l'Indochine du Sud, pour digne de son prédécesseur. Il est divisé en trois parties principales, dont la première contient des notions générales (géographiques, historiques, archéologiques, etc.), sur l'ensemble de l'Indochine sud-orientale, Siam compris, et dont la seconde décrit sommairement les pays où s'arrêtent, sur la route de l'Extrême-Orient, les bâtiments partis de France : Suez, Djibouti, Aden, Ceylan et les alentours de la malayo-britannique Singapour. La dernière partie enfin, qui est de beaucoup la plus développée, s'occupe de l'Indochine sud-orientale elle-même et en étudie les différentes parties ; la Cochinchine du Nord-Est, puis du Sud-Ouest, le Cambodge où, naturellement, Angkor occupe une place d'honneur, le Laos, l'Annam et enfin le Siam y sont successivement examinés et décrits à l'aide de détails précis, de cartes, de plans, de gravures et de croquis très clairs et très lisibles. M. Madrolle a su y fonder de la façon la plus heureuse les renseignements que lui ont fournis ses observations per-

sonnelles et ses lectures, ses correspondants, et aussi les guides particuliers qui ont déjà été publiés sur certaines régions ou sur certains points spécialement intéressants de l'Indochine, l'Annam, Hué, Angkor. Trois index, alphabétique (p. 313-318), bibliographique (p. 319-321) et enfin touristique (p. 323-344) complètent l'ouvrage et ajoutent encore à son utilité comme à sa précision.

Que va faire à présent M. Madrolle? Va-t-il continuer son œuvre en développant certaines de ses parties, le Japon par exemple, ou bien en étendre le champ en y ajoutant maintenant les Indes néerlandaises et les Philippines? ou bien encore, va-t-il mener les deux œuvres parallèlement? Cette dernière solution est celle qui nous sourit le plus, bien qu'elle fasse peut-être hésiter quelque peu l'auteur; c'est celle dont la science, et aussi la France, tireront sans aucun doute le plus grand et le meilleur profit.

UNE CONFÉRENCE SUR L'INDOCHINE.

Le mercredi 29 février à 5 h. 1/2 à l'Institut des Hautes Etudes sociales, notre collaborateur et ami M. André Dubosq fera une conférence sur l'Indochine dans la série de conférences organisée par M. René Moulin.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Indicateur des principaux horaires pour le transport des marchandises en grande et en petite vitesse

La Compagnie des Chemins de fer de P.L.M. vient de faire paraître un Indicateur des principaux horaires pour le transport des marchandises en grande et en petite vitesse par wagons complets en transit par les lignes du réseau P.L.M.

Cet indicateur mentionne, pour les meilleures relations entre les principales villes des pays étrangers, en transit par les lignes du P.L.M., les heures de départ et d'arrivée à destination; il permet de connaître l'heure la plus favorable de remise de l'expédition à la gare de départ, la durée pratique du transport, ainsi que le moment à partir duquel la marchandise a dû arriver à destination. Cette innovation sera certainement très appréciée par ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au trafic international. Le nouvel Indicateur, qui sera réédité aux principaux changements de service, peut être obtenu, en s'adressant à M. l'Ingénieur en chef de l'Exploitation de la Compagnie P.L.M., Service de la Publicité, 20, boulevard Diderot, Paris. (Prix: 10 francs).

Pour voyager à demi-tarif

Les cartes de voyages à demi-tarif, valables un ou deux mois, que toutes les gares des grands Réseaux de Chemins de fer français délivrent depuis le 1^{er} janvier 1928, donnent aux touristes des facilités analogues à celles que leur procuraient les billets circulaires d'avant-guerre. Elles leur permettent de combiner à leur gré n'importe quel voyage, de s'arrêter où bon leur semble et, s'ils le désirent, de changer d'itinéraire en cours de route.

Vous avez intérêt à vous munir d'une carte de voyage à demi-tarif de 1 ou 2 mois au lieu de prendre des billets simples, toutes les fois que le trajet à effectuer pendant 30 jours dépasse 1.200 kilomètres en 1^{re} classe, 1.440 kilomètres en 2^e et 3^e classes; toutes les fois que le trajet à effectuer pendant 60 jours dépasse 2.000 kilomètres en 1^{re} classe, 2.400 kilomètres en 2^e et 3^e classes.

La réduction augmente avec la distance. Pour la carte de 1 mois, elle est pour 2.000 kilomètres de parcours, de 20 % en 1^{re} classe, de 14 % en 2^e et 3^e classes. Pour la

carte de 2 mois, elle atteint, pour 4.000 kilomètres de parcours, 25 % en 1^{re} classe, 20 % en 2^e et en 3^e classes. La validité de ces cartes peut prendre date de n'importe quel jour au gré du touriste.

Pour des déplacements de plus longue durée, les voyageurs peuvent se munir de cartes valables 3 mois, 6 mois, un an.

Visitez la Corse en autocar P.-L.-M.

A une nuit de traversée de Marseille, à quelques heures de Nice, l'île de Corse, pays des extrêmes et des contrastes possède dans un espace restreint tous les climats, tous les aspects, tous les décors.

S'il est relativement facile de se rendre en Corse, il est aussi facile d'y excursionner.

Les Services d'hiver des autocars P.-L.-M. qui fonctionnent du 1^{er} janvier au 16 mars, permettent de parcourir les sites les plus réputés de l'île: les Calanches de Piana, chaos de rochers, dressant leurs silhouettes fantasmagoriques à plus de 400 m. au-dessus du golfe de Porto; le défilé de la Scala di Santa Regina avec ses parois de granit qui s'étendent sur près de huit kilomètres et projettent leurs découpures étonnantes au-dessus du Golo; les aiguilles de Bavella, la falaise de Bonifacio qui s'avance au-dessus des flots comme une proue de navire, enfin le Cap Corse et ses « Marines » d'une impressionnante beauté.

Les principales gares P.-L.-M. délivrent des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour les ports d'Ajaccio, Bastia, Calvi et Ile Rousse, les gares de Corte, Ghisonaccia et Vizzavona.

Pour aller au Maroc, la voie de Marseille est la plus courte, la plus rapide, la mieux abritée

Trois fois par mois (les 4, 14 et 24), les trains partant chaque soir de Paris P.L.M. à 17 h. 10, 19 h. 50 ou 21 h. 25, permettent au voyageur de s'embarquer dès le lendemain à Marseille sur un des luxueux paquebots de la Compagnie Paquet qui, après escale à Tanger les 8, 18 ou 18, atteignent Casablanca les 9, 19 ou 29 au matin.

Des billets combinés (chemin de fer et paquebot), valables 15, 30 ou 90 jours et permettant l'enregistrement direct des bagages, sont délivrés pour Tanger et Casablanca par les principales gares P. L. M. et les Agences de la Compagnie Paquet.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Vente de cartes postales Reproduction d'affiches illustrées

La Compagnie d'Orléans croit devoir rappeler au public qu'elle met en vente deux séries de cartes postales reproduisant certaines de ses affiches illustrées qui ont obtenu tant de succès.

Ces séries comprennent:

La première, de grands Châteaux comme certains de la Vallée de la Loire et de beaux et curieux monuments religieux desservis par le Réseau d'Orléans.

La seconde, des Sites de mer ou de montagne, Stations thermales, vieilles, bourgades, etc., auxquels on accède par le même réseau.

On trouve ces cartes dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 2 francs la pochette de dix sujets chacune.

Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (étranger: 2 fr. 60) par série, au Bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, place Valhubert, à Paris (13^e).

Le Gérant: H. COMBAT